

*Bibliothèque numérique*

**medic@**

**La Grive, Louys de. Antiparallele des viperes romaines, et herbes candiottes : auquel est preuvé, la theriaque lyonnaise n'avoir pas seulement les vertus & effets du theriaque Diatessaron, mais aussi du grand theriaque de la D. d'Andromachus S. ...**

*Lyon : Chastellard, 1632.*

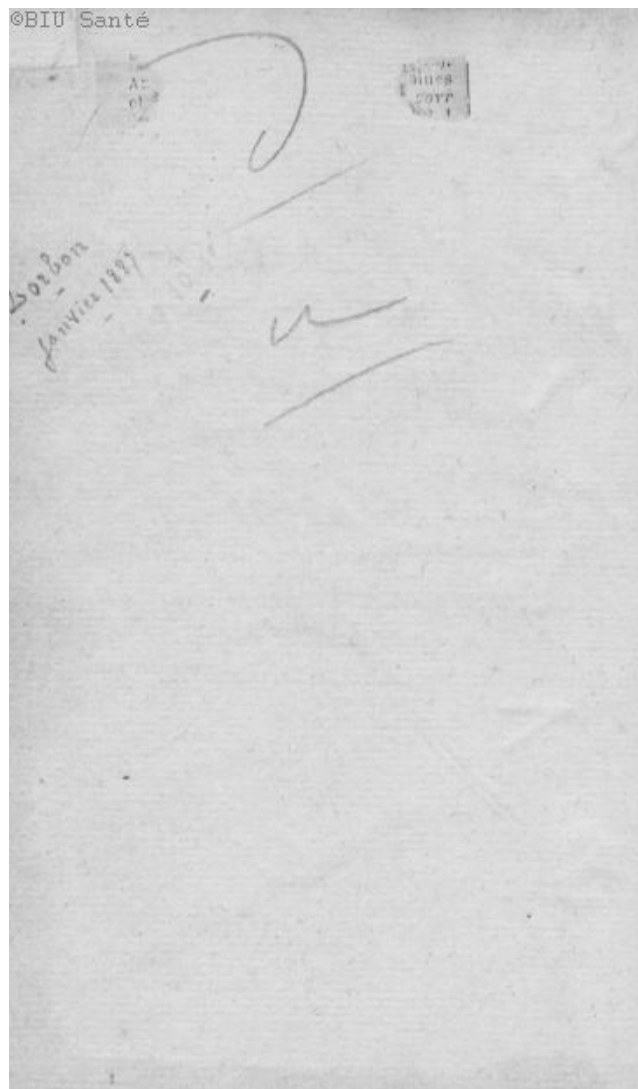
*Cote : Bibliothèque de Pharmacie RES 31597*



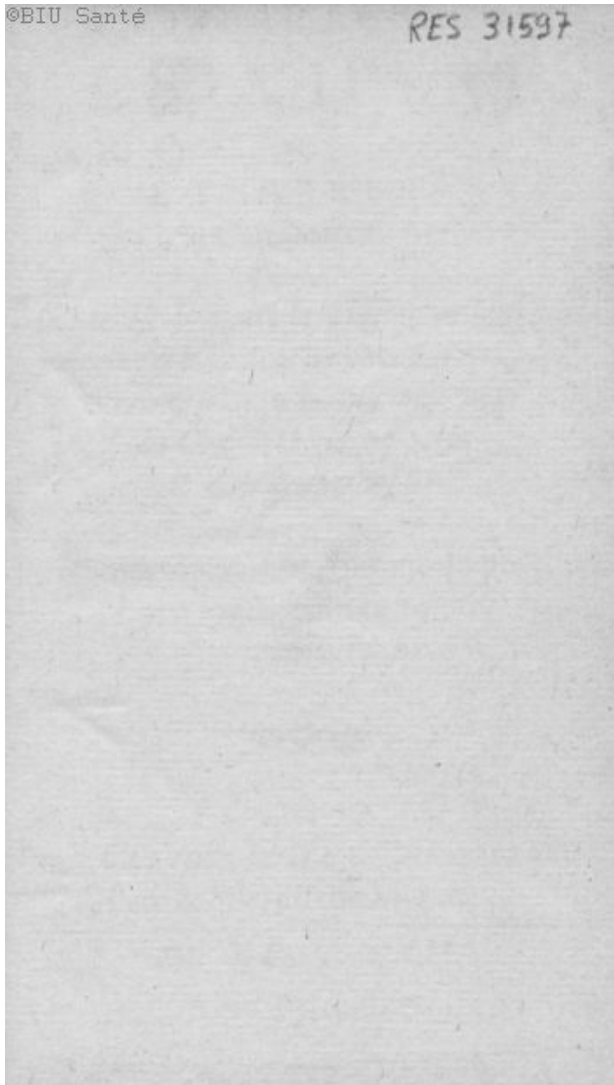
**(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)**  
Adresse permanente : [http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?pharma\\_res031597](http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?pharma_res031597)

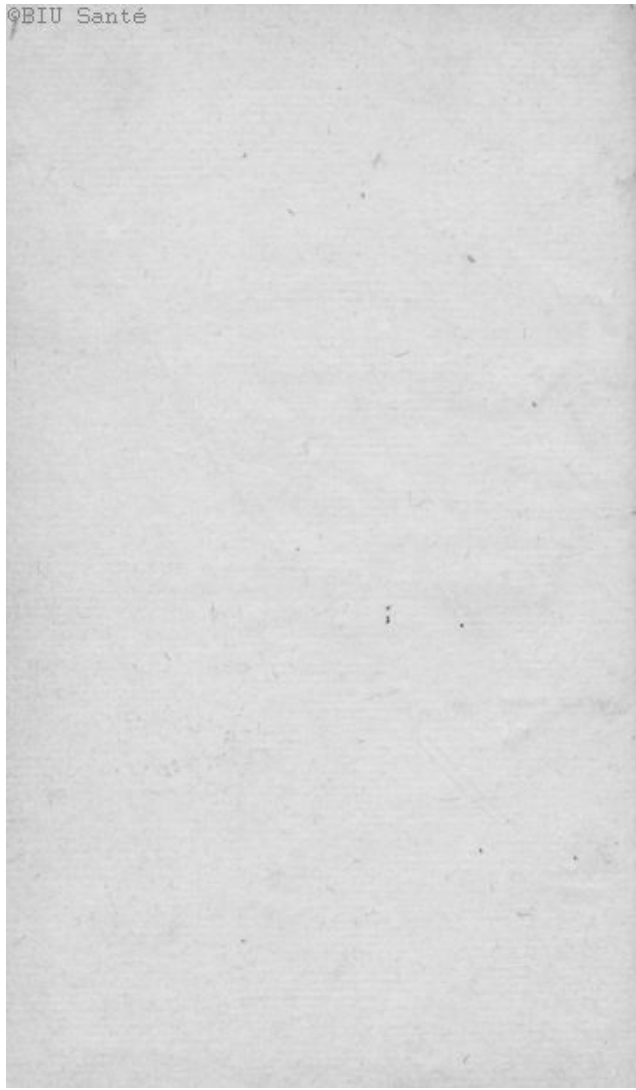












ANTIPARALLELE  
DES VIPERESROMAINES,  
ET HERBES.

Candiottes:

*Auquel est preuue, la Theriaque Lyonnaise  
n'auoir pas seulement les vertus & effets du  
Theriaque Diatessaron, mais aussi  
du Grand Theriaque de la  
D. d'Andromachus S.*

Progenies viperarum, quomodo potestis  
bona loqui, cum sitis mali?

Matth. 12.



A L Y O N,  
POUR CLAVDE, & JEAN CHASTELLARD,  
Pere & Fils, en rue Merciere.

---


M. DC. XXXII.

Auec Permission.





A MESSIEVRS,  
**MESSIEVRS**  
LES MAGISTRATS,  
ET CONSEILLERS DV ROY,  
en la Seneschaullee & Siege Presi-  
dial de Lyon.

EST à vous, MESSIEVRS,  
à qui ie me rends, pour obtenir  
en mon particulier la Iustice  
que vous departez à tous. Ie  
l'implore contre la calomnie, & l'iniquité  
tapie dans les sombres flancs, qui l'ayant  
conceuë dès l'année 1619. l'ont malheureu-  
sément enfantee à ceste heure. Cet ayorton  
n'est après tant de temps venu au iour, que  
pour tascher d'esbranler vostre Authôrité,  
celle des Preuost des Marchands, & Esche-

A 2

uins, du College de Medecine, & du corps  
des Maistres Apoticairez. Je sçay qu'on  
pourroit attribuer en partie ce retardement  
si extraordinaire, au temps employé aux  
chicanes, & à l'estude d'une Religion con-  
traire, pour par ce moyen recourir à vne  
Cour mi-partie, tournant le dos au culte de  
ses predecesseurs, pour paroistre mieux fondé  
en vn proces morfondu. Neantmoins, ceste  
tardiveté seroit tolerable, si l'on citoit, si l'on  
benoit : mais, entrer si tard dans l'Hostel-  
Dieu, pour y semer si tost vne opinion aussi  
nouuelle qu'erronnee, sans argument, comme  
sans jugement ; c'est vne action autant di-  
gne de blasme, que blasmable de temerité :  
car, à quel propos violenter les Administra-  
teurs des facultés des pauvres, à vider  
leur bourse, sans raison, & sans mesure ; à  
prodiguer les largesses des gens de bien, en  
des frais superflus, & à hurter la reputa-  
tion des Docteurs, reprenant leurs opinions,  
& ravalant par des escrits qui sentent l'es-  
colier, les aduis & les sentences des plus ha-  
biles



biles Maisires & Il en est venu jusques à ce point, ce Paralelliste, que de charger les gens de bien de l'opprobre qui est loge plus tost chez luy, jettant sur autruy le titre ignominieux d'Hermaphrodite, qu'il s'est meritoirement acquis, par sa double Religion, & par la reforme difforme de la Doëtrine de ses Peres. L'estime donc que vostre equité, Messieurs, condamnera ceste malignité, & que vos Esprits releués qui pesent toutes choses à la balance de la raison, jugeront que ce que vous avez honoré autrefois de vostre presence, doit estre à present autorisé, ce qu'elle a legitimement vne fois approuué, après le rapport des Doëteurs Medecins, & l'applaudissement vniuersel des Maisires Apoticaire de ceste Ville, & du Royaume. Je ne peus, sans faire tort à vostre merite, & me rendre criminel, presumer que la Verité vieillisse dans vos jugemens, elle y rajeunit tous les jours, son lustre y brisle dans son apogee; Vous en estes les conserveurs: Et si les Iuges Payens en portoiët

l'apparance de son Image appenduë à leur col, vous en produisez les effets dans les oracles que vous prononcez, comme en estã dispensateurs legitimes. Considerez, Messieurs, la priere que ie vous fais. Mon bon droit, accompagné de vostre assistance, n'a besoin d'aucun autre ageancement. Je ne le veux pas rechercher dans les lieux de l'Escriture, qui ont esté dictés pour vne fin plus releuee, ainsi qu'à fait le Paralelliste, en son Epistre Dedicatoire, qui semble auoir esté fabriquee à l'issuë d'un Presche, puisque l'Eternel, & le Tout-puissant y sont entrés, Moysé avec Dauid, Salomon, & certains reliquats de Rithmes conjoints à vne Parabole Euangelique, estenduë le long d'une page, sans oublier le miel, & le beurre d'Isaye pour dessert à la closture de ce festin Euangelique. Il n'est veritablement en mon pouuoir de seruir vne telle varieté de mets, prins dans le parc de l'un & l'autre Testament. Et comme ie n'ay jamais professé qu'une vraye Religion, de laquelle aucun

Pro cés



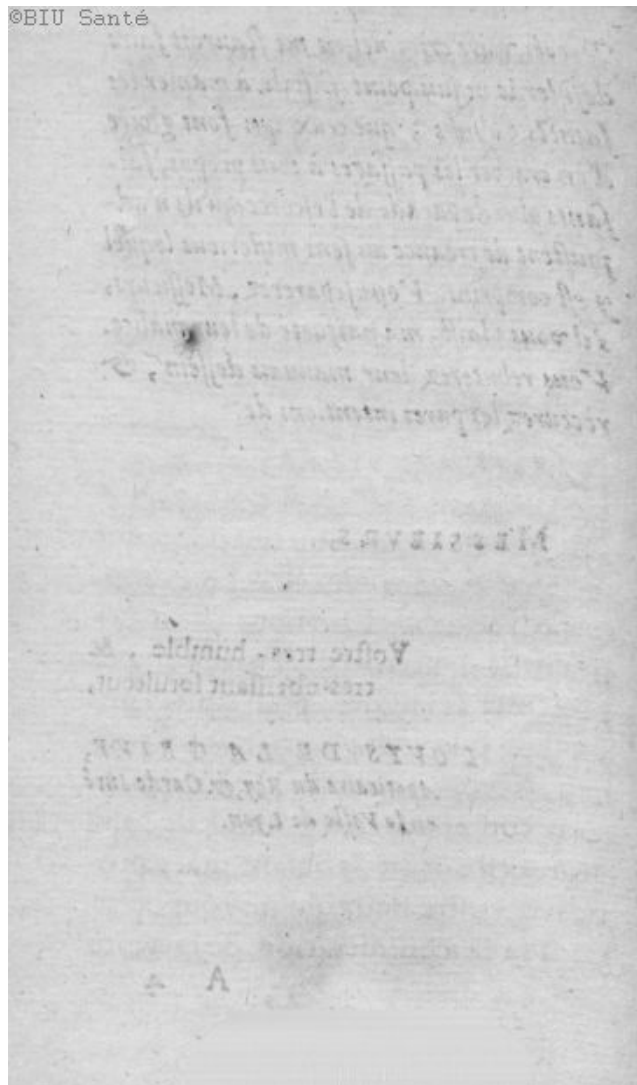
*Procès, voire criminel, ne me sçauoit faire  
desister. le ne suis point si stylé à manier les  
saincts Cahiers , que ceux qui font gloire  
d'en cracher les passages à tous propos, fai-  
sants plus de parade de l'escorce, qu'ils n'ad-  
joustent de creance au sens misterieus lequel  
y est comprins. Vous separerez, Messieurs,  
s'il vous plaist, ma naïsueté de leur malice.  
Vous rebuterez leur mauuais dessein, &  
receurez les pures intentions de*

MESSIEURS,

Vostre tres - humble , &  
tres-obeissant seruiteur,

LOVYS DE LA GRIVE,  
Apoticaire du Roy, & Garde Juré  
en la Ville de Lyon.

A 4





A M O N S I E V R,  
*Monsieur Pellot, Sieur de Sandars, &  
Port-David, Chevalier, Conseiller du  
Roy, Thresorier de France en la Genera-  
lite de Lyon, & Preuost des Marchands.*



ONSIEVR,  
Si l'inclination que  
vous auez aux choses bon-  
nes & vertueuses, ne nous estoit co-  
gneue, ie douterois d'hazarder à vous  
presenter ces lignes, pour leuer l'im-  
pression que vous pourriez auoir con-  
ceu, & vous desabuser de la supposi-  
tion contenuë en vn Parallele, qui  
vous a esté dedié, abusant mal à pro-  
pos de vostre loisir qui ne vous occu-  
pe qu'à la consideration de la vertu

A 5

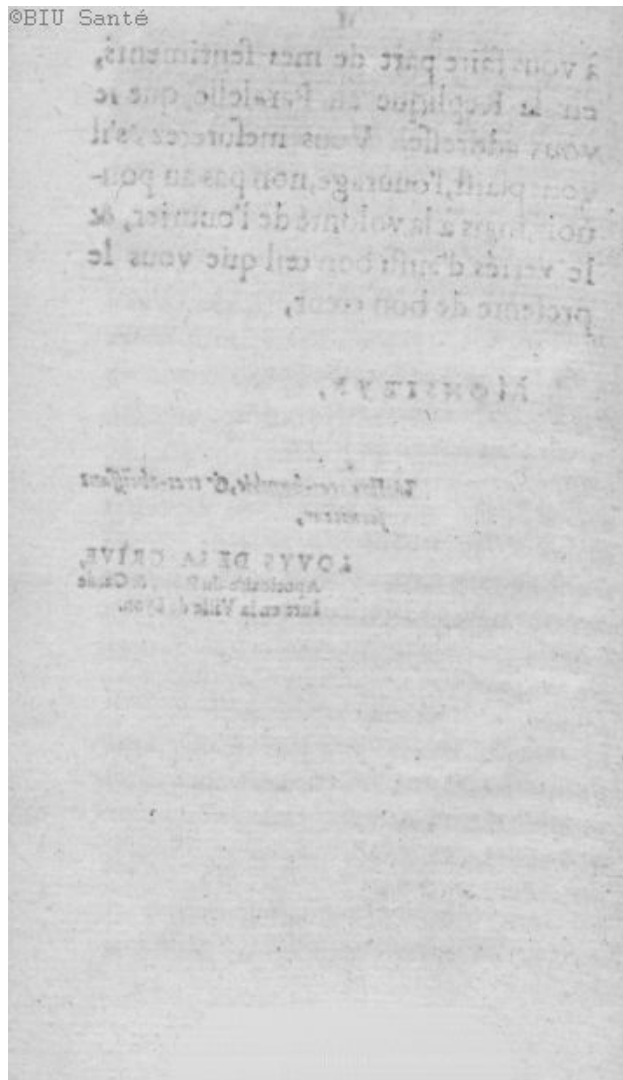
& de la verité , & iamais à l'entretien de l'artifice & du mensonge, dont vostre esprit est non plus susceptible que l'hermine de l'ordure. Aussi me promet - ie de vous faire voir que l'Autheur dudit Traité , a esté autant temeraire en la recherche de vostre Nom pour só azile, que peu iudicieux au choix des pretendues raisons qu'il allegue , pour iustifier son dire. C'est ce qui vous obligera , M O N S I E U R , de proteger de vostre faueur, les presentes que nous fournit prodigalement nostre Patrie , puis qu'ils ne s'éralent qu'en suite de l'exacte recherche qui en a esté faicte, & ne se distribuent au public , qu'après auoir esté soumis à l'Approbaton des D D. l'ay donc recours à vous, & à l'accueil que i'espere de receuoir de Messieurs nos Magistrats. Ce que ie vous suis, & le zele qui m'enflamme , à vostre imitation, au bien commun, me force  
à vous

à vous faire part de mes sentiments,  
en la Replique au Parallele que ie  
vous adresse. Vous mesurerez, s'il  
vous plaist, l'ouvrage, non pas au pou-  
voir, mais à la volonté de l'ouurier, &  
le verrés d'aussi bon œil que vous le  
presente de bon cœur,

MONSIEUR,

*Vostre tres-humble, & tres-obeïssant  
serviteur,*

LOVYS DE LA GRIVE,  
Apoticaire du Roy, & Garde  
Juré en la Ville de Lyon.



A MESSIEURS,  
MESSIEURS LES DOYEN,  
ET DOCTEURS MEDECINS  
Collegiés, de ceste Ville de Lyon.

**M**ESSIEURS,

*Ces Caracteres vous somment de la part de  
vostre Approbation faicte dès l'an 1619. de  
mettre à l'abry mon innocence, des traits que  
luy darde la Calomnie. Vostre interest, egale  
non-seulement le mien, mais le surpasse; bien  
que les mauvais Epithetes que vous impose  
l'Autheur du Parallele, auquel ie respons, deus-  
sent mesmes faire rougir le front de l'œuvre qui  
les contient. Il porteroit raisonnablement les li-  
vrees de sa honte, mais puis qu'il manque de pu-  
deur, je recours à vostre candeur, & vous conju-  
re, par la dignité de vostre Profession, presque  
divine, de garantir la Verité, par vostre desad-  
veu, des atteintes de ce Thessale, & de mainte-  
nir inuiolablement l'honneur qui vous est deu,  
qu'il vous veut enlever. Vous ne pouvez me  
desnier*



desnier ceste Requeste : elle est establie sur des raisons pertinentes employees en cest Antiparallele, estoignees neantmoins de l'Elegance, bien - souuent ennemie de la Verité, de laquelle j'embellis le mien, comme l'experience & l'attestation de vos Jugemens est le seul enrichissement que ie luy donne. La nouveauté de mes Escrits ne vous les rendra pas mesprisables, il y en a eu de ma Profession en tous siècles, & en diuers Pays, qui m'ont precedé, & d'autres qui me suiuront, au desir que j'ay de faire le public participant de ce qui est de ma Profession. Nicolas Houël, entre les recents Apoticaïres fameux de Paris, dedia vn ample Traité du Theriaque & Mithridat au tres-Chrestien Roy Charles I X. Iean du Bois, qui semble auoir esté mieux qu'aucun autre partagé de trois qualitez requises, à vn homme de sa condition. Iean du Seau aussi Parisien, & Placotoux Tourangeau, se sont conformez à l'exemple du premier. Francisco Veles Apoticaire du Roy d'Espagne, qui a particulierement escrit de la Nature des animaux employez en l'usage de la Medecine, voire mesmes tres-curieusement de la Vipere. Entre les Italiens Hier. Calestanus, & Iosephus Santinus tres experts Pharmaciens, ainsi qu'il appert par leurs Pharmacopees, & exactes, methodes des trois Parties Pharmaceutiques ; &

Gcor



Georgius Melichius Augustanus, avec l'Addition  
d'un Traité de la Theriaque dans son Antido-  
taire; & de fraische datte Laurent Cattelan auf-  
si expert en la theorie, qu'asseuré en la pratique,  
a mis au iour sous les auspices de Monsieur Sar-  
razin l'un des premiers Medecins de ce temps,  
& de ceste Ville, vne demonstration methodique  
des ingredients employez en la Theriaque,  
dispensee publiquement à la face des Magistrats,  
& en presence des Professeurs de l'Vniuersité  
de Montpellier. Je ne veux rapporter, n'y alle-  
guer vn grand nombre d'autres qui seroit pour  
trop amplifier le papier. Vous agreerez donc,  
MESSIEURS, ce petit Labeur, & excuserez  
d'autant plus librement mes deffauts, que ie n'ay  
en main la doctrine, ny la lecture d'autres Li-  
ures, que de ceux qui concernent ma profession.  
Aussi n'eusse-ic iamais osé entreprendre ces li-  
gnes, si le deuoir de la charge qui m'honore, par-  
my mes chers Confreres, ne m'eust mis la plume  
en main, pour repousser les efforts, & les bourras-  
ques boutadeuses du Paralelliste. Ceste conside-  
ration vous oblige à vous maintenir contre luy,  
puis que la cognoissance que nous auons de vos  
merites, nous porte à vous honorer, & l'igno-  
rance de ses propres deffauts jointe à l'enuie qui  
le maistrise, luy aiguise les dents pour ronger &  
dechirer la reputation d'autruy. Le iuste ressen-  
timent

timent que vous en pouuez auoir, le deuroit exclurre de vostre Colleege, puis que les procedures chicaneuses dont il s'est seruy & se sert, troublent le repos de vostre Compagnie. La crainte que i'ay d'estre infecté de son venin, parlant de luy, change mes imprecations aux vœux que ie fais au Ciel, pour sa resipiscence, pour vostre prosperité, & pour la continuation du desir que i'ay d'estre à iamais,

MESSIEURS,

Vostre tres-humble, & tres-obeïssant  
seruiteur,

LOVYS DE LA GRIVE,  
Apoticaire du Roy, & Garde  
Iuré en la Ville de Lyon.



A MESSIEURS LES  
*Apoticairez lurés de la Ville de Lyon.*



L. n'est pas possible, Messieurs, & Confreres, d'exprimer suffisamment l'excellence de laquelle est doüce nostre Profession, & la noblesse dont est enrichi nostre art de Pharmacie. Son importance & sa necessité se peut aisément remarquer dans les rapports, & les subordinations qu'il a avec la Medecine, c'est son bras droit, c'est l'instrument sans lequel elle ne peut operer les effets de ses merueilles, ni les merueilles de ses effects. C'est elle seule aussi à qui appartient la preparation des medicaments. Elle seule s'en approprie la cognoissance, & s'en reserve absolument l'Electio. Ceste consideration m'oblige à publier hardiment, que nous ne deuons rien à nos Ancestres, & que nos remedes accomplis de leur meslange, voués à la santé publique, ne demement point

B

dans leurs operations la grandeur de vos esperances. Tellement que pour ne déroger à l'autorité, ni frauder la prescription, qui milite pour l'Autheur objecté par le Paracelliste ; nous auons resmoigné nostre sollicitude depuis vingt années, pour le recouurement des drogues qui nous sembloient auparauant incogneues, contribuât par la curiosité de nos recherches à la perfection de nos Compositions Royales, le Baume d'Arabic, son bois, & son fruit; l'Aspalathus verus, le Cinamome de Gal. l'Amomum, vray Botritis, le Costus, Zinziberis-facie, l'Acacia-vera ; & sans mentir ailleurs, ce qui abonde chez nous, les Viperes, & les trochisques qui s'en formēt, en sont des tesmoins irreprochables. Vous n'ignorez pas que nostre terroir n'en pulule, & vous ne pouuez reuoquer en doute la fertilité de ces terres, en ayāt fait la chasse, ainsi que moy, & depuis entretenu des chasseurs à ce sujet. Ces Squilles blanches & apportees d'Espagne n'attendent pas leur loüange d'une langue qui n'en merite point, j'entends de celle du Paracelliste, lequel les qualifie Pancratium : ignorance neantmoins pardonnable, pouuant dire ainsi que celuy de son Autheur, *excusando,*  
*si*

*si con dire, non le cognosco.* Iugez maintenant ce qu'il ne diroit pas, si nous auions employé, & mis en jeu vn si grand nombre de substitués, qui ont esté toutefois tacitemēt appreués, par la tolerance de plusieurs Vniuersités fameuses. Que s'il a pleu à ce Grand Dieu de nous octroyer liberalemēt ceste vacation, pour le benefice general de tous les hommes, sa dignité a esté recogniee, & s'est acquis vn tel ascendant sur l'esprit des plus puissāts Monarques, qu'ils ont affecté passionnément ce que nous desirons d'executer, conseruant ses lauriers par la culture laborieuse de vostre capacité alliee à vostre industrie. Et vrayemēt nous sommes instruits de longue main par nos trauaux, nos veilles & despenses, cōfirmees par des reglements establis par la gratification de nos Roys, fondés sur l'autorité d'vne Cour souueraine, & fauorisés de la protection de la Iustice Presidiale de ceste Ville: Toutefois la jalousie nous poursuit, & l'impuissance de si bien faire que nous, nous trauerse, son repos est dans ses inquietudes, son azile dans son naufrage, son assurance dans sa perte, & sa douleur dedās ses os, *putredo ossium, inuidia*: elle brûle d'vne ardeur continuelle, & tafchant de l'ex-



haler par sa voix anime le Poëte à dire,  
*Peragit curfus suada Diava suos.*  
jusques à ce, que

*Frigidus in pratū cantando rumpitur  
anguis.*

Ne laissez pas pour cela d'exercer la charge  
à laquelle la Divine Bonté vous a destiné,  
& vostre merite appellé. Vivez heureux  
dans le respect du Ciel, & la crainte du  
monde; vous jouyrez paisiblement le reste  
de vos jours de la recognoissance de vostre  
chere Patrie. Il est vray que dés long temps  
je m'estois promis que ceste maudite enuie  
se dechargeroit de son fiel, comme les Vi-  
peres gardiennes du Baume de leur venin;  
mais j'ay esté surprins dans mon attente.  
Cet Hydre ayant croupi, & conué ses fini-  
stres projects, se jette en campagne, esuente  
sa mine dans ses manuscrits, voire jusques  
aux Prouinces estrangeres, pour susciter la  
diuision, où l'ynion doit regner, & mettre  
le nombre dans l'vnité, changer en confu-  
sion le bon ordre, & verser dessus nous ses  
malignes influences; si le Soleil de Justice  
ne dissipe les tenebres qui aueuglent plu-  
sieurs esprits; pour leur faire recognoistre  
nostre innocence, & leur malice. Nous te-  
nons de nos Peres la bonne intelligence  
qu'ils

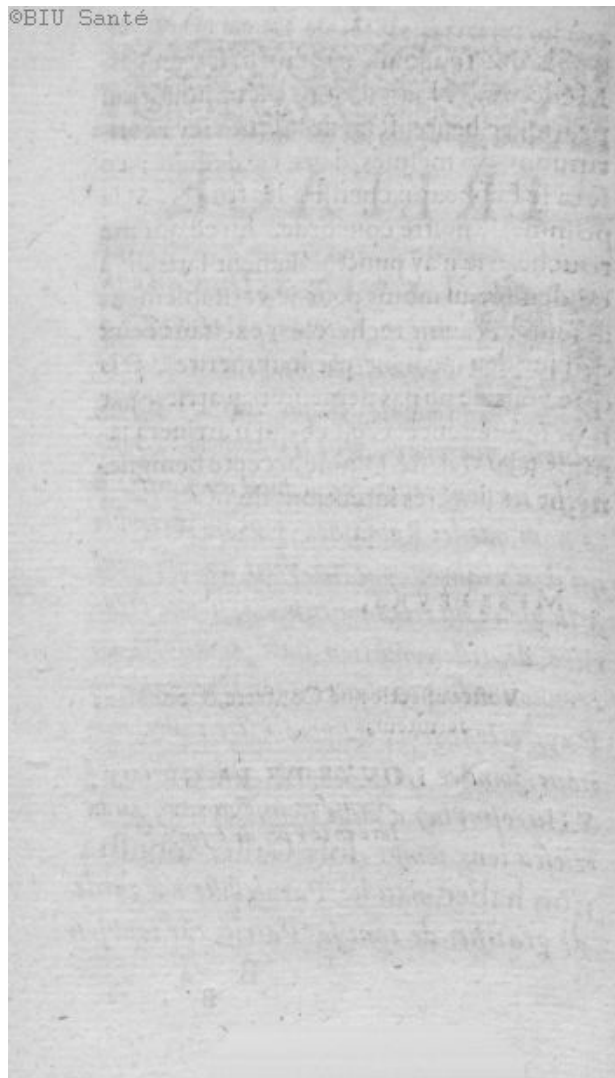
qu'ils ont toujours eüe avec les anciens Medecins. Nous l'auons à leur imitation pratiquee heureusement iusques icy ; continuons de mesmes dans ce dessein ; ce sera le Public, qui cueillira les fruiçts, & la pomme de nostre concorde. En ce qui me touche, si ie n'ay punctuellement satisfait à ce deuoir, au moins peus-ie veritablement aßeurer, l'auoir recherché ; excitans ceux qui me deuançoient par leur merite, tels que vous, de ne pas demeurer en arriere par leur indifference. C'est ce qui n'arriuera jamais, si la Majesté Diuine accepte benigne-ment les sinceres intentions de

MESSIEURS,

Vostre affectionné Confrere, & obeïssant  
seruiteur,

LOVYS DE LA GRIVE,  
*Apoticair du Roy, & Garde  
Iuré en la Ville de Lyon.*

B 3







## PREFACE.

**P**LEVST à Dieu qu'aux despens de ma reputation & à l'intérest de mes sentimens precedents, ce que nostre Thessale aduoüe, fut vray, Que les vipers Lyonnoises ne sont telles, & si bien auenantes à ce nom, que les Romaines, puis qu'il serable qu'il n'y auroit pas vn petit auancement à la gloire du terroir François, si vne creature de telle condition que la vipere s'y treuuoit moins parfaite en son effect qu'aux Pays estrangers: & peut-estre pourrions-nous joindre ceste loüange avec celle que S. Hierosme luy a jadis donné, apres y auoir vescu long temps, sola Gallia monstra non habet, mais le Paralelliste n'a garde de gratifier de tant sa Patrie, car tout son

B 4

escrit faiēt voir ouuertement, que les vi-  
peres Lyonnoises, sont autant vipe es, que  
les estrangeres, mordent, picquent, & enue-  
niment, ce qu'elles attaquent, aut ant & pos-  
sible plus qu'aucunes autres. Je requiers  
seulement d'estre receu à preuue, & non  
d'estre creu à ma simple parole. Il est vray  
qu'on s'est estendu sur les merueilles & sur  
les admirables effets des compositions The-  
riacale & Mitbridatique, mais les infinies  
vertus qu'elles possèdent ont tant & tant  
de fois esté publiees, escrites, & communi-  
quees, qu'il n'eust esté necessaire de rappor-  
ter toute la traduction de Galen, pour en  
remplir le papier, si ce n'eust esté à dessein  
d'y entremesler vne aussi grande diuersité  
de faussetés, & paroles enuenimees, qu'il y  
a de differents ingredients en icelles, l'expo-  
sition que tant de Maistres experts en ont  
faiēt, l'experience qui en a esté si souuent  
pratiquée, és presences des Gouverneurs,  
Magistrats, l'orp<sup>s</sup> de Ville, de College de  
Medecine, eust p<sup>u</sup> suffire pour l'arrest d'un  
esprit

esprit attrempé, qui se fust bien gardé de se laisser emporter à de telles extremités, & se feindre des aduersaires à plaisir, dans son oyfueté & faute d'employ qu'il menasse, si elle continuë, de rendre fatale aux tra-uaux & serieuses occupations des autres: ceste feinte d'aduersaires controuués se voit manifestement en l'hypothese supposee, & comme les Sieurs Docteurs Medecins n'ont refuté la Description de Gal. ny moins les drogues de Candie, & les viperes de Rome, à quel propos doncques se traouiller tant contre ceux qui ne les reiettent, ny ne les impreuent point? Ce à quoy il falloit seulement butter, estoit de voir si l'on peut de mesme se seruir de nos viperes, & herbes Lyonnoises, sans blasonner les Romaines quand on feroit semblable composition à Rome, ainsi que Gal. lors qu'il y faisoit sa demeure.

Or le Paralelliste ne sçachant qu'obje-  
ter contre ce dequoy il est question, s'escar-  
mouche contre ce dequoy il ne s'agit point,

parce que le respect que chacun porte à Gal.  
es a ses decrets, estant notoire, tant de dis-  
cours n'estoient point necessaires pour preu-  
uer que ce qu'il auoit prescrit estoit receua-  
ble, non plus que d'un si grand tas de paro-  
les pour la manutention de l'honneur deub  
es defferé de tous à ce grand homme, sa  
gloire & son lustre est assez esclattant sans  
autre lumiere empruntée, car il n'appartient  
pas à un petit vermisséau, ou à quelque  
chetif bois pourry d'entreprendre de prester  
de la clarté au Soleil, & d'augmenter sa lu-  
miere sous ceste pretendue reforme de l'abus  
commun es zeles specieux de l'honneur qui  
est deub aux resolutions de ce grand homme.  
Ce Thessale qualifie Messieurs les Medecins  
personnages de qualité & capacité, visible  
à tous, les chiens du Capitole, qui n'ont osé  
abbayer, les taxans d'estre attrapeur de cu-  
ree. On peut bien appliquer à ce faict ce que  
Diomede chez Homere disoit des fils des in-  
fortunés. & des malins, lesquels vrayes tau-  
pes qu'ils sont, osent siller les yeux aux rais  
du

du Soleil : si on n'ayme mieux soustenir ,  
Que comme le veau marin , craignant le  
foudre & le tonnerre, treuve de l'assurance  
au profond des abismes : ainsi ce terrestre,  
müsse au fonds de son erreur, ne peut conce-  
voir les doctes opinions des Sieurs Docteurs  
qui ont bien esté autres qu'il ne les a cou-  
chees. Ceste iniure enuers tant de grands  
Personnages, seroit plus legere si elle n'estoit  
agrauee d'une tres-insigne ingratitude en-  
uers Dieu, lequel cét esprit rebours, faisant  
contenance de maintenir Gal. paye d'une  
extreme mescognoissance, mesprisant les  
dons que sa diuine Bonté a agréé de nous  
donner en ceste terre, comme si les aliments  
que nous possedons ne nous estoient pas plus  
utiles & fauorables, que ceux que nous  
pourrions mendier de plusieurs centaines de  
lieuës de nous ; & qui ne iugera que si Gal.  
eust composé la Theriaque à Lyon il n'eust  
attiré de Rome, ce qu'il eust pû auoir com-  
modément icy : pourquoy veut-on donc nous  
persuader qu'estant à Rome, & s'estant  
seruy



seruy de ce qu'il y auoit à commodité, il aye  
rejeté & condamné ce qui se treuve ail-  
leurs ? Les preuues sont erronees, la conse-  
quence ne peut qu'estre vicieuse : mais tou-  
tes ces considerations, pour preignantes &  
fortes qu'elles soyent, ne sont rien à vn esprit  
agité, faut qu'il se tourmente soy-mesme, &  
que s'il ne peut mordre, qu'il rue, sur les per-  
sones de merite, il faut qu'il les appelle inte-  
ressés, traffiqueurs, tout ainsi que si les Vni-  
uersitez fameuses de nostre France, voire  
hors du Royaume, ne contenoient des per-  
sonnes autant, voire hors de toute compa-  
raison, plus capables que luy, & de aigle vo-  
le par dessus tout cela, & laissant à terre le  
iugement de tant de grands cerueaux se-  
guinde par dessus, disant que nos Theriaques  
ne sont qu'un Diatesaron, & parle à pro-  
portion de plusieurs autres de nos remedes,  
tres-bien recens & approuués de tous les  
bons & sains iugemens, il menasse si le bon-  
heur de l'employ ne luy dit mieux cy apres,  
de faire imprimer des semilles là dessus &  
remplir

remplir le monde d'Heresies, en faiēt de compositions de Medecine, croyant que de tramer & fomentier des controuerses, soit l'vnique moyen d'abolir les plus sacrés & salutaires medicaments, comme si c'estoit vne bien raisonnable vengeance que celle que l'on prend sur le public, & sur la verité, pour flatter la demangeaison de sa passion, & ne rester sans vindiēt; c'est tirer du venin au lieu d'un bon suc, c'est imiter la mouche qui s'arreste sur l'vlcere, & ne cherche que l'ordure, ou bien l'araignee qui conuertit l'aliment en venin, que de treuuer à redire à ce qui a esté authorisé par tant d'autres qui ont passé deuant nous, c'est monstrier vne enuie mortelle, & si i'ose dire vne ignorance volontaire, c'est se mespriser soy-mesme, & faire paroistre que l'on suit les actions louables, pour n'estimer que les fruiēt prodigieux d'un esprit inconsideré. Tant plus ie pese & considere cecy, plus ie recognois le besoin que i'ay d'une extreme prudence, qui est à vray dire, selon le Philosophe

lofophe, l'amblique, l'œil de l'ame, très-neceffaire pour fe prefervier des langues malignes, qui ne tafchent qu'à mordre fur la reputation d'autruy, & à luy ravir ce qu'il a de plus precieux, qui eft la charité. Nos iours ont bien veu & experimenté de peftes & boffes grandement enuenimees, mais ie n'en ay point remarqué de plus contagieufes que celles qui empoiffonnent la reputation, & ie ne crois pas que la falive des ces viperes Romaines chantees par le Paralellifte & preferees aux Lyonnoifes ayent vne escume plus corrofiue que celle qui humecte la langue de la bouche beante de la mefdifance, qui ne treuve rien de bien finon dans la contradiction, & aux fatyres; il veut bouleuerfer ce que l'antiquité efleue, & ternir l'efclat d'une profeflion aux Maiftres de laquelle elle a dreflé des autels comme à des petits demy-dieux, il n'eftoit ja befoin de tant rouler pour vn fi chetif deffein, ny fuir vne Cité telle que celle-cy pour fe muffer & cacher dans les fonds & recoings d'un lieu, que



que la bien-ſeance ne me permet de nom-  
mer, dans les Fauxbourgs, ainſi qu'à la Vil-  
le, ny moins de courir les armées & ſe cou-  
rir du premier Medecin de France, pour  
baptiſer une Royale compoſition du nom  
d'appellourde, ce n'eſt pas reconnoiſtre l'hon-  
neur que cét habile-homme luy a rendu,  
l'ayant receüe d'un œil ſerain, pour la faire  
agreer à la majeſté du plus juſte & mag-  
nanime Monarque que le Soleil aye jamais  
œillade, auſſi eſtoit-elle preparee trop fidele-  
ment, & ſoutenuë de piliers trop fermes,  
pour eſtre eſbranlee par un Sanſon aveuglé  
de malice, & d'enuie; & on peut voir  
combien ſa paſſion l'eſbloüit, en ce que  
il a eu le moyen de treuver bonne part  
en ceſt honneur, & en ceſte gloire, ſe  
treuant inferé en une ſi honorable Com-  
pagnie, & admis à un des premiers Col-  
leges de l'Europe, où tant de perſonnes  
mettables, & d'eſprits bien faiçts, cueil-  
lent à bon droit les fruitz de la louan-  
ge deuë à leurs merites: il eſt honoré  
de

de surplus de la louange de Medecin de l'Hostel-Dieu (vray theatre d'une charité bien enflammée) à laquelle tant s'en faut qu'il aye rendu ses devoirs qu'il l'a bannie de sa vraye maison, usant de vengeance & de ressentiment injuste, contre l'Apoticaire employé dans la boutique des pauvres, à l'encontre duquel l'on a assez remarqué son procédé, par l'abandonnement, n'ayant voulu permettre les remèdes requis à l'attaque d'une fièvre aiguë, de manière qu'il a esté nécessaire qu'il y en eust de plus charitables que luy, qui se promet de l'estre seulement en la destruction de la vraye Medecine.

De ce que dessus on se peut aisément figurer si ie n'auois pas sujet de dire, que nous auons à Lyon des vipers qui sont aussi bien (pour ne dire aussi mal & aussi meschamment) vipers que les Romaines, si on ne veut plustost dire que ces esprits mal timbrés, cherchant des vipers pour vomir le venin de leur passion contre autruy,

vcri

verifient en eux mesmes l'ancien Prouerbe, *alpis à vipera*. Pour moy, & la juite du discours auquel ie me vois engage pour le bien du Public, & interest de la Verité, ie tascheray de faire qu'on reconnoisse combien ie suis aliéné d'une si peruerse humeur, remonstrant simplement, mais efficacement: sans déguisement mais avec poids & force, quelle est la verité que l'on veut opprimer & ie me fay si fort de l'equité de ma cause, que ie me tiens assure de la confirmation de tous les Doctes & experts qui ont si bien secondé nos desseins en leur premier sentiment. Que si quelque petit entendement se laissoit en giroüette gagner à tout vent, il ne sera mal-aysé d'en rapporter la cause, espluchant la pensee du diuin Platon en son banquet, quand il dit avec mystere, (à son ordinaire) que ceux qui ont esté mordus de la vipere ne veulent declarer ce qu'ils endurent, qu'à ceux qui sont en pareille souffrance de mesme alteration qu'eux. C'est assés en peu de mots, qui peuuent à bon droit

C

estre esparnés en l'Avant-propos d'un discours, lequel doit subir la censure de se judicieux & graues Lecteurs.

... de l'Avant-propos d'un discours, lequel doit subir la censure de se judicieux & graues Lecteurs. ...

**ANTI**

... ANTI ... de l'Avant-propos d'un discours, lequel doit subir la censure de se judicieux & graues Lecteurs. ...



ANTIPARALELLE  
DES VIPERES  
ROMAINES, ET  
Herbes Candiottes.

*Auquel est prouvé la Theriaque Lyonnaise  
n'auoir pas seulement les vertus & effets  
du Theriaque Diatessaron, mais aussi du  
grand Theriaque de la D. d'Andro-  
machus S.*

**M**ONSIEUR Maistre Jac-  
ques Pons, yuant Do-  
cteur Medecin, & Doyen  
du College de Medecine  
de ceste Ville, en laquelle il a exercé  
la Profession fort longues années,

C 2



avec estime & reputation grande, entre autres marques qu'il a laissé pour mémoire du zele qu'il a eu au service du Public pendant sa vie. c'est vn petit Traité dedié à feu Monsieur de la Riuere, premier Medecin du Grand Henry de memoire immortelle, contenant enuiron 40. fucilles, intitulé : *Aduertissement pour la preservation es cure generale contre tous poisons, & comme ledit Sieur Pons n'oublia aucuns remedes pour suruenir à tels accidents, il ne laissa en arriere les compositions du Theriaque, & Mithridat, voire donnaist à la Theriaque le premier lieu, & particulièrement à celle qui s'expose & prepare dans ceste Ville, comme il le marque tres-bien au feuillet 39. dudit Traité, disant, Que la Theriaque dispensee à Lyon c'est treuuee de beaucoup plus grande efficace qu'en beaucoup d'endroits où on la preparee, veu le manquement*  
que



que plusieurs font contre l'ordon-  
nance & description d'Andromachus.  
Ce que recogneu tres-bien par ledit  
Sieur, l'on a rencontré les effets sui-  
uant l'intention des Auteurs, ce qui  
me donne sujet d'estre en quelque  
façon dans l'estonnement, voyant  
que nostre Paraleliste, qui se dit estre  
descendu de sa tige, ne produise des  
fruits dignes d'un tel arbre: qu'au  
contraire il expose un Traité compo-  
sé de quatre Paradoxes, les appellant  
ainsi & à la mode, suivis & accompa-  
gnez d'autoritez, pour contrarier  
Messieurs les Collegues. Quant à moy  
ie ne suis, ny veux estre en ce sujet  
trop Paradoxiste pour luy respondre,  
mais en Pharmacien & au mieux que  
le temps me le permet, n'y desirant  
employer tant d'annees comme il a  
faict: car deslors qu'il estoit à Paris, il  
auoit desia faict courir des manuscrits  
sur ce mesme sujet, & faict mettre

sous la presse quelques feuilles. Ce qu'il a voulu poursuivre est icy, & esclorre en vipereau, en despit de ses Collegues, les taxas, comme a esté dit en la Preface, & sans respect que conque de Messieurs les Recteurs trop indulgens à ses deportemens. Si son esprit eust esté rassis, il auroit considéré que les Maistres Apoticairez ne pouuoient ny deuoient auoir aucune crainte, qu'une dispensation de Theriaque faicte dans l'Hostel-Dieu, peut preiudicier à celles qu'ils dispensent & debitent, attendu que celle-là n'estoit destinée que pour le seruice des pauvres, & non pour estre vendue indifferement à tous, ny en gros, ny en detail, veu mesme que celles qui ont esté préparées tant par feu Monsieur de Noyelles, & moy sous les auspices de M<sup>seigneur</sup> de S. Chamond, alors Lieutenant de Roy en ce Pays, estoit sans substitut, fors que du baume,

Côte la  
pag. 9.

me, & composé de tous les simples de Crete, que par le Sieur Antoine Colin en l'an 1620. n'ont empesché la debite des autres, ny de celles que depuis l'on a préparé des herbes Lyonoises ou Prouençaes, aussi chaudes que celles de Crete, ou à peu pres.

Il dit en vn autre lieu, que Messieurs les DD. ont voulu faire croire que la Theriaque Lyonoise estoit meilleure que celle de Rome. C'est imposture & calomnie : car ce n'a iamais esté leur intention. S'il a la memoire aux bonnes choses, il se souuendra que lesdits Sieurs DD. & Maistres Apoticairees assemblés dans le Bureau, & en presence des Sieurs Recteurs au mois de May dernier, n'ont point eu la pensee d'asseurer que la Theriaque de Lyon fust meilleure, ou du moins aussi bonne que celle qui est fidelement dispensée à Rome sans substitués, & elle s'y fait à present fort peu sou-

Pag. 9.  
liga. 17.

ment, ouy frequemment à Venise. En la Preface ie fay mention de l'offence qu'il commet contre lesdits Docteurs assemblez sur ce sujet. I'adiouste qu'il n'y a rien de plus picquant, ny de si effronté que ce discours: & bien plus de croire que lesdits Sieurs soyent si priués de iugement, qu'ils ne s'en offensent, n'ayans l'esprit de cognoistre la malice cachee sous vne figure du bien dire de Rhetorique. Ne sçait-il pas qu'en ceste assemblee lesdits Sieurs le huerent, & avec iuste sujet, lors qu'il dit fort haut pour estre mieux entendu, Que les viperes presentees n'estoiet vrayes, ny legitimes, & que c'estoient serpents ordinaires, ne se ressouenant qu'il les auoit auparauant approuuees, mesmes celles que i'ay exposé le remuer au public. Vray est qu'estant vn esprit *non sibi constant*, poussé par la passion d'autruy, il mit en auant vne These pour preuuer  
non

non pas que les vipetes presentees ne fussent vrayes, mais qu'elles n'auoient esté chassées en leur temps. A quoy fust suffisamment respondu par Theses & disputes publiques.

Il faut aussi remarquer le peu de respect qu'il porte à ses anciens, les appellans Pseudogalenistes, c'est à dire bastards ou faussaires de la doctrine de Galen; toutesfois ceux qui connoissent Messieurs nos M. M. iugeront assez qu'ils ont la conscience trop bonne, pour estre appellés Hermaphrodites de ce temps (ainsi qu'il faiet au commencement de son Epistre) & qu'ils entendent mieux Galen en Grec, que luy ne faiet en Latin, & mieux Latin qu'il ne faiet en François.

Bien que i'aye dit cy-dessus, que ie ne desire parler qu'en Pharmacien, si me veulx-ie emanciper iusques là, que de donner mon aduis sur ce qu'il me semble qu'il n'entend pas bien l'ener-

Bici

C 5



Pag. 11.  
lign. 1. gic de ce mot, *paradoxum*, veu que  
communément il est prins pour vne  
doctrine ou assertion, ou opinion qui  
est contraire à l'opinion commune de  
quelque chose : mais si son opinion  
n'est contraire qu'à l'aduis de certains  
Pseudogalenistes, elle ne sera vn para-  
doxe, ouy bien s'il l'estimoit contraire  
à l'opinion commune des Galenistes.  
Que si cela n'est la vraye intelligence,  
ou explication de ce mot, *Paradoxum*,  
ie ne scay comme il expliquera la dif-  
ference de ces trois mots, mis au bas  
de ces Theses tant Pharmaceutiques,  
que Chirurgicales, soustenues en di-  
uers temps à Lyon, *Affertions*, *Proble-  
mes*, *Paradoxes*. Toutefois puis que son  
sujet Paralelliste est vne chimere &  
fantesie pure, i'accorderay qu'on luy  
permette d'appeller son opinion *Pa-  
radoxe*, estant vne chose inouye & di-  
gne d'admiratiō, ou plustost de com-  
passion, que nostre Paralelliste aye  
faict



faict vn Liure, pour combattre l'aduis  
de ses Collegues, auquel ils n'ont ia  
mais pensé.

Or pour donner intelligence à ceux  
qui croiroient autrement, il fut agité  
deux questions, après qu'il eut donné  
son opinion, & moy la mienne, pout  
& au nom de tous les Maistres Apo  
ticaires mes Confreres.

La premiere, si les Viperes presen  
tees estoient bonnes pour les Tro  
chisques.

La seconde, si les Viperes de Rome  
estoit meilleures pour lesdicts Tro  
chisques que celle de Lyon; & en suite  
de discours l'on parla des herbes  
de Candie, avec celles de Lyon.

Il fut dict par la Compagnie, & re  
solu, que les Viperes presetees estoiet  
receuables pour faire lesdicts Tro  
chisques. Quant à l'autre demande, la  
pluralité des voix porta, Que ce dif  
ferent seroit decidé dans le College,

les

les Sicurs Docteurs auparauant ad-  
uertis pour y penser meurement ; &  
que puis que l'on auoit employé cy-  
deuant les simples Lyonnais, & que le  
temps estoit expiré pour en recouurer  
d'autres, l'on passeroit outre à la con-  
fection dudict Theriaque: se seruant  
neantmoins de celles que l'on pour-  
roit recouurer des Prouinces chau-  
des, ou des endroits de nostre terroir  
les plus chauds. Partant, le Paraleliste  
doit à bon droict meriter le nō qu'il  
attribuē mal à propos à ses anciens  
Collegues, supposant faussement  
l'ascendant que l'on a eu sur aucuns  
de Messieurs les Recteurs, comme s'ils  
estient personnes interressees au pre-  
judice de ce à quoy ils sont portés de  
zele, & de charité. Il ne s'en faut elon-  
ner, aussi dit-il qu'il a passé le rubicōd,  
mais de mesme qu'il dit, Que les oy-  
seaux du Ciel, & les cōplaisans du sie-  
cle ont deuoré la semence respanduē,  
il

Pag. 9.  
lig. 16.

Pag. 4.

221

il faut qu'il prenne garde, qu'estant sans respect & conduite, que ladicte semence n'engendre des fruiçts, qui luy retomberont dessus, & qui luy en feront sauouer d'un goust tout remply d'amertume, au prejudice de sa Profession, autant, ou voire plus honorable qu'il peut meriter.

Son premier Paradoxe contient deux partiës, la premiere est Paradoxe en effect, estant vn caprice contraire à l'aduis de tous les Docteurs collegiés à Lyon, ne s'y estant treuue aucun qui ne les ayt approuués. Mesmes plusieurs Medecins & Apoticairez estrangers s'estants rencontrés lors que l'on preparoit les Trochisques de Viperes, les ont approuués, ainsi comme il appert par les loüanges que leur attribué vn tres-habile Apoticaire Bourguinon, par vn Traitté qu'il en a fait, avec vne Dedicace aux Apoticairez de Lyon, ayant remarqué, que cel-

les

les d'Italie, & de Poitiers n'estoient plus grasses ny mieux nourries. Il en emporta quelques douzaines; outre les Trochisques, pour vn Theriaque solennel qu'il prepara à Salins.

La seconde partie semble ne deuoit estre appelée Paradoxe, ni seruir d'aide à ce faire; puis qu'elle ne contient rien de contraire au resultat du Collège des Medecins de Lyon, ni des Maistres susdicts assés au mois de May derhier, dans l'Hostel-Dieu. Ce qui fait eroire, que les opinions sont Pseudoparadoxes.

Pag. 11. Je ne puis que ie n'accorde que ceste seconde opinion contenuë en son second Paradoxe soit tres-vraye, mais accompagnée d'une temeraire fallie contre l'aduis du Collège.

Pag. 12. Au troisieme, il fait euidentement voir sa malice, en ce que nul des Docteurs susnommés n'ont soustenu les herbes Lyonnoises estre meilleures, ou

ou du moins aussi bonnes que celles de Candie, qu'il ne s'en treuve en quelques endroits quelques vnes bones, & qui ne leur cedét peu, ou point, nous ne le nions pas; partant, qu'il entende mieux l'energie du mot de Paradoxe.

Son quatrieme est tout rempli d'impostures, à son accoustumée: ie l'ay donné assez à entendre à Messieurs les Recteurs dans le Bureau, en sa presence. Mais il faut voir de plus près & decouvrir sa doctrine veritable, ainsi qu'il la presume en son Paradoxe premier, où il veut bannir & exclurre, ingrat qu'il est, les biens que sa terre natale luy produit; s'efforçant de preuuer que les Viperes Lyonnoises ne sont de la qualité requise pour estre employees dans la Theriaque. Premierement, dit-il, parce que les Viperes Lyonnoises ne se nourrissent point de Buprestes, Cantharides, chenilles



nilles de pin, & tous tels animaux  
qu'il s'imagine; d'autant que le terroir  
Lyonnois, ni le circonuoisin à quatre  
journées à la ronde ne produisent que  
peu, ou point de ces animaux. Il se sert  
de l'Autheur du Liure à Pison, ch. 10.  
pour faire voir la nullité d'icelles. Sur  
quoy il suffiroit de dire, que les do-  
ctes Medecins estiment le Liure de  
*Theriaca ad Pisonem*, n'estre pas de Ga-  
len, & le releguent *inter spurios*. Mais  
disons, qu'il n'est pas necessaire que  
les Viperes se nourrissent desdicts ani-  
maux (ce que ie veux dite en passant,  
avant que de faire voir leur nourritu-  
re Lyonnoise) ains suffiroit qu'elles  
se nourrissent d'herbes qui leur sont  
propres, & ne laisseroient pour cela  
d'estre aussi bones, que si elles se nour-  
rissent d'insectes & veneneux ani-  
maux, voire, peult-estre, seroient-elles  
meilleures: car il est difficile à croire,  
qu'elles se nourrissent d'animaux ve-  
neneux



veneneux, sans contracter quelque qualité maligne, s'il est vray ce qu'il allegue de Gal. *lib. de simpl. medicam.* que l'aliment augmente, ou diminue la vertu des animaux: Et tout ainsi que le lait de chevre, qui se fait de leur sang, devient plus froid par l'usage des herbes refrigeratiues, & le sang de bouc plus propre à briser la pierre, ou calcul, en se nourrissant des plantes aperitiues: Pourquoi est-ce, qu'en suite de son discours, on ne pourra conclure, que le sang des Vipères fera plus veneneux, par l'usage des animaux veneneux, & par consequent leur chair, qui s'engendre du sang?

Les trois responces qu'il allegue <sup>pag. 16.</sup> <sub>17.</sub> contre son objection ne concluent point, ne pouuant tirer la premiere du texte exprés d'Aristote. Et si quelqu'un estime la chair des cailles, estourneaux & autres estre pernicieuse, lors qu'ils se nourrissent de quantité

D

d'hellebore, ciguë, & napellus, que dira-il ? Que si le lait de chevre nourrie d'hellebore, & des Nourrices qui ont prins des medicaments laxatifs purgent les enfans, pourquoy est-ce que les animaux ne contracteront la qualité des venins qui leur seruent de nourriture ? C'est vne belle affaire, qu'il faille que par necessité de Pharmacien ie parle en Philosophe, & que

pag. 17. en respondant à la seconde raison touchant la double substance de l'aliment des Viperes allegué suiuant la subtilité de Baldus, Angelus, i'ose dire que ceste distinction du venin, d'avec la partie alimenteuse peut auoir lieu, eu egard à l'homme qui ne se nourrit de venins, mais au respect des Viperes, animaux veneneux selon luy, que dira-il ? Et si ceste replique est vraye, il faut conjecturer que des animaux veneneux les Viperes font vn sang plus veneneux, s'ils en font vne bile plus veneneuse : tout ainsi que les

viandes bilieuses aux hommes bilieux engendrent plus d'excrements & de sang bilieux, que non pas vn pituiteux d'vn aliment phlegmatique. Et partant, il ne fera hors de raison de dire, suiuant la force de sa doctrine, Que les Viperes se nourrissant de venins, elles cōtractent quelque qualité veneneuse, ainsi qu'il le dit peu apres de leurs tannieres, & n'en sont pourtant lezees, pour estre douées de ceste propriété d'y resister: tout ainsi que les poules mangeans des Viperes & Serpents n'en reçoient aucun detrimement, que de poser plustost leurs plumes, & d'estre plus maigres ( ainsi que mes chats qui en mangerent trois douzaines, ou plus, dans la tour où ie les tenoy ) & d'estre plus propres à guerir de la ladrerie, ou maladies de semblables especes, comme ie l'ay veu pratiquer à vne Dame de qualité. Ceste dispute ( dira le bon-homme )

surpasse la cognoissance d'un Pharmacien, qui ne doit auoir que celle de preparer & mesler, il ne luy osterà celle d'essire, ou choisir le bon d'avec le mauuais, ne fut-il que son naturel enclin plus à l'un qu'à l'autre.

Mais parce que j'ay allegué ce que dessus parlant au Paralelliste, & raisonnant *argumento ad hominem* non selon mon sentiment, ie respondray directement, & diray, Que les Viperes Lyonoises se nourrissent d'animaux veneneux qui correspondét aux cantharides, buprestes, & chenilles de pin, à sçauoir des araignees, escarbots, crapauts, lezards, lezardelles, serpens, & autres, de mesmes que l'experience nous l'a fait voir tant de fois, soit à la chasse, ou dans nos boutiques. Contre cecy, à quoy fert *usus rationis magister*, & son babil, & ses suppositions. Ce n'est pas pourtant que pour recouurer lesdites Viperes meilleures, il soit  
neces

necessaire qu'elles fusset nourries d'animaux veneneux, ainsi qu'il a esté dit cy dessus: ce que ie peux preuuer en ceste sorte: Les Vipères deuiennent meilleures par la nourriture de tels animaux, où c'est que la propriété qu'elles ont de separer le venin d'avec l'aliment s'augmente, ou qu'elles deuiennent plus charnues. L'experience nous faiet voir que lors qu'elles ont des animaux veneneux dans le ventre, elles paroissent veritablement grosses, mais non si charnues, poulpes & nourries que celles qui en sont exemptes, au cōtraire plus extenuées. D'asseurer le premier, cela ne se peut: car premierement tels animaux pour l'ordinaire n'ont ceste faculté de resister aux venins. Et que cela fust, comment est ce que la faculté spécifique des Vipères, distincte en espee des facultés des crapauts, & semblables, en pourra estre fortifiée & augmentée?



Ne seroit-ce pas introduire vne confusion des especes en la production des choses, & assseurer contre la maxime commune des Philosophes, *Propria corrupti accidentia manere in subiecto.* Je ne veux philosopher si auant, mais dire seulement que la troisieme raison ne fait rien, pour dire que les Viperes ne deuiennent plus veneneuses se nourrissans d'animaux veneneux: moins encore que ne s'en nourrissans, elles soient moins bones, ce qui estoit en question: & si par le melleange des medicaments aromatiques, la chair des Viperes, presupposé & non proué veneneuse, deuenoit alexithere, il faudroit les y meller avec leur venin, qui deuiendroit alexithere par le melleange des aromates. Et quelle nouvelle Philosophie, qu'une chose veneneuse ne se despoüille pas seulement de son venin, mais deuienne anti-venin, par le melleange des aromates, ie ne



ne croy pas qu'il treuve ceste doctri-  
ne dans l'Auteur du Theriaque à Pi-  
son, qui peut bien auoir escrit, que leur  
chair perd son venin par tel meslan-  
ge, mais non pas, qu'elle deuienne ale-  
xithere.

110 Venons à la remarque faicte en la  
seconde raison, où nostre Paralelliste  
veut asseurer, selon l'Auteur de *Ther.*  
*ad Pison*, qu'il faut que les Viperes pos-  
sent leurs despoüilles auant qu'estre  
admises dans le Theriaque, d'autant  
que se sont reliquats d'une qualité  
maligne, contractee durant le temps  
qu'elles ont demeuré dans leurs tan-  
nieres. Ce qui me faict encor douter,  
veu ceste raison, que le liure de *Theria.*  
*ad Pison*. ne soit faullement attribué  
à Galen, parce qu'il me semble qu'il  
faut iuger de mesmes des despoüilles  
Printannieres; que des Automnales:  
aussi ne sont-ce que surcuirs & epide-  
mes d'icolles. Saut meilleur iugement,

ie n'ay encor sceu qu'aucun aye sou-  
stenu que leur despoüille Automnale  
soit reliquat de leurs qualités mali-  
gnes. Que s'il est vray que les Viperes  
augmentent dans leurs tannieres leur  
qualité maligne, à cause qu'elles abo-  
dent plus en excrements, & que leur  
grand venin ne s'exhale, à raison du  
froid, il s'ensuit que leurs despoüilles  
Automnales ne sont pas vn reliquat  
de leur qualité maligne procedant de  
leur venin, lequel durant la chaleur  
de l'Esté s'exhale. Si d'oc ces despoüil-  
les Automnales ne s'ot effects de leur  
venin, pourquoy est-ce que les Prin-  
tannieres le seront? Desireux pour-  
tant d'apprendre, ie demande à Mon-  
sieur le Docteur Paralelliste, comme  
se peut-il faire que les despoüilles  
Printannieres soient reliquats de la  
qualité maligne, puisque (selon son  
aduis) la partie veneneuse des alimēts  
de la Vipere est ietté dans le fiel, & de  
là

Pag. 17.

là aux genciues, & la partie alimentaire est conuertie en leur substance? Or est-il, que leurs despoüilles sont reliquats de la partie alimentaire, assimilée en leur chair & peau principalement, & non pas de la partie veneneuse. Il est donc hors de propos de dire que le cuir estant vn emonctoire de tout le corps, les Viperes y pourrôt decharger leur venin duquel leurs despoüilles seront produites. L'aduoüe bien qu'aux hommes la nature purifiant les parties, y iette bien souuent toutes sortes de mauuaises humeurs: mais pourtant ie n'ay encor ouy dire à aucun Medecin, que de ces humeurs s'engendre le furcui. Et quand ainsi seroit, cela ne peut estre admis aux Viperes, qui ont vn conduit pour decharger leur venin aux genciues, non au cuir. L'atten la solution de ce doute, que i'ay mis en auant pour m'esclaircir, & me rendre plus sçauant en

D 5

Mercurial.

la cognoissance des Viperes. Je l'appuyay encor sur l'opinion de Mercurial, au Traité des venins, où il dit, Que les Viperes sont plus froides en Hyuer qu'en Esté, partant elles acquierent moins de venin dans leurs tanières, & leurs despoüilles Printanieres ne seront reliquats d'une plus grande qualité maligne.

I'estime qu'il faut chercher quelque autre raison, pourquoy il faut attendre que les Viperes ayent jetté leurs despoüilles, ou c'est vn erreur de l'Autheur *De Ther. ad Pison*. sauf l'aduis des Docteurs Medecins. Combien de fois dans ma boutique a on veu despoüiller des Viperes, changer de couleur après la despoüille, & esclorre les petits dans leurs tunique? *Novissime* ceste année, au mois d'Avril, en présence de Messieurs Sarrazin, & De la Moniere, & de quelques Maistres Apoticaire, on a veu quantité de Viperes

peres en la boutique du Sieur de Clercy, desquelles plusieurs jettoient encor le reste de leurs despoüilles. Et à la fin de Septembre, & commencement d'Octobre, année presente, Sieur Iean Moze faisant voir des Viperes à Messieurs De la Clostre, & De la Moniere, on a remarqué y en auoir quelques vnes qui posoient le reliquat de leurs despoüilles. l'en ay eu qui se glissoient dans des fentes & trous des caisses, & des tannieres terrassées faictes exprés dans la tour de mon habitation, pour les quitter Les Sieurs de Clercy, Biffallard, & Viau, & autres Maistres de ceste ville attesteront d'en auoir veu de mesme n'aguieres, comme autres fois dans leur boutique. Partant, il fera faux de dire, que les Viperes Lyo-<sup>Pag. 18.</sup><sub>& 19.</sub>noises soient si tardiues à poser leurs despoüilles, qu'elles ne se deucstent d'une seconde, puisque l'experience le fait voir. Voylà que c'est, de suiure  
son



son caprice. Et que faut il dire après cela, finō au Sieur Docteur Critique, qu'avec Aristote, *Dimittere sensus, & confugere ad rationes, non est Sapiētis.* C'est à dire, selon vne modeste interpretation, *Non est Philosophi, seu sapiētiam amanti.* A Dieu ne plaise pourtant que ie l'injurie, bien qu'il le merite, veu que ce n'est le propre d'un bon Philosophe, de dementir & advoüer Aristote sur vn mesme sujet; ce qu'il fait icy en moins de vingt lignes.

Les Viperes Lyonnoises sont, ou serpens, ou Viperes; si serpens, elles posent deux fois l'année leurs despouilles, selon Aristote par luy cité. Si elles sont vrays Viperes, elles porteront leurs despouilles deux fois l'année, comme les autres serpens, selon Aristote; ou bien elles ne serōt ni Viperes ni serpens. Qu'il s'accorde dōc avec Aristote, ou avec luy-mesme, lors qu'estant au mois de May dernier



nier dans l'Hostel-Dieu, il dit que les Viperes presentees (neantmoins legitimes) n'estoient que simples serpents.

Le docte Syluaticus estoit grand Pag. 19.  
personnage, neantmoins la raison qu'il donne pour soustenir le dire de l'Authcur à Pison, semble n'auoir assez de force; ce qui ne me peut empêcher de dire, que ce liure *de Ther. ad Pison* (ainsi comme i'ay desia dict) ne soit pas de Gal. Et comme se peut-il faire que les Viperes, qui ne se nourrissent d'aucun alimēt à elles propres deuiennent plus excrementeuſes dās leurs tanières, que hors d'icelles. Il ne sert rien de dire, que demeurant plus longuement dās les lieux souſterrains à cause du froid, leur grand venin ne se peut exhaler: d'autant qu'il n'est necessaire que leur venin s'exhale, puis qu'il y a vn conduit destiné pour son euacuation, & qu'il est croyable que les Viperes craignans le froid  
gran.

grandement, entrent si auant dans leurs tannieres, qu'elles rencontrent les lieux chauds sousterrains, où estats elles se purifient plustost de leur venin: car ayants ceste propriété de resister au venin, & leur chaleur n'estant occupee à la digestion des aliments, pourquoy est-ce qu'elle n'agira sur le venin, & rendra son sang plus pur & exempt d'iceluy, & sa chair meilleure se nourrissant dans sa taniere d'un sang plus pur? D'estimer que leur chaleur naturelle soit oysiee durant leur sejour sousterrain, cela ne se peut. Il faut qu'elle agisse plus, ou moins, selon sa force, estant proche d'un sujet susceptible d'alteration, selon mon petit iugement, que j'ose soumettre à celuy de Monsieur le Docteur, qui est, ou doit estre bon Philosophe, & non moy qui n'y suis obligé par l'exercice de mon Art. Pleust à Dieu que ie le fusse, ie feroiy bien quelque chose de  
meil

meilleur que luy. Je m'occuperoÿ à  
rẽclaircir les difficultẽs qui sont en  
l'ẽlection, preparation, & mixtion des  
Viperes, plustost qu'à censurer & taf-  
cher à diffamer les gens de bien.

Il me semble que dans mes parti-  
culieres curiositez, i'ay leu en quelque  
endroit des œuures d'Aristote, que les  
Viperes demeurent cachees quatre  
mois sous terre, lesquels (saut meilleur  
aduis) commencent enuiron la fin du  
second mois d'Automne, & finissent  
au commencement du mois de Mars,  
si bien que cela estant, i'ay sujet de  
douter que le Liure *ad Pison*. soit de  
Gal. veu que si elles demeurent qua-  
tre mois, elles ne sortent pas plustost  
vne annee, & plus tard en vne autre:  
aussi on les treuve au commencement  
de Mars, en plain iour, tant soit peu  
que le Soleil soit picquant. Bien est  
vray qu'au plustost il faiẽt chaud,  
d'aurant plustost elles s'ẽgarent, &  
s'ẽgayent

s'esgayent par la campagne, sur tout pour iouyr de l'air, & chercher leur pasture, & reuenir apres dans leurs tannieres, comme souuent on l'a remarqué, mesmes le Sieur Guillaume Bugnet Maistre Apoticaire, tres-expert en cét exercice qu'en sa profession. La premiere fois que i'en presentay au College des Medecins enuiron dix douzaines de tres-belles Lyonnoises, ou plustost Dauphinoises, ce fust enuiron la fin de Mars, de l'an 1618. Si bien qu'il faut aduoüer qu'en nos terroirs les Viperes sortent aussi tost de leurs tannieres, qu'en celuy de Rome, ou d'ailleurs. Vray est que d'abord plus librement elles s'esgayent en vn lieu plus chaud, qu'en vn autre. Donc à faux le Paralelliste veut conclurre icy, que les Viperes Lyonnoises, comme participantes de plus grande malignité, ne sont receuables pour estre admises au Theriaque

que. Je dy qu'il veut conclurre, car si l'on examine bien son dire, on iugera qu'il conclud les Viperes Romaines n'estre receuables, en disant que les Lyonnoises participantes de quelque malignité (il ne dit pas plus grande) ne sont pas receuables: d'où ie peux former cest argument avec sa permission.

Les Viperes qui ont quelque qualité maligne ne sont receuables pour faire la Theriaque. Les Viperes Romaines participent de quelque qualité maligne: autrement ce seroit à faux qu'elles tiendroient le milieu entre les deux extremes selon Androm. & Gal. allegués par luy. Doncques les Viperes Romaines ne sont receuables pour faire la Theriaque. Ce n'est rien que d'appeller les Viperes Romaines moins veneneuses que les Lyonnoises, du moins à comparaison, (ce que ie desire montrer cy-apres

E



estre faux ) car cela ne peut estre , les  
Pag. 21. Vipères Lyonnoises estans ( selon luy  
en la cinquieme raison ) d'autre espe-  
ce que les Romaines : il faut qu'elles  
soyent ou serpens, ou basilics, ou au-  
tres. Il n'a si peu de capacité, d'admet-  
tre qu'elles soient basilics : & il n'en a  
pas assez (*pace eius dixerim*) pour faire  
voir qu'elles sont sous quelque autre  
espece d'insectes, cognues des anciens,  
pour estre plus veneneuses que les Vi-  
peres : Ou bien il aura treuvé vne au-  
tre espece d'insectes & serpens. Que  
s'il le faict avec fortes raisons & de-  
monstrations, tous les Medecins du  
sicle & la posterité luy en seront  
grandement redevables. Mais ie veux  
bien tost faire voir par luy mesmes,  
que les Viperes Romaines sont plus  
veneneuses que les Lyonnoises : par-  
tant puis que nos Viperes ne sont ny  
basilics, ny autres serpens plus vene-  
neux que les Viperes Romaines, co-  
gnues



gnues des anciẽs, il faut qu'elles soient  
serpens communs: ainsi qu'il le dit  
au mois de May dernier dans l'Ho-  
stel-Dieu, & par ainsi moins veneneu-  
ses que les Viperes Romaines.

Il faut que ie rapporte encores deux  
autres raisõs que i'ay pour douter si le  
liure *de Ther. ad Pison.* est de Galen, par <sup>pag. 10.</sup>  
ce qu'il ne marque pas au chap. 20. ci-  
té par le Paralelliste, le temps que doi-  
uent demeurer les Viperes dans leurs  
cauernes, ce qu'il n'ignoroit aucune-  
ment, pour estre tres-sçauant en la  
Philosophie Peripatetique: & comme  
en plusieurs endroits de ses œuures,  
principalement au liure *De placitis  
Hippocratis, & Platonis*, Galen refute  
Aristote, il n'eust manqué de refuter  
son opinion touchant le temps du se-  
jour des Viperes dans leurs maison-  
nettes hyemales, s'il auoit composé  
ce liure; ou du moins il eust dit com-  
bien de temps elles y demeurent.

E 2

Pag. 20.  
du Para-  
lelle.

La seconde raison est prise de ce qu'Andromachus au ch. 8. de Ther. ad Pison, confesse d'auoir choisi les Viperes, par ce qu'elles sont mediocrement veneneuses, moins que les basilisques, plus que les serpens; comme si les Viperes y estoient mises, comme veneneuses: veu qu'après luy nous faisons tout ce que nous pouuons pour oster leur venin, en leur coupant la teste, ostant les entrailles, separant la queüe, comme inutile, les lauans fort bien; & est tres. assure, que si la chair des Viperes estoit veneneuse, on ne la mettroit dans le Theriaque: D'auantage, le venin viperin y seroit inutile, voire nuisible; inutile, n'ayant aucune force de resister aux morsures des animaux veneneux; nuisible, parce qu'il infecteroit les ingredients de la Theriaque.

La raison de Curtin cy - dessus alleguë & impugnë ne seruira de rien,  
si

si bien que sans raison est escrit audit  
 liure ( ainsi que le Paralelliste rapor-  
 te ) qu'Andromachus lors qu'il a mis es-  
 lé quelque venin dans la composition  
 du Theriaque, a choisi vn qui tient le  
 milieu entre les deux extremes. Il de-  
 uoit employer le temps à rechercher  
 la vraye raison pour laquelle Andro-  
 machus a mis la chair des Viperes, &  
 non celle des autres serpens, & ne se  
 fier pas à l'Authent *de Theriaca ad Pit-*  
*son*. dans lequel, peut estre, il ne trou-  
 uera ceste raison entiere, comme il l'a  
 assuree en son Paralelle. Il faut assou-  
 rément dire, qu'il a reconnu leur ver-  
 tu plus grande à resister aux qualités  
 malignes, & venins, que les autres.  
 Mais, quelle raison valable, & expe-  
 riente en rapporte-il, & où Galen l'a  
 laissé par escrit ? Bien que ie ne sois  
 qu'Apoticaire, & non Medecin, ma  
 Profession ne m'adstraignant de lire  
 Galen, i' joint que ma capacité ne le

pèrmet; si est-ce que ma curiosité m'y a porté quelquefois.

pag. 10. En la quatrième raison, il y a vne repugnance à l'expérience; car nous auons de tres-belles & bonnes Viperes, qui ne cedent en rien à celles qui naissent en Italie, ainsi que tout le College a recognu, par les marques qu'elles possèdent; & qui sans doute ont esté cy-deuant bien cogneuës par le D: Symphor. Campefe; mais, par malheur, à cause de la rareté de ses escrits, depuis luy incognuës en ce Pays, jusques à nous. Voyons comme

*Libel. de Theriaca Gall. cap. 2.* il parle: *Nos autem asserimus, & in Gallia ipsa Narbonnensi reperiri plurimas Viperas, que in Theriaca reponi jure possunt.*

Quant à nous, nous assurez que l'on trouue plusieurs Viperes dans la Gaule Narbonnoise ( sous laquelle nous comprenons le pays du Dauphiné, suiuant l'opinion commune des bons Auteurs ) qui meritoirement se peuvent

uent mettre dans le Theriaque.

De la cinquieme raison ie tire deux Pag. 21.  
consequences , ou propositions du  
tout contraires à son opinion. La pre-  
miere que les Viperes Romaines sont  
plus veneneuses que les Lyonnoises.  
La seconde, que les viperes Romaines  
sont de diuerse espece ; & les viperes  
qui produisent de plus facheux acci-  
dents, sont plus veneneuses. Voylà  
pourquoy les males (selon luy) sont  
plus veneneux que les femelles ; & les  
vns & les autres plus veneneux en Esté  
qu'au Printemps & Automne. Or est-  
il que les Viperes Romaines produi-  
sent des effets plus facheux que les  
Lyonnoises, sçauoir vne soif inextin-  
guible, par toute sorte d'hydropisie ;  
donques les viperes Romaines ne sôt  
pas plus veneneuses que les Lyonnoi-  
ses. Voylà la preuue de la premiere  
consequence Celle de la seconde n'est  
pas plus difficile. Les viperes qui sont



de mesme espece produisent de mesmes effets, & semblables accidents: mais les viperes Romaines à jeun, & en Esté, produisent des effets plus grâds qu'au Printemps, & après auoir repeu, & maché des viandes.

Mercurialis cité dit, que les males causent des accidets plus fascheux que les femelles; les vns & les autres en vn corps pituiteux produisent l'assoupissement, au bilieux l'ictéritis, qui sont accidents diuers, & non de mesme nature: Doncques, les viperes Romaines entre elles sont de diuerses especes; & par la mesme raison, vne mesme vipere sera de deux especes, pouuant faire diuers effets; selon la diuersité des sujets, le temps & l'heure de la morsure. l'ay ja dit, & le repete, que si i'estoy bon Philosophe, ie feroiy voir par les regles & maximes de la Logique, que le cinquieme argument, ou raison, est vn pur Sophisme:



me : mais ma plume ne se peut estendre si auant. ( Joint que quelques-uns estiment, que les Apoticairez n'ont de la doctrine pour parler pertinemment, & mesmes pour faire responce au Paralelliste, comme s'ils n'estoient capables de ce faire, ou faire des Docteurs. *Transcat.* ) Je ne lairray de dire, que j'ay remarqué que nos Viperes n'apportent vne aussi grande soif que celle que Galen remarque, au liure des simples, cité; mais qu'elles n'en apportent du tout point, cela est faux: car elles causent la fièvre accompagnée d'alteration, plus ou moins grande, selon la disposition du sujet blessé de leurs morsures; & si le malade en doit mourir, la soif est extreme, & la langue grandement seche & aride. Ce qui a esté obserué en vn vieillard, l'vn des premiers chasseurs de viperes en ce pays, qui a esté mordu par trois

fois, & en fin mort, avec extreme alteration, & resverie, qui se rendit en assoupissement; ce que ie tiens de Monsieur De la Moniere Docteur Medecin, & digne de croyance, lors qu'il estoit Medecin des Hospitiaux de Lyon. Ne faut pour cela conclurre, que les Viperes Lyonnoises, pour ne causer la soif si estrange que les Romaines, soient de diuerses especes. Telle soif n'est pas vn accident inseparable de la morsure des Viperes; & quand il le seroit, son allegation seroit nulle, car *Plus est minus, non mutant speciem*. Si ce deuot Religieux (ie croy qu'il veut parler du Frere Apoticaire du Grand College des R. R. P. P. Iesuites) n'a eu ceste alteration, c'est qu'il eut secours de bonne heure, aussi tost mordu, aussi tost secouru. C'est ce que peuuent attester les Sieurs de la Clostre, & de Rhodes Docteurs Medecins, & Viaud Maitre Apoticaire

pag. 11.

caire Iuré. Si i'ay bonne memoire,  
il me souuient qu'ils dirent que d'a-  
bord il eust des vomissemens & des  
resserremens de cœur, comme s'il eust  
esté entre deux fers chauds, & qu'il  
auoit soif, les levres fort enflees & dif-  
formes. Ce n'a pas esté d'un vipere  
Romain, mais d'un Lyonnais. Et pour  
confirmer nos trochiscs preparés des  
viperes Lyonnaises, ou Dauphinoises,  
croit-il que Messieurs les Chancelier  
& Professeurs de la fameuse Vniuersi-  
té de Montpellier ne soient plus sains  
d'esprit que luy, pour les appreuuer,  
ou desapreuuer. Ignore-il qu'ils n'en  
ayent recherché les raisons, de mesme  
que ceux d'Auignon, Prouéce, & Gas-  
cogne, voire iusques à Paris: où le  
Sieur de Clercy vn des Iurés en a en-  
uoyé ces iours passés, qui ont esté ap-  
preués, & tres-bien receus, & les mes-  
mes effets & accidents recognus qu'à  
celles qu'il indique, sans les auoir ia-  
mais

mais veuës, que par ouy dire. Ne ſçait-il que le climat de Lyon & de Poictiers ſont en meſme degré, & que celui de Rome & de Malthe ſont au quarantecinq.

Il n'eſt point queſtion d'argumenter, ny paradoxer icy, pour luy mettre en auant des Histoires au lieu de fables. Qu'il ſçache (*expertus Robertus poteſt vera narrare*) que moy eſtant à Rome en mon Printemps, y conduit par feu Monsieur de Noyelles fameux Apoticaire, & qui a préparé tres-artiſtement la Theriaque pluſieurs fois, & dès l'année 88. m'ayant mis dans vne tres-bonne boutique d'un Maître de Nation Lyonnaiſe, s'entend du Gouvernement: comme il préparoit des trochiſques & la Theriaque, qui ne s'y prépare guieres plus comme à Veniſe. Le iour donc d'exécution de quelques douzaines de Viperes, vn mien compagnon Pariſien

En l'année  
1600.

vou

voulant se iouër d'une vipere ( feu Mr. Guignard estant present ) fut surpris, piqué & mordu, au metacarpe proche le poulce, ce fut à auoir recours au Theriaque, & de plus au feu & au fer.

Il n'en arriua moins d'une teste coupee dans ma boutique à vn ieune homme à moy remis par le Sieur Potot Maistre Chirurgien Iuré de ceste ville, lequel souffrit quelques accidents, & en guerit ayant pris du Theriaque auant que d'aller chez ledit Sieur Potot pour y estre pensé.

Ce qui est plus remarquable encor, en vn seruiteur Lorrain nommé Thiriet, asses cognu de plusieurs en ceste ville, pour auoir demeuré deux ans dans ma boutique, il fut curieux de sçauoir si vn vipere mort, & gardé depuis huiët iours, auroit ses dents. Il luy ouure la gorge, & passant le doigt index dessus la dent, fut piqué simplement



ment, piqueure qui fut suiue de tous les accidents ordinaires, dont il fust mort dans sept heures, n'eust esté les remedes de mon Theriaque, & le bouton de feu qui luy fut appliqué chez le Sieur Feret Maistre Chirurgien. Il se croyoit auparauant estre à l'extremité de sa vie, & ne demandoit qu'à se confesser, cōme il fist au R. Pere Prieur des Carmes Deschauffez, qui attesterait de tout, s'il en estoit besoin.

Vn defunct Archer boiteux ressentit certainement tous les effets que les Autheurs assignent à la vipere. Piqué d'une, soudain succça la piqueure, & deuint enflé & eschauffé à l'extreme. On eust recours à feu Maistre Cheurier, ancien & tres-bon Apoticaire, qui le secourut avec la Theriaque de Lyon, & le guerit : Je ne me souuiens pas quel Medecin fut appelé, ouy que feu Maistre Begule Chirurgien luré l'assista.

J'ay



J'ay parlé cy-dessus de Maistre de Noyelles, ie diray encores de luy ce qu'il a asseuré au Sieur Antoine Colin l'un de nos anciens Iurés, que se rencontrant dans la Toscane, vn pauvre homme mordu & piqué d'une vipere, fust secouru & promptement guerry par l'usage & application de son Theriaque faict à Lyon, qu'il portoit avec luy pour son usage particulier.

Il ne faut de plus asseurees marques de la bonté de nostre Theriaque, que l'espreuve faiçte en vn de mes Chasseurs, qui fut malade à l'Hostel-Dieu de ceste ville, piqué d'une vipere, & à l'instant faisi de tant d'accidents que tout ce qu'il peut faire, fut de s'appliquer vne vipere pestrie ( suiuant sa creance ) sur sa playe ; neantmoins il salut auoir d'autres remedes, & sur tout du Theriaque, par le moyen duquel il guerit. Son gendre aussi piqué n'eust ce bon-heur ; car il en mourut

à Bourgoin. Pour la difference des piqueures des serpents, ie rapporte qu'un sien compagnon piqué d'un serpent ordinaire, ne ressentit que les accidents à la partie, avec douleur tres-grande, & fièvre continue, dont il guerit avec vne prinse de Theriaque qu'il portoit sur luy.

Pour preuue encore de la vertu & des effets qu'ont les Viperes Lyonnaises, ie diray ce que j'ay remarqué & pratiqué par l'ordonnance de feu Monsieur Bugnet, fameux Medecin, & tres-bien merité du public, qu'est le bouillon d'une Vipere preparee selon l'Art, puis l'espace de vingt iours, dont vn Gentil-homme Dauphinois aagé de cinquâtesix ans, guerit d'une vieille morphee, tendant à ladrerie, luy ayant fait changer de peau, en perdant vne cōme escailles tres-delices.

Vn Maistre Esquillier nommé Lifier, demeurant en rue Merciere, il y a enuiron

enuiroñ huit années, que se iouiant par mépris d'vn Vipere Lyonnais, fust mordu & piqué proche l'espaule. Pour remede il prend d'vne certaine poudre par luy composée, laquelle il vantoit (au temps de la plus grande affliction de peste en ceste ville) estre preseruatiue de contagion pour trois mois, voire six, & remede tres-fficace pour la guerison. Trop plus de personnes qui en acheterent vn escu d'or la prise en ont fait l'expérience tres-funeste pour eux. Et luy alors de sa blesseure, dont il eust couru hazard de sa vie (comme il fist tout à fait par la peste) s'il n'eust obserué l'ordonnance de feu Monsieur Fournier decédé, Doyen du College des Medecins de ceste ville, qui estoit l'usage frequent du Theriaque Lyonnais, & appliqué sur la scarification.

Vn nommé Des-Combes (signalé Salt-imbanque) lors que le Roy estoit

F

en Languedoc en l'année 1622. desir-  
eux de voir quelque nombre de Vi-  
peres dans vne caisse, & les voulant  
traiter, comme il estoit coustumier  
sur le theatre, fut piqué, & mordu au  
pouce droit, dont plusieurs sympto-  
mes s'ensuiuirent iusques à vne en-  
fleure tres-grande des testicules. Ayant  
recours à son Oruietan il n'y treuua  
non plus d'effect qu'à Tours, quand il  
voulut manger du sublimé. S'il n'eust  
vsé des remedes ordinaires & de la  
vraye methode pour telle guerison,  
certainement il eust receu le salaire  
deu à sa temerité. Il ne peut empes-  
cher pourtant qu'il ne pelat par tout  
le corps; ce qui a esté remarqué par  
le Sieur Iaques Verdan Maistre Iuré  
en ceste ville. Ledit Des-Combes eust  
suby mesme accident en ceste ville,  
n'eust esté le secours que nous luy ap-  
portasmes par la Theriaque de l'an-  
née 1619. & autres remedes iugés pro-  
pres

pres. Feu Monseigneur le Duc de Nemours desira voir ceste cure en ma boutique. Quelques iours apres sa conualescence, il voulut faire vn autre essay. Pource il fist porter les memes Viperes chez la Reyné, logee à l'Archeuesché, & en presence de Monsieur Ribete Medecin pour lors de sa Majesté, & de Monsieur Dance son Apoticaire, moy y estant aussi avec quelques amis, il auoit fait disposer vn drole de valet bien preparé soit par l'Antidote, soit par munition de gueule, & le fist mordre à vne vipere en la partie fenestre au dessus du cœur, iusques au sang, & ce par vne femelle, qui y imprima ses quatre dets. Le galant voulant faindre tombast en sincope, & eust beau prendre son Oruietan, sans nostre Theriaque, il pouuoit bien dire *bona notte*.

Vn nommé Bacoart Vigneron, & Chasseur de Viperes, natif en Dauphi-



né, fut blessé à la main droite, & prudemment il eust tost recours aux remedes qui luy furent administrés tres à propos, & n'eust que la Theriaque, tant interieurement, qu'exterieurement, avec la scarification.

Ceste-cy est plaisante, faicte à Poictiers, atteltee par Sieur Iean Moze vn de nos Maistres, qui en eust le plaisir, & par le recit qu'en a faict celuy duquel il s'agit, qui est encores viuant. Il se nomme Louys Pic, Chasseur tres-expert de Viperes dans Poictiers. Estât traité extraordinairement en vn dîner avec des Escoliers en Medecine François & Allemands, il beut abondamment. Bien nourry qu'il fust, & tout esbaudy, voulut boire accompagné de trois Viperes dans vn verre plein de vin. Ces Viperes crainte d'estre noyees, ou enseuelies dans ce corps, chercherent leur seurté, & s'attachent au né de ce Louys Pic. S'il y eust



eust de la tragicomedie , c'est sans doute, car comme il fut question de recourir aux remedes, on se treuua bien empesché. L'on luy fit aualer promptement du Theriaque de Poictiers, fort enflé & bouffy qu'il estoit. Sa femme venue au secours, le fit porter dans son logis, où on luy fist boire vn verre de vin, dans lequel auoient bouilly deux de nos simples, non de Crete, ains du territoire mesme, dont il fut guery, & rendu aussi disposé qu'auparauant.

Mais quittons vn peu nos histoires, & venons à la sixieme raison, par laquelle il semble peruertir le sens du texte d'Aristote, pour luy faire dire ce qu'il n'a iamais pensé, & pour tesmoigner sa malice & l'enuie qu'il a de detracter de son prochain. Je retourne au recit de Mercurial, car ie n'ay veu Aristote, l'enuie que i'ay eu de respondre tost à ce Paralelliste, pour empesché.

cher que son venin ne se glisse dans  
l'ame des plus foibles esprits, ne m'a  
permis le feüilletter, non plus que  
d'autres liures qui m'auroient fourny  
beaucoup plus dequoy faire cognoi-  
stre ses erreurs: Mercurial dit, *Cæteri  
serpentes hyeme latent in terra, vipera au-  
tem in saxis*: Les autres serpents en  
Hyuer se cachent dans la terre, & les  
Viperes parmy les pierres, & dans les  
rochers: mais luy dit simplement, les  
Viperes se treuvent dans les creux des  
rochers, & les serpents sous la terre,  
sans faire mention de l'Hyuer. Il faut  
bien qu'au Printemps, Esté & Au-  
tomne, que l'on chasse aux Viperes,  
qu'on les treuve aux lieux où elles  
font pour repaistre de iour. Ce n'est  
rousiours dans les rochers où elles ha-  
bitent, ainsi qu'ont obserué ceux qui  
les chassent, & moy plusieurs fois, tant  
en Italie qu'en ce pays. Vn de mes  
fils, de ma Profession, curieux de ceste  
chasse

chassé à Poitiers n'aguieres, l'a aussi remarqué.

Mais voyons son imposture, assurant que les œufs des Viperes Romaines, non pas de celles de ce pays, sont rangés dans leur corps l'un apres l'autre, à la façon des grains de chapelets, enfilez en vn cordon. Ceste seule fau-  
ceté est capable de porter Messieurs les Magistrats d'ordonner la suppression de son liure. Peut-estre que comme il n'a pas esté à Rome, il n'a pas obserué en quelle façon sont rangés les œufs dans le ventre des Viperes de ce pays là. Il doit donc estre renuoyé à l'experience. Que s'il l'a obserué, il merite punition, comme imposteur, ou du moins vn bon desadueu du College de Messieurs les Medecins Lyonnois.

Lors que Gal. au liure de *medicinis* Pag. 23  
*facile parabilibus*, dit, Que la teste de la Vipere escrasce sur la blessure la

guerit, il ne le faut pas entendre si  
cruëment comme fait le Paralelliste,  
d'autant qu'il s'ensuiuroit que per-  
sonne ne mourroit de la morsure des  
Viperes, qui se seruiroit d'une Vipere  
escrafee. L'experience n'a encor faiet  
voir, ny icy, non plus qu'à Rome, vne  
si grande energie en la teste des Vipe-  
res. Que si elle a tant de force pour  
resister au venin, pourquoy est-ce que  
l'on ne la prepare en l'escrafant, &  
contondant de telle façon qu'elle soit  
reduite en paste, pour estre facilement  
meslee avec les autres ingredients du  
Theriaque? Cela me faiet croire qu'elle  
n'a pas tant de vertu qu'il estime.  
Aussi Galen disant qu'elle guerit la  
morsure, a voulu dire qu'elle sert à la  
guerir, ainsi que nous auons remar-  
qué aux histoires cy-dessus, pourueu  
que l'on y fasse les autres remedes. Et  
ainsi nous respondons à l'authorité  
du liure de *Ther. ad Pison.* duquel nous  
pre

prenon's encor sujet de douter s'il est  
enfant legitime de Gal. en ce que la  
chair de Vipere appliquee sur sa mor-  
sure ne la guerit à l'instar & maniere  
du Scorpion escrasé sur sa piqueure,  
sçauoir seuls, sans fascheux accidents  
& danger de mort, car il faut auoir re-  
cours aux autres remedes, & qui ne le  
voudra croire en fasse l'experience  
bon il treuuera ce dire veritable. Je ne  
nie point que les Viperes ne soient  
vtiles pour guerir la lepre en son com-  
mencement, ainsi que nous l'auons  
experimenté, & cy deuant remarqué:  
mais la raison qu'il allegue me fait  
suspçonner qu'il ne cite pas bien Ga-  
len, ou peut-estre le passage est cor-  
rompu de l'onzieme de la faculté des  
simples medicaments, ch. 2. car cōme  
se peut il faire que les Viperes, à cause  
de leur faculté dessicatiue, guerissēt la  
lepre, qui est vne affection atrabilaire,  
chaude & seiche *et veluti cancer vni-*

F 5



*uersalis non vulceratus?* Le moyen encor de sa confirmation, ou preuue de telle faculté des Viperes, m'induit d'auantage à le croire : car si ie coniecture bien, il entend parler de la chair des Viperes, laquelle estant froide & humide de soy, selon Mercurial, ne pouuoit communiquer vne faculté dessiccative au vin dans lequel vne Vipere auroit esté suffoquée, & en si peu de tēps qu'il faut pour la suffoquer. Quelle vertu pouuoit tirer le vin de la chair des Viperes entieres non escorchees?

Ayant faiēt voir le peu de valeur & fauceté de ses raisons qui ne sont que Sophismes, nous concludrōs, Que les Viperes Lyōnoises ont le mesme effet que les Romaines. Ce qui a obligé le College de M<sup>rs</sup>. les Medecins de Lion, apres vne exacte & curieuse recherche de les appreuuer, il y a lōgues annees, cōme vriles & propres pour estre employees dans la composition du Theriaque



riaque préparé pour le service de sa Majesté. Mais il est si malicieux, que pour combattre la vérité, & nuire aux personnes bien méritées du Public, il se jette de la fausseté de ses raisons d'as une imposture & effronterie insigne & indigne d'un homme qui se dit Medecin charitable. Il assure contre sa conscience, que l'Approbaton du Col-<sup>pag. 14.</sup> lege n'a pas esté faite iuridiquement, ains par surprise, ayant esté mendiee de porte en porte chez quelques particuliers, les Medecins n'en ayans jamais ensemblément deliberé. Qu'il rappelle sa memoire, s'il n'estoit pas environ le 20. Mars, avant midy, dans la sale de la maison où ie fay mon habitation & tiens boutique, en l'assemblée de M<sup>rs</sup>. les Medecins iusques au nôbre d'onze, luy pour douzieme, qui vaut autant que le 13. Leur Approbaton est inferec cy dernier pour estre reueuë en sa même forme & teneur, &

& mesme datte. Il y fut resolu que les Viperes presentees estoient bonnes & receuables, & quoy que nous fussions au commencement du Printemps qu'elles n'estoient moins bonnes, veu que la fin de l'Hyuer auoit esté fort temperée. Il est vray que Monsieur de la Clostre, tout seul, s'opposa à leur reception, estimant avec deux ou trois de nos Maistres Apoticaire, qu'elles auoient esté trop tost chassées; ne disant pas quoy les Viperes Lyonoises ne soient bonnes pour la composition du Theriaque. Aussi depuis ce temps-là il n'a refusé d'assister à la fabrication des trochisques viperins préparés par lesdits Maistres opposans, ayant apposé le seau du College, aux Approbations, étant 7. ou 8. années Procureur dudit College, & honorable Compagnie, lors que tant lesdits Maistres que les autres se sont donné l'honneur de l'y conuier pour

28

y

y assister, ainsi que les autres Messieurs  
Docteurs. Je m'inscris en faux con-  
tre la pretendue doute du Certificat  
des Medecins soubsignés, disât Qu'au Pag. 25.  
15. Avril 1619. se celebroit la solemnité  
de Pasques, si bien que pour la re-  
uerence de la feste, le College ne s'as-  
sembla. Pour moy i'estime qu'il estoit  
lors en son humeur atrabilaire, ou  
sans memoire & iugement de mentir  
si impudemment, car la feste de Pas-  
ques estoit en l'annee 1619. le 31. Mars.  
Qu'on reuoye les Calédriers. Et apres  
croyés à ce critique Medecin, ou plu-  
stost satyrique Docteur, quand il dit  
qu'il n'a pû permettre, sa conscience  
sauue, qu'on abuse Messieurs les Re-  
cteurs de l'Hostel-Dieu. Qu'il donne  
au Public son Parallele pour faire voir  
la sincerité de son intention, & em-  
pescher que la Verité ne s'eclipse, la-  
quelle, parce qu'elle ne peut pas estre  
déguisee, les Poëtes l'ayant peinte tan-  
tost

toft toute nue, tantost simpliément habillée, il promet parler d'un discours naïf & sans fard: mais c'est *per évriφρασιν*. Et que peut-on attendre de celuy qui après auoir aduoté les Viperes bônes & receuables au mois de Mars, pouffé par autruy côme vn aucugle, mit en lumiere yne These pour soustenir le contraire, peu de mois apres? Ne sçait-on pas comme alors il fut hué & sifflé, ne pouuant repliquer aux doctes repliques de Monsieur de la Moniere, soustenant le contraire, & receut ce reproche, de plaider contre sa propre cedula, que luy fit Sieur Louys Panthor tres-expert Maistre Chirurgien, present Monsieur de Tourueon Conseiller en la Seneschaussee & Prefidial commis modérateur de ces disputes par Monsieur Olier Sur-Intendant de la Iustice. Ne meritoit-il à present de recevoir vne forte & verte Mercuriale, par vne censure du College, avec

vn

vn defadueu de ses Collegues, ou du moins rougir de la honte?

Nous sommes gens de bien, & luy trop foible ennemy, pour nous peiner à minuter sa ruine. Vray est que nous sommes marris de ce qu'à haute voix, & fauement il publie l'usage de nos trochisques nuisible à la santé humaine, non de crainte que nous ayōs qu'il en empesche la debite, mais parce qu'il veut frustrer le College de M<sup>rs</sup>. les Medecins de l'honneur qu'il en reçoit, pour auoir authorisé vne chose iuste: & descrier le Corps des Maistres Apoticaire, où il n'y a personne de si mauuais naturel, qui voulut, ie ne diray pas entreprendre, mais seulement penser à luy nuire. Ils le recognoissent Docteur Medecin collegié. Que s'il est reduit à mescontentement, qu'il en accuse son infortune, ou le peu de credit que sa langue serpentine luy a aquis parmy les gens de bien. Venons à son Paradoxe second.



Parado-  
xe II.  
p<sup>28</sup>.27.

Il n'y a aucun de nous qui n'accorde, que au plustost que les Viperes sōt prises il ne les faille mettre en œuure, & les preparer en trochisques, de crainte qu'elles ne deuiennent maigres & extenuées, non point qu'on craigne qu'elles deuiennent plus veneneuses en les gardant, suiuant le conseil de l'Autheur à Pamphil. ch.9. parce que c'est vn liure qui est reputé par les Docteurs, illegitime, & non escrit par Galen. Nous aduouons que par la faim le *virus* des Viperes se red plus violent, mais que pour cela elles ne deuiennent pas plus bilieuses, ny des aussi tost plus veneneuses. Ce seroit hors de raison, veu que ce sont animaux froids & humides, qui endurent la faim fort long temps, selon Mercurial, au liure cité : partant, si le dire commun des Philosophes est veritable, *Comparatio omnis altero pede claudicat*, il sera vray en l'exemple qu'il apporte



apporte de l'homme, duquel la salive est plus salee & amere lors qu'il est à jeun, qu'autrement, & deuient plus bilieux & veneneux par la faim: car c'est vn animal plus chaud que les Viperes, qui comme tout autre serpēt, mesme en Esté, & durāt les plus grosses chaleurs, ont la chair actuellement froide. Qu'ainsi ne soit, i'ay veu des femmes en Italie en auoir autour du col nud, & au bras, pour ressentir davantage de fraicheur. Vn nommé La Colombiere, Mandeur de la Communauté de cette Ville en mettoit dans son vin lors qu'il vouloit boire plus frais en Esté, & en faisoit boire à ses amis, sans aucun danger. Je dy dōc qu'il ne faut entendre le dire de Serapion si estroitement que le Paralelliste fait, mais d'vne longue faim. La raison en est euidente, en ce que les Viperes estants d'vn temperament froid & humide, elles ont peu de cha-

G

leur naturelle; & partant, pour peu d'aliment qu'elles ayent prins, elles demeurent long temps sans auoir faim, ne pouuant digerer que lentement l'aliment qu'elles ont deuoré. Ce que l'experience journaliere confirme, ayant souuent treuvé dans le ventricule des Viperes gardees plus de six jours, des crapaux, & lezards presque tous entiers. Ainsi l'autorité de l'Authéur du liure *de Ther. ad Pison.* déterminât le nombre des jours qu'il les faut garder, à deux seulement, n'est de grande consideration: non seulement parce qu'en cet endroit il ne parle des Trochisques de Viperes, mais du sel Theriacal (comme dit Cathelan Maître Apoticaire de l'Vniuersité fameuse de Montpellier, & mon contemporain, ayant eu l'honneur d'estudier avec luy en nostre Profession dans ladite Ville) & qu'à present il est question de la Theriaque,

que, en la composition de laquelle il ne fait mention de ces deux jours. Argument tres-euident, que de necessité il a jugé telle obseruation de deux jours n'estre necessaire pour la confection du Theriaque. Ou bien, qu'il die pourquoy il n'en a pas fait mention, aussi bien que lors qu'il a parlé du sel Theriacal, veu meisme qu'au liure à Pison, il fait mention plustost du Theriaque, que du sel Theriacal? D'icy ie tire vne grande preuue, que le liure à Pison n'est pas de Galen. *Primò*, parce que plusieurs doctes Escriuains de cette matiere (remarque Cathelan) estimét que du temps de Gal. on n'employoit point à Rome d'autres Viperes que celles qui venoient d'Affrique par la mer, qui demeuroient plusieurs semaines par les chemins. *Secundò*, de ce que Damocrates chez Galen, au liure premier, de *Antid.* ch. 37. parlant des Vipe-

es sur ce sujet, il dit: *Estae grandes  
Viperas bis decem venator captas quas re-  
center attulit*, il ne dit pas, *recenter accep-  
pit*: aussi Damocrates ne le pouuoit di-  
re, car il demouroit au Pons en Bithi-  
nie, là où il n'y a aucunes Viperes; &  
toutefois Galen ne le reprend pas, ce  
qu'il eust fait indubitablement s'il  
eust composé le liure à Pison, & iugé  
nécessaire & important de ne garder  
les viperes que deux iours, pour la  
composition du Theriaque. Ce que  
sçachant tres-bien Messieurs les Pro-  
fesseurs de l'Vniuersité en Medecine  
de Montpellier ont permis aux Mai-  
stres Apoticaire de faire les trochis-  
ques de viperes transportees de Poi-  
ctou à Montpellier, ce qui ne se peut  
faire en moins de douze iours, & se  
seruent depuis de celles de Lyon, ain-  
si qu'a esté dit cy-dessus.

Mais à fin de sapper son opinion  
sans delay, ie le veux presser par ce di-  
lemme.

lemme. Il ne faut garder les viperes que deux iours, ou bien de peur qu'elles ne deuiennent veneneuses, par la faim: ou bien de peur qu'elles ne s'amaigrissent. Nous auons suffisamment monstré qu'elles ne s'amaigrissent, & Marcus Oddes le confirme, disant: *hæ per mensem & ultra absque cibo & viuunt, & rectè se habent.* Elles ne peuuét deuenir plus veneneuses, parce qu'en leur chair elles ne le sont aucunement, & que durant la faim, elles n'attirét leur venin du *chylus-fellis*, dans leur chair, d'autant qu'elles le renuoyent tousiours aux genciues, par leur faculté spécifique: & bien que le sang des Viperes vint à s'échauffer par vne longue faim, il ne pourroit deuenir plus veneneux, parce qu'il ne l'est pas de soy, ainsi qu'il se collige facilement, de ce que dit le Paralelliste en son premier Paradoxe, en suite de sa premiere raison par-



lant des aliments des Viperes. Leur venin doncques peut bien s'irriter par le ieufne, mais leur chair ne peut detenir veneneuse.

Pag. 16. Ce qui est de bon en la seconde condition qu'il demande au Theriaque, est pris presque de mot à mot du Sieur Cathelan en la troisieme iournee de son discours, touchant l'election des Viperes, & y est grandement louable ledit Sieur en ce qu'il a tafché d'esclaircir, pourquoy on prefere les viperes femelles aux males, ce que nul des anciens & modernes n'auoient osé attenter, soit qu'ils iugeassent la cause de telle election, ou chois facile à cognoistre, soit qu'ils la iugeassent trop difficile, ou qu'ils se sont contentés d'escrire ce qu'ils auoient appris les vns des autres par traditiue.

Encor qu'il importe peu de scauoir la raison de tel chois à vn Apoticaire, qui se doit contenter en ceste  
compo



composition, comme aux autres, de  
suiure l'intention des Auteurs ap-  
preués, & non d'en chercher la cause:  
*Artificis enim non est scire propter quid*, di-  
sent les Philosophes apres leur Aristo-  
te; si est-ce que ie m'efforceray d'en  
treuuer la raison, sans m'hurter à celle  
du Sieur Cathelan, duquel ie feray vn  
peu different: protestant neantmoins  
auec luy, de la quitter, si quelque cu-  
rieux, par la bonté de son esprit, en  
treuue des meilleures. Ie dy donc que  
pour trois raisons l'on prefere les fe-  
melles aux males ( ce que deuoit cu-  
rieusement rechercher nostre Para-  
lelliste, non pas faire du seueres Cen-  
seur des choses bonnes: ) la premiere  
parce que des males on tire fort peu  
de chair, & partant on a beaucoup de  
peine & peu de profit, d'autant qu'ils  
ont le corps deslié & gresle, ce qui pro-  
cede de ce qu'ils s'agitent plus volon-  
tiers, n'ayant en soy aucun empesche-

ment, & qu'au coït ils debilitent leur force, & confument leur substance, tant par l'effort qu'ils font lors qu'ils s'accouplent avec les femelles, s'entortillants de telle sorte & si estroitement, depuis la teste iusques à la queuë, qu'à les voir en ceste posture, l'on diroit veritablement, que des deux ils ne sont qu'une seule vipere à deux testes, tant est estroite leur conjunction; que par la grande quantité de matiere seminale qu'ils fournissent au coït, comme l'on le peut coniecturer par la multitude des vipe-reaux, qti se treuvent par fois, iusques au nombre de 20. dans la vipere. Aussi ont ils quatre genitoires & deux membres virils, ou verges. Et parce qu'il se treuve beaucoup moins de masses, que de femelles, ils ont beaucoup affaire, lors que les femelles entrent en humeur, & demandent le masse, qui s'accouplants avec plusieurs  
s'ama

Cathelan  
ex Baldo  
Angelo.

s'amaigrissent facilement. Le Docteur  
sçait bien par experience que Venus  
amaigris, enerue, & affoiblit le corps,  
& la ceruelle.

La seconde raison est de ce que  
l'on manie les masses, avec plus de  
danger que les femelles, à cause de  
leur plus grand venin : d'où vient que  
ceux qui les escorchent sentét vn plus  
grand prurit aux mains, que ceux qui  
escorchent les femelles. Nostre Para-  
lelliste qui n'en parle que par ouy di-  
re, dit : que cela prouient de ce que <sup>Pag. 19.</sup>  
d'autant plus que leur chair est vene-  
neuse, d'autant plus elle est acre. Mais  
il se foumiendra de ce que nous auons  
dit, que la chair des Viperes est froi-  
de, & humide de foy, & non vene-  
neuse. Il falloit dire, que quoy qu'a-  
pres auoir couppé la queuë & la  
teste aux Viperes, l'on laisse escou-  
ler le fang, il reste neantmoins du  
*virus* dans le *chystus-fellis*, duquel

G 5

quelque partie infecte les mains de ceux qui les escorchent, & cuiscient, avec prurit plus ou moins grand. selon que la vipere escorchee est masse ou femelle, non pas que la chair soit veneneuse.

Partant la troisieme raison que l'on pourroit alleguer de l'election des Viperes femelles par dessus les masses, & de ce que les Viperes masses sont plus veneneux que les femelles, doit estre entendue en bon sens, autrement elle est fausse, car la chair des viperes n'est point veneneuse de soy, ny par le meflange, si ce n'est qu'elles fussent en fièvre, ou malades d'ictèrie. Elle ne l'est de soy, parce qu'elle n'est nourrie de venin, par la confession, paradoxe premier: & pour ce sujet Mercurial dit: *Est tamen venenum huius animalis totum ferè in capite, ut etiam Gal. quandoque damnaret eos qui abscindunt caudam dum parant trochiscos*  
pro

*pro Theriaca, quasi neque in cauda, neque in  
reliquo corpore venenum sit, ut mirari  
etiam non oporteat si quemadmodum Gal.  
ipse testatur, Aegyptij aut alij populi carni-  
bus viperarum vescantur. Ce que i'ay  
voulu traduire au mieux que i'ay sceu:  
Toutesfois le venin de ces animaux  
est presque tout en la teste, de sorte  
que Gal. par fois a condamné ceux  
qui couppoient leur queuë lors qu'ils  
preparét les trochisques pour la The-  
riaque, veu que leur venin n'est ny en  
la queuë, ny au reste du corps: si bien  
qu'il ne faut s'estonner, si les Aegy-  
ptiens & autres peuples se nourrissent  
des chairs des viperes, ainsi que tes-  
moigne Galen. Elle ne peut estre ve-  
nencuse par le meffange du virus, le-  
quel, selon luy, est renuoyé dans la  
vescie du fiel engendré du venin des  
animaux qu'elles mangent, duquel  
lieu il ne sort que renuoyé aux gen-  
ciues, ou aux boyaux, pour leur seruir  
d'esquil*



d'esguillon à jeter leurs excrements:  
& partant il n'infectera la chair. De  
dire que le venin les infecte par ex-  
piration, il est difficile à croire, puis  
que les viperes ont ceste propriété  
que de se descharger du *virus* par  
conduits manifestes, pourquoy veut  
on qu'il reflue au dedans estant irrité,  
& qu'il s'exhale par l'habitude de  
leur corps par transpiration insensibi-  
le? l'aduoüe que dès le commence-  
ment de la colere le sang se retire au  
cœur, & qu'il s'y eschauffe: mais dès  
aussi tost il se jette au dehors, & s'il est  
cacochime, il peut alterer la chair,  
& exciter des ebullitions: mais que  
le *virus* entre dans leurs veines, &  
se porte en la chair, en la colere, il  
est difficile à croire, veu que ces ani-  
maux s'en seruent comme d'armes  
offensives & deffensives, lesquelles  
ne sortent de leur arcenal qu'à cêt  
effect, y estant instruits de Nature.

Si



Si cela estoit vray, on ne les deuroit  
fouërter pour les mettre en colere.  
De croire aussi que lors que l'on  
leur coupe la teste, il se peut fai-  
re que les masses n'ayent jetté leur  
venin & soit demeuré dans le fiel,  
ce ne sont que conjectures. Il se peut,  
& se doit faire le contraire, car les  
masses ayants esté irrités, ou fouër-  
tés, comme aucuns veulent, asses  
long espace de temps, pourquoy ne  
jetteront - ils leur venin à la teste, &  
ce venin ne fluera - il plustost par  
les veines coupees, où il abonde *ad fu-  
gam vacui*, que de refluer dans les  
chairs par transpiration, insensible-  
ment? Qui est-ce qui faict croire ceste  
soudaine euaporation, ou attraction  
en des corps froids & humides, qui ont  
la transpiration petite, d'où vient que  
peu ou point ils s'amaigrissent par la  
faim, si elle n'est longue? I'aduouë  
que le *virus* du masse soit plus actif  
&

& violent: mais qu'il en aye plus grande quantité, ie ne le peux conceder: & semble que la Nature nous monstre cela euidemment, ayant donné aux masles deux dents canines, avec deux bourssettes, & aux femelles quatre dents creuses & quatre bourssettes: argument euidet que les masles ont moins de venin, puis que la Nature leur a donné moins de receptacle. Il semble que ce soit faire tort à la Nature de presumer qu'elle aye fait le contraire. Ce seroit en vain & sans aucune fin, d'auoir donné le pouuoir aux masles de faire plus, ou autant de venin, que les femelles: & toutesfois auoir donné plus de receptacle à celles-cy qu'à ceux-là. On pourra donc contre le Paralelliste (car il ne cite point d'Auteur) conclurre que les femelles ont plus grande quantité de venin que les masles. Ce que nous preuons encor facilement, parce que  
la

la vipere femelle, portant dans ses flancs fort souuent iusques à 20. vipersaux, a besoin de plus grande nourriture, que non pas les masses, pour fournir suffisamment de sang à les engendrer, former, & nourrir. Or est-il que de plus d'aliment ( toutes choses posees semblables ) la Vipere engendre de bile veneneuse d'auantage, que de mesme alimēt prins en moindre quantité : doncques les vipers femelles ont plus de venin que les masses, puis qu'elles ont besoin de plus grande nourriture, & que i'ose-roy dire que les femelles sont autant & voire plus agiles que les masses, ceux-cy estans plus timides & tardifs à s'irriter : de mesme qu'il arriue aux oysaux de chasse, desquels la femelle vaut plus que le masse, ayant plus de force, d'adresse, & de courage. Que si les anciens ont estimé les masses plus agiles que les femelles (*celerius incedit*)

mrofi

cclx

cela se doit entendre à comparaiſon  
des Viperes pleines de vipereaux, ou  
d'œufs, eſtants fort gros, & preſts d'e-  
ſtre conuertis en vipereaux. Si bien  
qu'il ſemble indifferent de prendre  
les maſles, ou les femelles, pour ce ſu-  
jet. Ce que neantmoins on n'a oſé  
faire ( de meſmes que l'on obſerue en  
tous lieux où l'on prepare les Viperes  
iuſques à preſent, le College n'ayant  
encor eſté aſſemblé ſur ce ſujet,  
& cy - deuant ayant eſté reſolu, ſui-  
uant l'ancienne couſtume, d'vſer des  
femelles, pluſtoſt que des maſles.

Mais, pourquoy prent - on tant de  
peine à rechercher les cauſes d'auoir  
preferé les maſles aux femelles, puis-  
que nous la pouons prendre de l'o-  
pinion erronee, ou pluſtoſt fabuleuſe  
de l'Auther *de Ther. ad Piſon*, ſuiuant  
Nicander, parlant de la mort des maſ-  
les par l'accouplement qu'ils ont avec  
les femelles, ſuiuant laquelle ils n'e-  
ſtoient

estoyent coustumiers d'vser des masles, puis qu'estants depeuplés au coït, il s'en treuvoit fort peu, & qu'il estoit à coniecturer, que ceux qui restoyent n'estoyent bons, n'ayants esté forts & vigoureux pour donner du plaisir, & chatouïller puissamment les femelles durant le coït, pour se faire arracher la teste, ou du moins eschappés de là mort par la guerison de leurs quatre blessures, demouroient foibles le reste de leur vie : & qu'il valoit mieux les relacher, que de les egorger, & ecorcher, de peur de perdre la race des Viperes par faute de masles, auxquels les femelles, forcenees de plaisir, leur coupoient la teste à la fin du coït.

¶ Nous aduouons ces deux conditions requises, pour faire les trochisques de Viperes, affin d'estre employees au Theriaque; car après auoir coupé la teste & la queuë aux Viperes presentees, au mois de May der-

Pag. 30.  
& 31.

H



nier, dans l'Hostel-Dieu, il n'y eust au-  
cun des assistans, qui ne prit bien gar-  
de qu'eiles ien oient force sang, & que  
leur tronc estoit fort mobile. Luy  
seul par son ordinaire caprice n'y  
voulut paroistre, quoy qu'appellé,  
craignant de s'y voir condamner, sur  
sa fausseté supposee; & luy tult on  
faict cognoistre, que les Viperes  
estoyent tres-bien choisies, suivant les  
conditions requises pour en faire des  
trebitiques. Y estant quelque temps  
après venu à dessein de les refuter, soit  
à tort ou à droit; l'on le reconnut faci-  
lement par la responce laquelle il fit  
assez hautement à l'Apoticaire de  
l'Hostel-Dieu, luy ayant demandé  
les solutions des raisons que la com-  
pagnie opposoit à ses caprices: *Frater,*  
*chacun a son opinion.* vers de Viperes de 27111  
Il le puis bien adiouster son procé-  
dé, comme il dit, lors qu'il procura de  
renuoyer de tres-belles & bien choi-  
sies

pag. 118.

. 11 . 35

H

sies



fies Vipères, & la plus part toutes  
rouffes, apportees par des chasseurs  
qu'il dit estre de Villars en Bresse, qui  
font toutefois de Dauphiné. Quoy  
que c'en soit, & en Bresse, & en Dau-  
phiné il s'en treuve des tres-excellen-  
tes, & de condition à n'estre refusees,  
comme il fit: & pour r'enuoyer les  
chasseurs, il leur proposa la responce  
aussi tost que l'interrogat, qui fut, s'ils  
n'auoient pas chassé les viperes pro-  
che les marests, & lieux aquatiques?  
Ils luy respondent. Qu'ouy, ne pre-  
nant garde à sa malice: car ie croy  
qu'il n'ignore pas que c'est con-  
tre toute sorte de raison & natu-  
re de ces feres d'habiter tels lieux,  
ainsi qu'a esté cy deuant dict.  
Sur cette responce Monsieur du So-  
leil, homme de bien, & charitable  
Recteur en ladicte maison n'osa les  
accepter; si firent bien d'autres, qui  
s'en treuerent bien. D'icy l'on peut

coniecturer la mauuaise inclination  
qu'à le Paralelliste au bien dire, & fai-  
re. Vēnons à son troisieme Paradoxe.

Parado-  
xe III.  
pag. 31.

Le m'estonne comme il appelle vn  
Paradoxe, d'estimer que les herbes de  
Candie soient meilleures que Lyon-  
noises, ou d'autre pays, car personne  
n'a debatue ceste proposition, en souf-  
tenant absolument le contraire. Bien  
est vray, que l'on dist en l'assemblee  
dudit mois de May, que souuent les  
herbes de Candie, estant transportees  
en pays esloignés, comme à Lyon, se  
trouuoient sans saueur, ny odeur, &  
parfois changees de couleur: ce que  
nous auons obseruē souuent, pour  
estre marques du peu de valeur des-  
dites herbes. Il n'appartenoit qu'aux  
Empereurs d'entretenir des Herbori-  
stes en Candie, pour leur fournir les  
racines, herbes, fruiets, semences, &  
sucs cueillis en leur temps, & bien cō-  
ditionnés. A present nous sommes

con

contraints de nous fier à des personnes mercenaires, qui le plus souuent nous trompent. Il en faut apprendre des nouvelles de ceux qui fréquentent ces Pays, *vbi regnat Punicæ fides*, & cognoistre de longue pratique ces coureurs, & vendeurs de telles denrees, qui se meslent non seulement de debiter les simples tels quels, mais encor des compositions & meslanges trop impunement, au grand preiudice du Public. Je ne dy pas que si l'on presentoit des herbes Candiotes, ou d'Italie, bien conditionnees, l'on ne deust les employer dans la composition des Theriaques, & Mithridat, mais qu'il estoit bien difficile de les auoir en leur perfection, voire mesmes à Venise, ainsi que ie l'ay veu & appris. C'est ce qu'il falloit impugner, & ainsi il eust soustenu vn Paradoxe, & ne feroit pas voir faussement, que les interessés abusent Messieurs les

Recteurs, leur voulant persuader que la Theriaque est plus excellente, ou du moins aussi bone que si elle estoit composee avec les Viperes Romaines, & herbes Candiotes. Personne de la compagnie ne dit, que la Theriaque Lyonnoise fust meilleure que celle de Rome fidellement dispensee. Mais luy, nullement amateur de sa Patrie, mesprise tant qu'il peut les herbes Lyonnoises, & la Theriaque qui s'y fait, voire en toute la France, l'appellant (ainsi que j'ay dit cy-dessus) *l'Appelourde des Antidotes*. Pour luy Messieurs de l'Vniuersité de Montpellier ne rejetteront celle qui s'y prepare, qu'ils treuent tres-bonne. Son outre-cuidance si grande de faire litiere du jugement d'vn si celebre College, & de tous ceux de France, m'a porté à rechercher quelques verités, pour l'esclaircissement des difficultés qui se presentent d'abord en ce sien Paradoxe,

doxe. Après i'en fuyray le texte, mar-  
quant de gros en gros quelques vns  
des deffauts & manquemens, qui y  
font en bon nombre, laissant les plus  
difficils à quelques Medecins, si tou-  
tefois il s'en treuve qui veuille perdre  
le temps à luy respondre. Pour moy,  
ie suis contraint d'y employer des  
veilles, à mon regret, d'autant qu'il  
m'attaque directement, quoy qu'il ne  
me nomme pas; tous ceux de la Pro-  
fession sçachant, que i'ay esté le pre-  
mier à recouurer lauec grand soin &  
despenfe les Viperes Lyonoises, que  
i'ay presentees & mises en Trochis-  
ques. Monsieur de Serres, l'vn des Do-  
cteurs Collegiés de ceste Ville, l'a rap-  
porté, en la Traduction de Monsieur  
du Renou, ontre plusieurs belles re-  
marques qu'il y fait, y contribuant  
tres doctement beaucoup du sien.  
Aussi est-il estimé homme de merite,  
& tres-digne de sa Profession.



Vn simple médicament est appelle meilleur qu'vn autre, ou simplement, pour auoir des meilleures conditions & qualités requises à son espece; ou bien, à comparaison des personnes qui en vsent. Les herbes qui croissent hors de France ne sont point meilleures pour nous, que les nostres Lyonoises, ainsi que le preuue le Docte Constantin, Docteur Medecin à Aix en Prouence, en son Traicté de la Pharmacie Propinciale & familiere, suiuant laquelle la Medecine peut estre faicte des remedes qui se treuuent en chaque Prouince, sans qu'on soit contraint les aller mandier ailleurs: Dedié à Messieurs de la Cour du Parlement de Prouence: Imprimé à Lyon par Thibaud Ancelin, Imprimeur du Roy, en l'an M. D. XCVII. Et à fin de luy r'enuoyer son esteuf, Symphorien Champesé, jadis Docteur en Medecine à Lyon, qu'il cite  
cy



cy. après, a fait vn liure *De Theriaca Gallica*, qu'il louë extrememēt. Voyōs ce qu'il en dit au chapitre 5. parlant des simples qui ont beaucoup de force contre les venins, & qui se treuuent en France: *Cum itaque hi qui Arabum placita sectantur, & qui nihil nisi quod ab India aut Arabia venit, recipere volunt, in magna rerum caligine versantur, facileque infinitis errorum nexibus implicantur. Cogitent studiosi, an potius à simplicibus que in Gallia, Italia, Hispania, ac Germania nascuntur, & nobis familiaria sunt, quam ab Arabum lacunis simplicia medicamenta hauriant.* Il fait là vn grand discours des simples Theriaquaux, qui se treuuent en France. Dans le chapitre 7. il suit ceste mesme maxime, au liure intitulé. *Hortus Gallicus*, duquel si le Paralleliste auoit leu le troisieme chapitre, il n'auroit entrepris de tant descrire les Viperes & herbes Lyonnoises, & eust appris que les François ne

H 5

manquent point de simples propres pour eux, aussi bien que les *Ægyptiës* & les Arabes en ont en leur pays pour eux. Il n'y a rien de plus formel & euident que ce qu'il dit au chap. 2. du liure premier de son œuvre, appellé *Cribrationes*, à sçauoir, Que plusieurs excellents Medecins & Philosophes ont esté de ceste opinion, qu'il ne falloit medicamenter les François, Espagnols, Italiens, & Allemands, qu'avec les choses qui naissent chez eux. Et au chap. 4. suiuant il monstre qu'un Medecin Chrestie ne doit vser des remedes estrangers, & apportés de si loin.

Par les simples, ou herbes Lyonnoises, nous entendons non seulement celles qui sont en nos terroirs, mais aussi celles des Provinces en contournes, comme du Dauphiné, Prouence, & Languedoc, desquelles nous tiours feruons le plus souuent dans la composition du Theriaque.

Cela

Cela estant ainsi supposé, attaquons le frontispice de son pretendu Paradoxe, auquel il veut preuuer les herbes de Candie estre meilleures que les Lyonoises, ou d'autres pays. Il se contredit luy-mesme : car en la page 35. il dit, Que le camedrys, l'hypericon, la gentiane, la semence de thlaspi, & autres qui croissent en quelques contrées d'Italie, égalét en vertu les plantes qu'on apporte de Candie, quand la constitution du Printemps est plus seiche. Doncques il deuoit dire, qu'il preuueroit que quelques herbes de Candie estoient meilleures que les Lyonnoises, ou d'autre pays ; ou bien il deuoit limiter ceste generale proposition, en adjoustant, en certains temps. Mais comme le Docte Prouençal ne l'aduouë pas sans aucune exception, ny nous de mesme, qui estimons aussi bones pour nous nos herbes, que sont celles de Candie pour  
les

les Candiots, ainsi que foustient le Docteur Champesé au chap. 4. cité. Je diray bien d'avantage, Que pour l'ordinaire, nos herbes qui entrent dans la Theriaque, sont meilleures que celles de Candie transportees à Lyon. L'experience me l'a fait voir iusques à trois fois. Et encor qu'un Empereur prit la peine de les faire venir, il n'y a rien qui s'altère plustost que les fleurs qui y sont requises, avec les herbes pour la composition du Theriaque. C'est ce que ie preten faire voir au plustost ( aydant Dieu. ) Ainsi ie ne peux adouïer qu'elles soient meilleures. Mais que dirons nous de celles qu'on nous apporte sans attestation, qu'elles viennent de Candie? & bien souuent sont le rebut des Espiciers Venitiens. Cela suffiroit pour respondre à tout son Paradoxe: ie le veux neantmoins faire plus en particulier.

Il est certain que les herbes & plantes reçoivent en quelques contrées & Prouinces certaines qualités qu'elles ne peuuent receuoir aillieurs : ainsi la scamonee d'Antioche, & celle de la region des Sterites est rejettee, parce qu'elle n'a pas la perfection des vertus deües à l'espece de la Scamonnee. Ce qu'il faut entendre, pour l'ordinaire: car comme les endroits d'Antioche ne sont semblables en chaleur & secheresse, aussi il se peut faire, que la scamonee n'y soit d'egale perfection, suiuant la diuersité des lieux d'Antioche. De mesme, il se peut faire qu'en certains endroits des Sterites l'on aye d'aussi bonne scamonee qu'en d'autres d'Antioche. Il ne faut donc pas s'asseurer sur le lieu de naissance des plantes totalement : il faut recourir aux marques & effets propres qui leur conuiennent : nous les treuons en nos herbes Lyonnoises, ou des

Pro



Prouinces voisines, peu ou point différentes d'avec celles de Candie. Il dit donc mal, que s'il faut comparer les simples de Candie qui entrent dás la Theriaque, avec ceux de Lyon, qu'on treuera qu'il y a autant de différence, à raison de l'excellence de leur vertu, comme d'un corps mort avec un viuant. Y a-il rien de plus amer que nostre Centaure? l'Aloes n'excede rien, ou fort peu, son amertume: & il l'appelle vne plante morte, au respect du Centaure Candiot, qu'il ne voit jamais. Nostre gráde Serpentaire, ayant les marques & conditions que les Auteurs attribuent à la vraye Serpentaire, il faut conclurre assurement, qu'elle empeschera les morsures des serpents, si celle de Candie le fait: mais j'estime que Gal. l'a dit après les autres, ayant suivi l'opinion de ses anciens. Car s'il eust expérimenté par expres la vertu de  
cette

ceste plante, pour empescher la morsure des serpents, sans doute il l'auroit marqué en quelque endroit de ses œuvres avec plus de particularité. Et nous pouuons dire du calamant & autres plantes de France, ce que luy mesme dit du scordium, *Scordium quoque pulcherrimum Creta mittit, quamquam in alijs Regionibus minimè contemnendum reperit.* Crete fournit de tres-beau scordium, quoy que celuy des autres Regions ne doit estre mesprisé. Le Critique Docteur assure que le calamant de ce pays ne tue pas les vers, ny ne remédie aux morsures des serpents. Il ne l'a iamais expérimenté; car estant de substance subtile, accompagné de chaleur acre, & d'amertume mediocre, il tuera les vers, & seruira à resoudre le venin qui se treuve aux morsures des bestes veneneuses. Que si i'auoy à traiter vne personne mordue d'vn vipete, ie ne m'y voudroy

Cathelan  
fol. 102.

droy pas fier, d'autar que le calament,  
de quelque nature qu'il soit, n'a esté  
loué par ceux qui ont suiuy Gal. ius-  
ques à nous, pour estre vn souuerain  
& assure remede à telles morsures.  
Toutefois s'il est si bien assure de  
son fait, il en peut faire l'experience,  
& par ce moyen il decouurira ceste  
grande energie imaginaire. Il y a vn  
bon Auther qui dit que Dioscoride,  
*vir militaris*, a escrit beaucoup de cho-  
ses par ouy dire, quoy qu'il se vante  
d'auoir tout experimenté. Nous sca-  
uons la faute qu'il commet en par-  
lant du baume, & en plusieurs autres  
endroits, & Gal. a souuent suiuy Dio-  
scoride. Mais pour accorder le tout, il  
faut dire, Que lors que les anciens  
ont dit que l'agarie, le calament, &  
semblables plantes & herbes gueris-  
sent les morsures des serpens, les em-  
pechent, & rendent inefficaces & sans  
pouuoir, cela se doit entendre en bon  
sens,

sens, comme s'ils vouloient dire qu'ils seruent à tels effets, non pas qu'ils soïent puissans pour l'arrestér, ou oster du tout le mal, ainsi que nous auons dit du scorpion escrasé sur la piqueure. Et si tels simples estoïent si puissans, comme le Paralelliste iuge trop rudement, selon le texte ( où il y a *medetur*, & quelquefois *opitulatur*, & non pas *perfectè curat* ) pourquoy faire de si grandes compositions alexitaires, puis qu'à tout bout de champ on treuueroit des simples alexitaires? Je desireroiy sçauoir s'il voldroit guerir vne morsure de vipere par l'exhibition du seul agaric, encor que Dioscoride, aye laissé par escrit: *Venenorum antidotum est denarij instar, cum diluta vini portione sumptum, si serpentes ictum vibrarunt, morsumque subfixerunt, tribus obolis ex vino potum mirè auxiliatur.* S'il lit le commencement du chap. 1. liure 3. il verra qu'il parle par la foy d'autruy.

I

Aussi, pour auoir tant d'experience, il faudroit qu'il eust vescu autant, ou plus que Mathusalem. Encore que les plantes Candiotes soient plus grosses & mieux nourries, cela ne sert de rien, car les nostres le sont fort bien, selon leur grandeur, & bien souuent les plus grandes roses ne sont pas celles de meilleur odeur. Adjoûtons, que nous pezons les herbes, si bien qu'une dragme de calament de Prouence, ou de Lyon, cueilly en lieu chaud & sec, fera autant d'effet, qu'une dragme de calament de Candie. Au moins, il ne l'osera nier du campepyris: car, selon l'Auteur du Theriaque à Pison, qu'il aime tant, & cite si souuent, il croist en plusieurs endroits de meilleur odeur qu'à Crete, & le monstre particulièrement de Rome, si l'air n'est pluuieux. Icy nous pouuons conclure, que nostre campepyris, & principalement les faisons estants



estants moins pluuiueuses, sera aussi bon que celuy de Crete, quoy qu'il fust inferieur à celuy de Rome, ce que peut-estre le D. Constantin ne conte-tera pas. Venons au Paradoxe qua-trieme.

Nous aduoüons librement, que la Theriaque, pour estre bonne, doit auoir les deux conditions alleguees par luy. Pour la premiere, qu'elle soit faicte des meilleurs medicaments: mais quand il infere, *C'est pourquoy les Viperes Romaines, & les herbes de Candie estants plus excellentes que les Lyonnoises, elles y doiuent estre employees par préférence*, nous ne le pouuons accorder si cruëment. Pour preuue de ceste pre-miere condition, il se sert de l'Au-  
theur du liure à Pison, & dit, qu'il faut obseruer la proportion des vertus & facultés des ingredients, pource il defend d'y meller des medicaments puissants avec des foibles, ou en espe-

Parado-  
xe I V.  
Pag. 39.

ce, ou de vieillesse. En confirmation de son dire, il rapporte que l'opium meslé avec les autres foibles en vertu, fait vn Theriaque semblable au Philonium. Icy ie pren nouvelle occasiõ de douter, si le liure à Pison est veritablement de Galen. Il est bien vray, que le Philonium est vne compositiõ distincte du Theriaque, mais qu'ils different, comme il semble que cet Auteur veuille assurez, l'experience & la raison tesmoignent le contraire: car l'vn & l'autre sont somniferes, & par suite de temps, ils perdent, ou du moins diminuent beaucoup de leur faculté narcotique; & comme l'on n'vle du Theriaque auant six mois destinés à la fermentation, on fait le mesme du Philonium, lequel passé dix ans n'a plus de vertu somnifere, non plus que la Theriaque. Et i'oseroy biẽ dire, que la Theriaque est plus somnifere, que le Philonium, selõ la force de

Bauderõ,  
Pag. 196.

de sa maxime tiree de l'Authour du Theriaque à Pison: car par exemple, dans vne dragme de Philonium il y a deux grains d'opium, & trois grains d'hyoscyame, & 35. grains de remedes chauds, tous puissants, sans meflange d'aucun ingredient foible, ou froid: là où dans vne dragme de Theriaque, il y a deux grains & demi d'opium, ou peu s'en faut, autant de trochisques de Viperes, vn grain & demi de roses seches, & acacia, suc de reguelisse, & vn grain *Terra de Lemnos*, qui sont remedes froids, ou foibles: si bien qu'en vne dragme de Theriaque il n'y a de remedes puissants que 31. grains, & 9. grains de Narcotifs, qui peu resistent à la faculté somnifere de l'opium: partant, la Theriaque est aussi, ou du moins autant somnifere que le Philonium, s'il faut conjecturer de la vertu des compositions, par proportion des vertus & facultés des ingredients.

Si bien que l'Autheur *De Theriaca ad Pis.* n'auoit guiere bien experimenté la vertu du Philoniú, ou Theriaque.

Faisons encor vne conclusion contraire à l'experience, par la force de ceste maxime & autorité. Si la Theriaque faicte des ingredients foibles & debiles en vertu & en espece, est vne composition semblable au philonium, il faut conclurre, que la Theriaque faicte des herbes fortes en vertu & en espece n'est semblable au Philonium, & partát qu'elle ne sera somnifere. Toutesfois ie n'estime pas qu'il iuge celle qui se faict à Rome des herbes d'Italie, ou qui s'y faisoit du temps de Gal. des herbes Candiores estre moins somnifere que celle que nous faisons à present, qui passé dix ans n'est plus narcotique. Il dira peut-estre, qu'il auoit espreuúe telle Theriaque inuile pour la guerison des venins; mais c'est vne conjecture.

re : car au sens littéral du texte de Galen par luy allegué ( que ie n'ay point tant feuilletté, cōme i'ay dit) il ne parle que de la faculté somnifere: & lors que la Theriaque est somnifere, elle n'a pas grand vertu alexitaire pour guerir la morsure des viperes; au moins dès le commencement l'on donne de la Theriaque vieille, non pas de la recente, ainsi que ie l'ay veu pratiquer, à fin que par la faculté incassante elle empesche que le venin n'entre dans le corps; & par sa vertu alexitaire diaphoretique elle repousse le venin en dehors: ou du moins l'Autheur de *Tber. ad Pison.* deuroit marquer de quelle force estoit telle Theriaque. Le philonium ayant passé dix ans n'est pas néanmoins inutile, contre les venins, s'il prend garde à la vertu & proportion des medicaments qui le composent. qui sont des plus puissants. Au moins aura-il au-



tant de vertu que le calamant qu'il releue si hautement au 3. Paradoxe, pour guerir la morsure des venins : & ainsi la Theriaque susdite ne seroit si inutile pour remedier aux venins.

Partant, il se sert d'un appuy foible, tel que l'Autheur *De Theriaca ad Pisons*,  
pag. 40. pour dire. [Il faut icy remarquer, que les interessés en l'observation de ceste condition, choppent, ayant persuadé à Messieurs les Recteurs de se seruir des Viperes, & herbes Lyonoises, qui sont medicaments foibles, avec la mirrhe, les trois sortes de poiure, & autres medicaments puissants, qui n'ont aucune analogie en nostre corps, ainsi que lesdicts interessés pretendent auoir les herbes & viperes de ce Pays. De sorte qu'ils feront, non vn Theriaque, mais vne oppiate qui aura la faculté du medicament, qui surpassera les autres en vertu.] Or son autorité estant nulle, la consequence  
& remar

& remarque feront auffi nulles. Ad-  
joultons , que nos viperes & herbes  
ne font de fi foibles medicaments  
qu'il les faiët , ainfi qu'auons preuüé  
cy-deffus, & le ferons cy bas, plus am-  
plement. Il eft vray que la myrthe &  
les trois fortes de poiure ayant peu ou  
point d'analogie avec noftre corps , il  
eft befoin de nous les rendre familie-  
res , par le meffange de quelques me-  
dicaments , comme font les noftres  
qui nous font familiers. Ce qui eft  
indubitable & affes preuüé par Mon-  
fieur Symphorien Champefe , & le  
Doëteur Prouençal , cy-deffus cités.  
Mais pofons le cas que nos viperes, &  
herbes Lyonnoifes foient foibles me-  
dicaments, (ce que nous n'accordons  
pas neantmoins ) nous pouuons con-  
clurre , que la Theriaque Lyonnoife  
fera meilleure que celle qui fe faiët  
des herbes Candiotes , parce que plu-  
fieurs des remedes qu'il appelle puif-

fants, n'ont les marques que les anciens leur attribuent; comme la myrrhe, laquelle pour belle qu'elle soit maintenant, n'est odoriférente, ny suave à flerer. Au lieu du vray opium nous n'auons que du meconium. Le folium Indum que nous présentons a fort peu de bonté, ainsi qu'on le iuge au gouft & à l'odeur. Le calamus aromatique nous manque. Le xilobalsamum est sans efficace, & la Terre-Lemnia n'a les qualités qu'on luy attribue: & nul de ses Collegues, ny luy mesme n'a esprenué en elle tant de vertu qu'on luy a donné par escrit. Si bien que la pluspart de ces ingrediets appellés puissants, qui ne sont à presēt tels, ainsi que remarque Monsieur Symphorien Campefe en plusieurs endroits de ses liures cités, estants meslés avec nos viperes & herbes, ferōt vne meilleure composition, puis que la proportion des medicaments y fera

y fera mieux obseruee, que si l'on y mettoit des herbes Cadiotes, lesquelles surpassent les autres ingredients, qui ne sont en ce temps forts & puissants, comme ils estoient en celuy de Galen, ou au moins on ne les apporte pas tels, seroient donc vne oppiate, ayant leurs facultés, qui surpassent ores les autres en vertu, non pas vne Theriaque, s'il est vray ce qu'il dit. Pag. 41.  
Le dy, s'il est vray ce qu'il dit, car de ceste raison nous pouuons conclurre manifestement que la Theriaque des herbes & viperes Candiotes, n'est pas vne Theriaque. La Theriaque qui a la faculté d'un médicament qui passe les autres en vertu, n'est pas vne Theriaque ains vne oppiate: mais la Theriaque faicte des herbes & viperes Candiotes retient la faculté du médicament qui surpasse les autres en vertu, sçauoir de l'opium, qui la rend somnifere iusques enuiron la dixieme  
annee.

annee. Doncques la Theriaque faicte  
des herbes & viperes Candiotes n'est  
pas vne Theriaque, mais vne oppiate.  
Il y pensera.

P<sup>g</sup>. 41. Il n'y a personne de Messieurs les  
Medecins, ny des Maistres Apoticaire  
mes compagnons, qui n'aduouë  
librement, que la Theriaque ne se  
corrompe par le vice de l'vn de ses in-  
gredients, principalemēt s'il est puis-  
sant, ou mis en grande quantité, com-  
me Galen verifie par la remarque du  
vin, trochisques de Viperes, & miel  
mal conditionné. En l'ellection de ces  
trois ingredients nous ne faillons au-  
cunement, vsans du vin de Crete, ou  
d'Espaigne, au deffaut du Falerne, qui  
de-jà du temps de Pline auoit māqué,  
& du miel de Narbonne, qui ne ce-  
de en rien à l'Atrique; moins encores  
au mellange du pain bon, bien pestry  
& bien cuit, mellé en quantité suffi-  
sante, sçauoir au quart, vne once de  
pain,



pain, pour quatre de Viperes preparees. Partant, il est necessaire de faire la description ancienne de la Theriaque, sans qu'il soit loisible d'adiouster ny diminuer aucuns des ingrediets d'icelle; & c'est le sentiment de feu Monsieur Jacques Pons, iadis Doyen, & fameux Medecin de ceste Ville. Mais il n'y a aucun des susdicts Docteurs Medecins, ny de mes Compagnons, qui luy accorde que la Theriaque qui se fait à Lyon, & mesmes celle qui se proposa au mois de May dernier dans l'Hostel-Dieu, & qui s'y prepara, manque en ses conditions, ainsi qu'il allegue, contre sa conscience, & par vn tres-grand mespris, les estimant des Diatessarons en vertu. Nous auons cy-dessus assez monstre que nos Theriaques Lyonnoises sont composees de bons medicaments, & des mieux choisis, en la presence de tout le College, quelquefois luy present,

sent, & bien-souuent en son absence,  
Quelle temerité luy est-ce de dire,  
que tant de celebres Medecins & ex-  
perts Apoticaire ne sçachent choisir  
& ne choisissent les meilleurs medi-  
caments? En ce cy c'est estre trop pre-  
somp tueux. *Vir vnus, vir nullus.*

A fin de mieux colorer sa passion  
& haine, il assure que nous adjoustōs  
& diminuons diuerses drogues ; mais  
puis que nos Theriaques se font en  
public, & que nul des Maistres Apoti-  
caires n'aye fait, ny ne fasse aucune  
Theriaque qu'il ne suiue l'exemplaire  
qu'il a fait imprimer, & dedié à quel-  
que personne notable, après qu'elle a  
esté veüe par les Doyen, & Procu-  
reur du College, peut-il dire en veri-  
té, que nous adjoustōs, ou diminuons  
les drogues? & que nous n'ayons suiuy  
exactement la description du Theria-  
que, mesme celle qui est inferee dās la  
Pharmacopee Lyonnoise? Si bien, que  
fi

si en la Theriaque de l'Hostel-Dieu du mois de May dernier, nous auons adjouste, ou diminué les ingredients du Theriaque, c'est que nous auons esté deceus par ladicte Pharmacopee. Ce qu'il admet, ainsi que ie croy, & partant il peut se retracter du blasme qu'il nous donne, d'adiouster ou diminuer les ingredients du Theriaque.

Il pense de nous décrier, lors qu'il dit, Que nous substituons diuerses drogues les vnes aux autres, selon l'occasion, ou la difficulté de les pouuoir recouurer. Mais s'il a bonne memoire de ce qu'il escrit en son liure, & que le College a deliberé, & de ce que Galen a fait & laissé par escrit, il cognoistra que les Apoticaires de Lyon ne font aucune faute s'ils substituent quelques drogues les vnes aux autres, l'experience ayant fait voir le grand profit que reçoient les malades par l'usage des Theriaques Lyonnoises.

Ce

Ce que nous auons remarqué cy-deuant, & preuons du feuillet 42. de son Parallele, où il dit que Gal. liu. premier des Antidotes, chap 2. defend de n'adjouster, ny diminuer aucun de ses ingredients : mais il ne dit pas qu'en cét endroit il aye defendu de substituer les drogues les vnes aux autres: marque asseuree que Gal. n'a pas estimé estre absolument necessaire pour faire vn bon Theriaque, de ne substituer quelques drogues les vnes aux autres. Il est vray qu'il conseille suiure l'ancienne description, de laquelle nous ne nous esloignons aucunement, ainsi qu'elle est couchée dans la Pharmacopee Lyonnoise, sans auoir pensé de la vouloir conferer avec celle qui se treuve chez Galen. Je m'estonne qu'il blasme les substitués, puis qu'il a signé la Pharmacopee Lyonnoise, dans laquelle il nous a marqué les substitués. Galen n'a il pas

faict vn liure de *Substitutis*, & aussi Syl-  
uius tres-docte Medecin, duquel asses  
mal à propos il se sert pour décrier  
la Theriaque Lyonnoise. Galen luy  
mesme en la composition du Theria-  
que, conseille de doubler la dose de la  
canelle pour la substituer au vray ci-  
namome, laquelle il estimoit estre de  
differente espeece. Il n'impreue que  
l'on mette en place du persil Mace-  
donien quelqu'autre sorte de persil.  
Au 5. liure de *Sanitate tuenda*, il veut  
que si l'on ne peut recouurer le miel  
Cectopien, ou l'Attique, que l'on se  
serue d'un autre, pourueu qu'il soit  
bon & bien conditionné: mais auant  
que passer outre, ie remarqueray que  
Galen n'a point iugé necessaire d'y  
fer absolument des herbes Candio-  
tes, puis qu'en la description d'icelles  
il ne marque point les lieux d'où il  
les faut auoir, au rapport de la Phar-  
macopée Lyonnoise, *folij Indis ireos*

Bauder-  
ron fol.  
110.

K



Galen au  
liure 8.  
de la cō-  
po. des  
Med. par.  
leu. ou  
l'ins. de  
France,  
pour leu  
quelc  
soit bla-  
ché, &  
nette.

*Illirica, Nardi Indica, terra Lemnia, gummi  
Arabici, petroselin. Macedonici, theriuenti-  
nae Cypria, nardi Celtica, dauca Cretici, bitu-  
m. iudaici, vini Cretici,* telmoignage  
qu'il n'est necessaire de toute necessité  
d'aller mendier les autres ingredients  
en Candie. Il suffit d'y employer ceux  
que les autres Prouinces fournissent,  
pour ueu qu'ils soient bons, comme il  
s'y en treuve de tres-excellents, ainsi  
qu'il a esté dict cy-dessus. Qu'il voye  
dans le Miroir des Apoticares de  
Monsieur Simphorien Champeze, s'il  
ne donne pas des loüanges à nos her-  
bes Lyonnoises, qu'il prefero dans les  
liures cités aux estrangeres. Que si de  
son temps les Apoticares vsoient de  
plusieurs substituts à present nous en  
vions fort peu. Il ne nous manque que  
de bon *xi. b. i. s. i. m. m.*, & de en l'amus  
aromaticus. Il n'a jamais blasme l'vs  
ge du *scordium*, & autres herbes Lyo-  
nnoises, pour la composition du The-  
riac

Monsieur  
de la Fra-  
boitiere  
en ses  
Ordon-  
nances.

Je recou-  
ure y il y  
a quel-  
ques an-  
nées un  
Calamus  
albus ge-

riaque, il ne le ſçauoit preuuer. Il a <sup>niculatus</sup> voulu ſeulement inferer, que de ſon <sup>approu-</sup> temps on ne pouuoit faire la Theria- <sup>ue des</sup> que bonne, comme Galen, à cauſe de <sup>Mede-</sup> l'ignorance des drogues, & peu de va- <sup>cins de</sup> leur des ingredients eſtrangers, ainſi <sup>Venize.</sup> que ie coniecture par la lecture des liures cy-deſſus cités.

Icy noſtre reformateur commet <sup>via</sup> <sup>Χηρροί - πρὸς πορ</sup> , mettant, ainſi que l'on dit, la charruë deuant les bœufs, ſans aucune raiſon, ſinon contraire à ce qu'il pretend, en diſant, *Simphorien Campeze dit, que la Theriaque* <sup>Pag. 44.</sup> *diſpenſe à Lyon par deux ſçauants Apoticaïres, parce qu'on auoit ſubrogé pluſieurs drogues les vnes aux autres, eſtoit bien moins mauuiſe que celle qui ſe faiſoit ailleurs, comme à Montpellier, Padoüe, Boloi- gne.* De ces lignes il faudroit inferer le contraire, que telle Theriaque Lyonnoïſe eſtoit plus mauuiſe que celle qui ſe faiſoit ailleurs; parce qu'on

K 2

auoit subrogé plusieurs drogues: non pas aſſeurer avec luy, qu'elle eſtoit moins mauuaife. Il faut que ie luy aide à faire ſon Paralelle, en reformant ſon diſcours, qui ſeroit excuſable ſ'il eſtoit d'un Apoticaire comme moy, mais non pas d'un Docteur Medecin pretendu reformé Paralelliſte de nos Theriaques: après ces mots de ſon Paralelle (*ſcavants Apoticaire;*) liſons ainſi: *eſtoit bien moins mauuaife que celle qui ſe faiſoit ailleurs, comme à Montpellier, Padoue, Boloigne, mais qu'elle n'auoit les vertus & proprietés que donne Galen à celle d'Andromachus, parce qu'on auoit ſubrogé pluſieurs drogues les vnes aux autres.* La ſuite de ſon texte ainſi corrigée, n'eſt elle pas mieux aduenante au meſpris qu'il pretend arriuer à nos Theriaques, par la lecture de ſes cayers ſatyriques?

Pag. 45.

Il ſe fert du liure à Piſon, & à Pamphilian, pour donner des preuues d'une

d'une bonne Theriaque, & faire voir qu'elle n'est ny falsifiée, ny vieille: mais l'un & l'autre passage me font grandement douter, que tels liures soient de Galen: car sans distinguer l'aage de la Theriaque, si elle est recente ou vieille, ils veulent que la Theriaque donnée à la grosseur d'une noisette, un peu après avoir pris un remede cathartique ou vomitif, & des plus violents, arreste tout à fait leur operation & effect. Si cela est <sup>Pag. 461</sup> vray, & qu'il ne faut faire aucun scrupule, d'en faire l'essay sur un homme malade, ou sain, ie supplie ce Critique Docteur d'en faire l'essay en luy-mesme, & prendre 30. ou 60 grains de scamonee bien choisie ou deux dragmes de bon hellebore, plus ou moins, selon que son humeur en pourroit auoir besoin, avec une dragme de Theriaque du Sieur Antoine Colin, qu'il loüe fort, aussi est-elle bonne, ainsi

que les autres ; ie ne croy pas qu'un Medecin de l'Hospital de Lyon , qui a fait ce Parallele pour soustenir vne cause si iuste & interessée pour la gloire de Dieu , & le bien public , doiue refuser d'en faire ceste experience, principalement estant bien assure, selon son Auteur à Pamphilian, que la Theriaque bonne , telle qu'est la susdicte , doit non seulement par sa vertu empescher & surmonter la force du medicament , mais aussi faire qu'il n'arrive aucune esmotion au corps, ny du sain, ny du malade : & sachant de certaine science, que les Empiriques, tant François qu'Italiens , & vn nommé Des combes ont mangé impunement des crapauts , & restes de serpens, sans aucune supercherie, ny magie , par le seul vsage du Theriaque. S'il fait cet essay, il nous pourra donner des assurances tres-certaines, si son Parallele n'est point vn Libelle



belle, diffamatoire, ou Apologie du  
sacrosonge d'auec la verité. *in fine ub*  
Comme la Theriaque vieille sert  
peu ou point à arrester l'action d'un  
medicament purgatif, que vulgaire-  
ment on appelle erodiatif, il est as-  
sésuré que la Theriaque recente est  
veile pour arrester, ou pour mieux di-  
re, pour quelque temps, retarder l'op-  
eration du medicament catharti-  
que violent; mais non pas de le ren-  
dre totalement sans effet. A fin de le  
mieux entendre, il est à noter (ainsi  
qu'il doit sçauoir s'il à esté Lecteur  
des ieunes hommes Pharmaciens)  
qu'en la purgation il y a deux sortes  
d'actions, la premiere est l'attraction  
des humeurs, attirées de tout le corps  
dans l'estomach, où est le medicament  
purgatif: l'autre est l'éuacuation des  
humeurs attirées; celle-cy dépend de  
la faculté expultrice des parties qui  
ne peuent supporter le voisinage des

fini

K 4j

humeurs attirées: celle-là est l'effect du cathartique, auquel neantmoins l'on attribue aussi vulgairement l'éuacuation des humeurs attirées, & de telle sorte que l'on iuge d'auoir esté bien purgé par la grandeur de l'éuacuation, que le vulgaire iuge estre vn effet du médicament laxatif, & non sans quelque raison. Ils suiuent cet axiome des Philosophes, *Quod est causa cause, est causa causati*. La Theriaque recente arreste l'éuacuation des humeurs attirées dans le ventricule, par la force du cathartique violent, autant de temps que dure l'action de l'opium, qui assoupissant les sens, empesche que la faculté expultrice ne sente l'irritation que luy font les humeurs attirées, par la substance du médicament, s'il est violent, acré, & mordicant; mais la nature ou chaleur naturelle ayant surmonté le médicament narcotique, bien ost après  
suint

fuit la purgation ou euacuation des humeurs, attirées pendant le sommeil causé par la force du narcotique. Il ne faut autre raison que l'expérience (il en peut faire l'essay en luy-mesme) vn Apoticaire pour combattre & abbatre son opinion fondée sur l'authorité des liures erronés, & fausement attribués à Galen. Et quād bien ils seroient de Galen, ne sçait-il pas le dire commun, *Amicus Plato, amicus Aristoteles, sed magis amica Veritas* ? Au moins, en establisant vne si fausse doctrine, & si cōtraire à l'expérience, il ne deuoit pas s'attacher si viuement à ceste authorité suspecte, sās produire quelque raison. Laquelle peut estre telle, ainsi que i'ay pû coniecturer, en parlant à quelqu'vn qui le soustient, ou du moins donnoit à cognoistre que son opinion pouuoit estre plausible, disant, Que la faculté des médicaments erodiatifs

K 5

estoit de lethere, ou veneneuse, selon  
Mesue, & partât pouuoit estre empes-  
chee par la Theriaque recēte: mais, ou-  
tre ce que la raison est auetgle, ou  
plustost la ratiocination n'est qu'un  
sophisme, lors que l'on s'en sert cōtre  
l'experience certaine, comme j'ay des-  
jà remarqué. Il sçait assez bien que ce  
mot de lethere, n'est pas pris estroite-  
ment en cet endroit, ains seulement  
pour signifier qu'entre les medica-  
ments laxatifs ils sont plus ennemis  
de nostre nature, l'irritent, & l'alter-  
rent dauantage. N'est-ce pas vne  
preuue suffisante, que la faculté laxa-  
tiue n'est pas vn vray venin, puis  
qu'elle n'est pas arrestee par le mēlan-  
ge de tant de remedes alexitaires qui  
sont dans nos compositions purgati-  
ues, ainsi qu'il peut facilement reco-  
gnōistre, en lisant la description des  
pilules electuaires liquides & solides,  
laxatifs. Si le calament de Candie,  
selon

selon luy, peut empescher la morsure  
des serpents ; à plus forte raison, si la  
faculté laxatiue estoit vrayement ve-  
neneuse, plusieurs drogues alexitai-  
res empescheroient l'action de deux  
laxatifs erodiatifs ( car les autres  
sont ou benins, ou mesme cordiaux  
& corroboratifs ) qui entrent en la  
composition *pilularum lucis maiorum*.  
En la confection Alchermes de lapis  
lazuli retient vn peu de la faculté la-  
xatiue, ayant esté au prealable des-  
pouillé du tout de la veneneuse, par  
la preparation ; & toutefois c'est vne  
composition grandement cardiaque  
& alexitaite. Il faut donc conclurre,  
que parce que les laxatifs meslés avec  
les cardiaques & alexitaires, ne laissent  
d'attirer les humeurs, & purger nos  
corps, la faculté laxatiue n'estre vene-  
neuse veritablement, & ne pouuoir  
estre empeschée & frustrée de son ef-  
fet, par la faculté du Theriaque.

Difons,



Difons, pour mieux esclaircir ce doute, Que les medicamens erodica-  
tifs purgent, ou *irritando magis quàm*  
*atrabendo*, comme l'algarot, le crocus  
metallorum, le vitriol : ou bien *attra-*  
*bendo magis. quàm irritando*, comme la  
colochinte. La Theriaque (si elle n'est  
recente) ne sert de rien pour arrester  
l'action des premiers medicaments :  
non plus que pour les venins cotro-  
sifs, comme est le sublimé, l'arsenic, &  
semblables, qui sont domptés plustost  
par l'usage des medicaments lenitifs  
& vinctueux. Des seconds, la Theria-  
que n'arreste la faculté attractiue, la-  
quelle de soy n'est maligne, puis quel-  
le est fondee sur la similitude de sub-  
stance qu'elle a avec nos humeurs :  
S'ils sont dits malins, c'est à cause de la  
corrosion & qualité acré, ou autre qui  
se treuve dans tels medicaments que  
nous corrigeons, non par la Theria-  
que, mais par le coin en la scamonee,  
par

par l'huile rosat & muscilage de gomme Arabe, &c. en la colochinte, & semblables operations, qui n'ont aucune vertu d'arrester la qualité qui est veritablement veneneuse, ainsi que j'ay appris par les doctes leçons que j'ay eu des Docteurs Medecins mes Maistres. J'ay sçeu d'eux la Theriaque auoir esté ordonnee par Mesué, pour arrester les accidents en corrigeant lémotion des humeurs causees par le catartique, tant par ses qualités occultes, que manifestes, & pour fortifier la chaleur naturelle, corroborer la faculté retentrice, & assoupir le sentiment de l'estomach, & autres parties sensibles, plus, ou moins, selon la diuersité de l'aage du Theriaque. Mais non pas que Mesué aye expressement ordonné la Theriaque pour attaquer la faculté vtayement purgatiue des medicaments catartiques, tout ainsi qu'elle faict les venins. Ce que

que les Doctes facilement cognoissent par la lecture de Mesue, s'ils s'en veulent rafraichir la memoire.

Parce qu'il importe fort peu, pour le sujet que nous traitons, de soutenir ceux qui aux dernieres pestes mesoient de la Theriaque avec les purgatifs, pour mieux purger les humeurs infectes de quelques venenosités, ie leur laisseray à luy respondre. Ie diray seulement, que sans raison, & poussé d'enueie à blasmer ceux qui ont hazardé leur vie pour le Public, il marque qu'ils ont erré, disant; *Car si la Theriaque est bonne & receuable, elle doit empescher l'operation des laxatifs.* Mais, ne sçait il pas qu'ils vsoient de la Theriaque Lyonnoise, laquelle, selon luy, n'arreste l'operation des purgatifs. Si ceux qui ont ordonné la Theriaque Lyonnoise avec les purgatifs, estoient de mesme opinion que luy, ils en pouuoient vser comme d'un remede desicatif

ficatif, & qui a quelque faculté alexi-  
taire, du moins comme le Diatesla-  
ron, qui n'est pas tant à rejeter, com-  
me il fait. Siils sont d'autre opinion  
que luy, les deuoit-il pas nommer,  
à fin qu'ils luy fissent responce?  
Nous luy accordons facilement  
que les Theriaques Lyonnoises, com-  
me aussi toutes autres, n'arrestent tout-  
à-fait l'operation des purgatifs, elles la  
peuuent retarder, ainsi que nous  
auons dit; mais que nous laissons pas-  
ser une imposture si grande, que d'as-  
seurer que nos Theriaques ne seruent  
de rien pour arrester la superpurga-  
tion, nous ne le pouuons, puisque nous  
auons l'experience iournaliere de no-  
stre costé, & qu'il n'y a Medecin col-  
legié à Lyon, ny Maistre Apoticaire,  
qui ne s'en soit seruy heureusement  
en semblables matieres, lors que les  
occasions s'en sont presentees.  
Il est vray que la Theriaque recete,  
& en

& en certains cas la vieille, est vn souverain remede aux dissenteries : mais il se trompe, sauf meilleur iugement, lors qu'il dit : Il est plus facile de contenir & arrester les humeurs esmeuës d'elles mesmes, que d'empescher qu'elles ne s'esmeuent estant agitees & poussees par la force & violence du medicament purgatif. Car outre que le medicament purgatif, n'euacue pas les humeurs, ainsi qu'il dit, mais les attire à soy par similitude de substance; l'experience faict voir qu'il y a plus de peine à arrester les dissenteries, que les superpurgations, car elles conuiennent en cela toutes deux, qu'il y a flux immoderé par l'irritation de la faculté expultrice des parties : mais en la vraye dissenterie il y a tousiours vlcere aux boyaux, & non pas tousiours aux superpurgations. Ce qui faict que plus difficilement on arrester les dissenteries, que la superpurgation: car il faut



fait guerir l'ulcere, autrement on n'arrete le flux. Si ceste raison est dás le liure *De Theriaca ad Pisonem*, duquel il cite le chapitre, n'ay-ie pas encor juste occasion de douter qu'il n'est pas de Galen? car elle est pleine d'erreur, & de fausseté.

100 Pour décrier les Theriaques qui se font en France, & leur dérober la vertu qu'elles ont à resserer le ventre, & arrester la dissenterie, il dit, Que l'ex-<sup>pag. 48.</sup>periençe a fait voir la Theriaque Française inutile aux dissenteries au siege de la Rochelle, sur la fin de l'année 1627. & au commencement de l'année 1628. & que la Lyonnoise en ceste Ville, sur l'Automne, en l'année 1629 n'auoit produit aucun effect. Nous sçauons bien qu'au siege de la Rochelle il estoit à l'Hospital, où si la Theriaque n'a point eu d'effect, ce peut auoir esté par son imprudence, ou par la force de la dissenterie qui

L

cludoit celle des meilleurs remedes.  
Mais nous sommes assurez que la  
Theriaque Lyonnaise a beaucoup  
profité à Lyon l'année susdicte, & la  
presente. Escrite, ou dite autrement,  
c'est aller contre tous ses Collegues,  
qui le dementiront. Qu'il voye le li-  
vre de *dysenteriacō fluxu* de Monsieur  
Ioan de la Moniere, Docteur Medé-  
cin; & l'Epistre escrite à Fabricius Hil-  
danus, par Noble Philibert Sarrazin  
Médecin du Roy, ses Collegues, où  
celuy cy loue la Theriaque pour la  
dysenterie, & l'autre ne la mesprise  
point. Ils sont personnes de merite, &  
de sçauoir, qui ne voudroient auoir  
escrit chose contre la verité. Mais  
puisque en la Theriaque Lyonnaise,  
faicte mesmes des herbes Lyonnai-  
ses, se treuuent tous les remedes pro-  
pres pour guerir de la dysenterie,  
aussi bien qu'en celle qui est faicte  
des herbes Candiotes, sçauoir les nar-  
cotiques,

cotiques adstringents, dessicatifs, & deterfifs; pourquoy est, ce que si celle-cy est vtile à la dissenterie, celle-là ne le sera pas? l'oseroy assseurer (selon le Paralelliste) que celle-cy est plus profitable si la fievre accompagne la dissenterie, parce qu'elle est plus temperée, les herbes Lyonnoises n'estants de si forte & grande vertu que les Candiotes, qui sont presque toutes chaudes avec excez.

Je m'estonne que pour appuyer sa vaine & supposée expérience, il assure que Monsieur Erouiard premier Médecin du Roy, qui en auoit conseillé l'usage, dès lors commença à l'appeller *l'Appelourde des Antidotes*. C'est vne mauuaise ruse que d'employer les paroles des morts, il le faudroit faire reuiure pour sçauoir la verité du fait: mais nous ne croyons pas le Paralelliste, scachants que Monsieur Erouiard estoit trop hom-

Au siege  
de la Ro-  
chelle.  
pag. 48.

L 2

me de bien pour en parler de la sorte.  
Mais pour cognoistre qu'il nous  
veut appelourder, il faut examiner de  
pres. si la façon d'haranguer est bon-  
ne, pour faire croire que feu Mōsieur  
Eroüard auoit ainsi parlé du Theria-  
que; & si elle n'est au desaduantage  
dudit Docteur. Si on luy adjoustoit  
foy il le feroit passer pour vn mau-  
uais Medecin, qui ayât recognu l'ine-  
ficace de la Theriaque aux dissente-  
ries, il commença deslors à louer la  
prudence des Medecins de Paris, qui  
n'en ordonnent que tres-rarement,  
ou du moins en petite quantité, n'ex-  
cedant la dose de 8. ou 10. grains, re-  
cognoissants les defauts de la The-  
riaque, faicte des viperes & herbes  
de ce pays, ou avec d'autres substi-  
tuts. Voilà vne belle prudence pour  
arrester vne dissenterie. Messieurs de  
Paris ordonnent de la Theriaque 8.  
ou 10. grains, parce qu'elle est trop foi-  
ble, d'ocques si elle estoit forte & puis-

sante, comme seroit celle de Candie  
(ainsi qu'il suppose) ils en donneroient  
d'auantage pour arrester la dissente-  
rie. P'estime qu'il ne treuuera aucun  
Medecin de Paris pour pleige. Peut-  
estre ils ordonneroient moins de la  
Theriaque Cadiote, que de la Lyon-  
noise, s'ils estimoient la Cadiote plus  
chaude, tant ils craignent les remedes  
chauds aux maladies, où il y a fièvre.  
Poussés vn peu plus auât nostre poin-  
te. Ne faut il pas que les remedes soient  
proportionnés à la grâdeur de la mala-  
die? si la Theriaque en la dose d'vne  
dragme, ou de la grosseur d'vne feve,  
qui est ce que l'on ordonne pour l'or-  
dinaire, est vn foible remede pour ar-  
rester la dissenterie, ne seroit-il pas  
mieux ou de s'en abstenir du tout, ou  
bien d'en ordonner plus grande dose,  
sçauoir vne dragme & demy, ou deux  
dragmes, à fin que le remede fut pro-  
portionné à la grandeur du flux de

Mour

L 3



yentre, & que la Theriaque, en la dose d'une dragme, par exemple, n'estant pas un suffisant remede *intensivè* (ainsi que l'on parle dans les escholes) le fut au moins *extensivè*, en la dose de deux dragmes, ou de deux dragmes & demy? *lu maiori quanto, est etiam maius quale*. Si Messieurs les Medecins de Paris l'ordonnent comme cardiaque & alexitaire, pour resister à la malignité & venenosité des humeurs qui font la dysenterie, & qu'ils l'estiment avec luy (ce que nous ne croyons pas) un foible Antidote contre les venins; ils en deuroient donner plustost une dragme, que 8. ou 10. grains, comme il est facile à conjecturer par la force de la raison prealleguee. Mais ils craignent la chaleur de la Theriaque aux fievres, & c'est ce qui les fait retenir à la dose susdite, lors qu'ils en ordonnent aux maladies chaudes accompagnées de malignité.

Nous

10 Nous aduoions, que la Theriaque  
est vn remede souuerain contre la  
morsure des animaux veneneux ; de  
poison, & pour guerir la peste ; mais  
d'asseurer avec l'Autheur du liure à  
Pison, qu'il ne s'est jamais veu qu'ayât  
pris de la Theriaque, ou deuant, ou <sup>pag. 49.</sup>  
après la morsure des animaux homi-  
cides, que les blessés n'ayent esté heu-  
reusement gueris, nous ne le pouuôs  
ny deuous, ayant veu plusieurs mor-  
dus de Vipères, me mes dans Rome,  
mourir assez soudainement, encon-  
que d'abord l'on leur donnaît suffi-  
sante quantité de bonne Theriaque  
ny vieille, ny surannée, ny falsifiée.  
Ceste hiperbole n'augmente elle pas  
le doute que nous auons, si le liure de  
Theriaque à Pison est de Galen? <sup>sup</sup>  
10 Nous le laisserons avec les Empiri- <sup>pag. 50.</sup>  
ques Italiens, & vn François nommé  
Des-Combes, sur le theatre, faire l'esti-  
premié de leurs antidotes, qu'il dit  
uols

estre, la seule Theriaque; il le faut croire, puis qu'il n'y a pas long temps qu'il les a pratiqué. Mettons seulement sur le bureau l'essay de la Theriaque du Sieur Antoine Colin. Elle a gueri vn coq mordu d'vn Vipere, parce que ce Theriaque estoit sans substitut, sauf le xilobalsamum. Tout beau! ou sa memoire luy manque, ou il est imposteur: car en la Theriaque susdicte il manquoit trois des principaux ingredients de la Theriaque; sçauoir le xilobalsamum, le calamus aromaticus, & les trochiscques des Viperes Romaines, ou Candiotes, qui sont la principale base de la Theriaque. Elle estoit faicte de Viperes de Poitiers: cela estant, maintiendra-il que les Viperes de France, comme celles de Lyon, ou de Poitiers, qui sont sous vn mesme climat, soient inutiles, & que nos Theriaques soient des diatessarons seulement? Osera-il  
asseu

asseurer qu'elles n'ont aucune vertu, ny contre le venin, ny contre la morsure des animaux, ny pour guerir la peste, ou se preseruer d'icelle. Je ne veux luy opposer que le Sieur Antoine Colin, lequel confessera ingenuement d'auoir veu des grands effects de la Theriaque qu'il prepara, avec le Sieur André Viau, dans la maison de Ville, l'an 1611. aussi-bien que de celle de l'an 1626.

Mais voyons vn peu quelles sont ses raisons, pour nous faire croire que les Theriaques Lyonnoises sont inutiles, pour le faict de la peste. La premiere est tiree de l'experience, qui a fait voir, ainsi qu'il dit, qu'elle n'a pas eu le pouuoir de preseruer, & guerir de peste nos Cōcitoyens de l'an 1628. jusques à present. A quoy nous respondons, qu'elle a eu beaucoup de pouuoir, se treuuant encor plus de dix milles personnes eschappees de la

L 5

peste, qui ont tous vsé de Theriaque,  
ou mithridat, & confections sembla-  
bles, & plus de vingt fois autant, qui  
ont vsé de preseruatifs, dans lesquels  
il y auoit du Theriaque, qui n'ont  
esté affligés de peste, car il n'est pas  
mort plus de quarante mille malades  
dans vne si grande Ville, & bien peu-  
plee. L'autorité du liure à Pamphi-  
lian est suspecte, car c'est vn liure fau-  
cement attribué à Galen. Nous con-  
fessons librement que la Theriaque  
est le plus souuerain remede pour la  
curation de la peste, suiuant l'Auther  
du Theriaque à Pison, estant metho-  
diquement vsurpee. Mais que neces-  
sairement elle nous guerisse & nous  
preserue, cela est contre l'experience,  
& la nature de la peste, qui est vne  
maladie commune, contagieuse, &  
mortelle, de laquelle il en meurt plus  
qu'il n'en eschappe. Et s'il faut iuger  
vn alexitaire estre impuissant par la  
plura



pluralité des morts, nous pouuons as-  
seurer que la Theriaque, qui se faiet à  
Rome, est plus debile & moins puis-  
sante, que celle qui se faiet à Lyon :  
car la peste estant à Rome est plus  
mortelle qu'en ce pays, plus froid  
que Rome. Icy au temps de la gran-  
de furie, il n'est pas mort 400. par iour:  
& du temps de l'Empereur Commo-  
dus, deux mille personnes moururent  
de peste dans vn iour à Rome, & l'an  
1327. il y mourut en trois mois 100000.  
personnes. On rapporte aussi que du  
temps de Vespasien, la peste y fust si  
grande que presque tous les iours il  
mouroit 1000. personnes, & que leur  
seruoient leurs alexitaires, & leurs  
Theriaques ? si ceste raison & preuue  
est valable, Monsieur le Paralelliste  
la iugera-il plus puissante que la sien-  
ne? & ne fait-il voir euidentement que  
nous auons eu sujet de dire cy-des-  
sus, Que nos viperes & herbes de  
Fran

France ne cedent point ou peu à celles de Candie, & surpassent pour l'ordinaire à celles transportees icy ? Je marqueray en passant, que pour vn Logicien, il fait vn argument, pag 56. *à minori ad maius*, qui ne conclud point en bonne Philosophie, selon mon sens naturel. Car il assure qu'il ne se faut esbayr si la Theriaque est si foible que de ne pouuoir guerir la peste, parce que les Viperes, & herbes de ce pays n'ont pas principalement la vertu de guerir les morsures des bestes veneneuses, qui est le mal le plus difficile. Est-ce bien conclurre ? La Theriaque composee des Viperes, & herbes de ce Pays ne guerit pas vn mal tres-difficile, & le plus dangereux. Donques, elle ne guerira pas le mal qui est moins dangereux. Il me semble qu'il falloit argumenter en ceste sorte. La Theriaque ne peut guerir la peste ; Donques, elle ne guerira pas la

la morsure des bestes veneneuses, qui est le mal le plus difficile, & le plus dangereux. Au moins, son argument seroit conforme aux preceptes de Logique. S'il n'est bõ & valable, laissons-en à Messieurs les Medecins le iugement, aussi-bien que des raisons qu'il apporte à la page 54. & 55. pour tesmoigner la Theriaque estre vn grand remede pour arrester la pourriture, laquelle est faiçte de chaleur & humidité, demandant son contraire vn remede froid & sec: & la Theriaque est chaude & seiche: pour ceste cause M<sup>rs</sup>. de Paris en vsent fort peu aux fieures, quoy qu'elles soiēt pestilētielles. Il m'estõne fort qu'il loüe Gal. de ce qu'il vsoit de la Theriaque pour desfeicher les vlceres des poulmõs purulents, & rongeants, tels que se treuuent aux phtisiques. Procedure que ie n'ay pas veu auoir esté encor obseruee par aucun des Medecins: mais il ne luy

impor

importe de la verité des authorities,  
pourueu qu'il s'en puisse seruir contre  
les herbes de sa Patrie. A. xiiij. q. iij. b.

○ Nous auions par mesgarde laissé ce  
qu'il rapporte d'Aëtius, pag. 50. si vn  
coq, ou autre animal ayant prins  
deux dragmes d'opium, est prelerué  
de la mort par vn peu de Theriaque,  
alors elle est iugée tres bonne. Pour-  
rons nous pas conclurre, doncques à  
vn homme ayant prins de l'opium  
en trop grande quantité, on luy doit  
doner de la Theriaque qui soit bon-  
ne: la Theriaque bonne est celle qui  
n'est ny falsifiée, ny vieille (selon luy.)  
La Theriaque recente bien faicte,  
n'est ny falsifiée, ny vieille & surân-  
née. Doncques il faudra donner à vn  
homme ayant prins deux dragmes  
d'opium, la grosseur d'vne noisette  
de Theriaque recente. Ce seroit là  
vn bon remede pour le resueiller,  
ou bien pour le faire dormir iuf-  
ques

ques à la venue du Seigneur. Il dira  
qu'il est facile à conjecturer qu'il faut  
user du Theriaque vieil. A cela ie luy  
responderay, que ie n'ay cherché dans  
l'Autheur lequel il cite, parce qu'il  
ne marque le lieu, & ne scay si l'on  
pourroit tirer ceste responce par la  
force du texte. Je scay bien qu'un  
homme ayant prins deux dragmes  
d'opium bon & bien choisi, ne sera  
preservé du sommeil par la grosseur  
d'une noisette de la Theriaque de  
dix ans du susnommé & approuvé :  
ny de celle qui se faiet à Rome, ny  
ailleurs. Il n'en faut d'ordinaire qu'un  
ou deux grains, prins seuls, pour faire  
dormir : & deux dragmes font 120.  
grains. Du moins m'accordera-il que  
l'on ne peut faire ceste preuve de la  
Theriaque, qu'elle ne soit du tout  
hors de sa faculté somnifere : ce qui  
l'arrive qu'elle n'aye pour le moins  
10. ans : pource il faudra defendre

206

aux



aux Maistres Apoticaire de debiter  
leur Theriaque qu'apres dix ans.  
Qu'il iuge si cela est raisonnable, ou  
plustost, si le texte d'Aëtius n'est pas  
corrompu, il aura suivi l'opinion  
d'autruy. Je ne sçay si Christophle  
Orose aura remarqué ce defaut dans  
ses annotations & retranchements  
sur les Interpretes de Aëtius. Si ie  
n'estoy assureé que la passion eroti-  
que & l'enuie l'ont contraint de de-  
clamer contre les Viperes Lyonnoi-  
ses, ie m'estonneroy grandement qu'un  
Docteur Critique n'aye pas remar-  
qué l'erreur ou defaut de ceste pro-  
bation de Theriaque. J'estime encor  
que la colere iointe à ces deux pas-  
sions, ne luy a permis de faire chois  
de bones raisons (s'il y en peut auoit)  
contre nos trochisques & Theria-  
que. Ce qui s'est premierement pre-  
senté à luy, sans aucune reflection, il  
s'en est seruy, estimant que c'estoit  
des

des arguments indubitables & sans replique. C'est ce qui l'a aveuglé en presque toutes les pages de son Parallele, semblable à ceux qui forcenés de colere, se seruent de tout pour instrument de leur vengeance.

*Cuncta volant dum dextra velox in  
vulnera seuit,*

*Pro telo geritur quicquid suggerit ira.*

Aussi d'une rage extreme qu'il a conceu contre quelques Apoticairez, pour deschirer leur reputation & blasmer leur Theriaque, il dit, Que la Theriaque composee des viperes Lyonoises n'a que la vertu d'un diateffaron pag. 53. & à la pag. 59. apres vne fausse supposition cy-deuant refutée, il dit qu'elle corrompt nos humeurs & esprits, ou au plus ne peut estre qu'un diateffaron, sçavoir en vertu, selon la page 44. Mais en quel labyrinthe se precipite-il? Le diateffaron ne corrompt pas nos humeurs,

M

ny nos esprits, car il est composé de quatre remedes qui resistēt puiffamēt à la pourriture. Nos Theriaques Lyonnoises sont des diatessaron en vertu (selon luy.) Doncques (selon luy) nos Theriaques Lyonnoises ne corrompent nos humeurs & esprits, & ne les corrompent. Cela est contradictoire: la verité est si forte qu'elle tire sa preuve de son ennemy: & la vertu de nos viperes Lyonnoises attire le venin de sa langue contre elles, ou plustost pour elles, à fin de se faire reconnoistre vtils à empescher la corruption des humeurs, & de nos esprits, & resister aux venins, aux morsures des bestes homicides, & à la furie de la peste.

Pour raualler d'autant plus l'estime de nos viperes & Theriaque, qu'il cōpare au diatessaron, il estime que le diatessaron est vne composition pour mulers, se seruant de Sybuis qui l'appelle

pelle neantmoins, *Antiqua & utilis  
compositio.* Le Paratelliste se pique de  
bon esprit, & n'en veut pourtant user,  
Il cite Syluius à faux & le peruertit  
du tout, aussi bié que Mesué. Il dit: *Oui  
luy attribue quelque legere vertu,* & Me-  
sue dit simplement, *confert,* c'est à di-  
re, elle profite. Et luy pour la rualers  
il dit: *Elle a quelque legere vertu, contres  
les indispositions froides du ceruaau,* les-  
quelles il ne nomme pour ce mau-  
uais dessein: de mesme qu'il ne fait  
aucune mention des profits qu'elle  
apporte aux maladies du venticule  
& du foye. En suite comme con-  
cluant, il dit, *D'ou vient qu'abus-  
uement on le nomme Theriaque,*  
car tous ses effets sont si foibles au  
respect de la Theriaque d'Andro-  
machus, que Syluius sur Mesue  
blasme les Charlatans & Empiri-  
ques qui le vendent aux ames sim-  
ples pour la bonne Theriaque.

Syluius ne parle pas en ceste sorte. Il dit, Que le diateffaron est vne composition ancienne & vtile: qu'elle est dite Theriaque, parce qu'elle resiste à la morsure des bestes homicides, en adjoustant de l'yuoir. Absirtus & Vegetius, qui auoient le soin de traiter les malets, en faisoient vn drapenté, & auoir vne composition taicte de cinq ingredients, tres-salubre pour conseruer les iuments. Communément elle est vendue par les coureurs, pour la grande Theriaque. Ce texte de Syluius fidelément traduit, faict voir ce qu'il allegue cy-dessus du diateffaron, estre faux. Il n'est pas content de peruertir le sens ou demembrer le texte de Syluius & Mesué, il les appelle Abuseurs, en imposant le nom de Theriaque au diateffaron. Mais si le Prince des Arabes appelle avec raison la squille *Theriaca aduersus venena*, & aussi l'opoponax beu  
avec



avec l'aristoloche, pourquoy le Paralelliste blasmera-il l'Euangeliste des Pharmaciens, en l'accusant d'imposer avec abus, le nom de Theriaque à son diateffaron, qui est vne composition de quatre ingredients tous alexitaires: Luy est bien à meilleur titre Abuseur, lors qu'il veut faire croire au Lecteur, que Syluius ayt escrit qu'elle soit plus propre pour la maladie des mulets & cheuaux, car Syluius n'en dit mot. Il luy est permis avec la lie du peuple de l'appeller la Theriaque des mareschaux. Pour nous, nous l'appellerons avec Mesué, *Theriaca, Antidotus, Diatefferon*: avec Syluius, *Antiqua & utilis compositio*: avec le docteur Massaria, *Optima, sed amara, & calidior antidotus*. Aussi a-elle des grandes vertus pour remedier à plusieurs maladies froides, & du cerueau, epilepsie, paralysie, spasme canin, sçauoir la torsure de la bouche, & du ventricule. comme l'in-

flation, & la douleur qui la suit, & la tardive coction : en fin, à celles du foye, comme à l'hydropisie, cachexie, & obseruations d'iceluy. Nous l'auôs veu ordonner aux palles couleurs, obstructions, & affections de la matrice. Dauantage, elle resiste à la malice des venins, & breuuages empoisonnés ; à la morsure des scorpions, & des bestes homicides; *Valeat ad morsus ferarum*, dit Syluius. Pour luy faire voir qu'il mesprise trop le Theriaque diateffaron, ie le renuoye au docte Massaria, au liure du traité 1. de peste, parlant des quatre ingrediés du diateffaron. Il dit que les habitants d'un village, qu'on appelle Caltranum, pauvres & miserables, ayâts esté griefuement affligés de peste par l'espace de deux ans, suivant le conseil d'un de nos Medecins, tant pour la guerison, que pour la precaution d'icelle, se seruirent de ce seul remede, reduict en poudre, &

non

non sans grãd eniolumēt, car bientoſt  
ils furent deliurés de ceſte grande &  
pernicieuſe maladie, qui fut vne grãde  
grace de Dieu, tres-bon enuers eux.

Que dira-il maintenant du diateſſaron? merite-il pas le nō de Theriaque, puis qu'il reſiſte aux poiſons, aux morſures des animaux veneneux, preſerue, & guerit puisſamment de la peſte? Si nos Theriaques ne ſōt que des diateſſarōs en effet, elles ne feront, (cōme il aſſeure,) inutiles pour les choſes ſuſdites, ny ne corromprōt nos humeurs & eſprits. S'il prend bien garde que tous les puisſants remedes de la Theriaque d'Andromachus, qui reſiſtent aux venins, ſont d'ordinaire dans nos Theriaques, & non dans le diateſſaron, il iugera qu'elles ont encore plus de force que le diateſſaron à arreſter la peſte, poiſons, & morſure des animaux, qu'elles ſurpaſſent, en ce qu'eſtant recentes, elles ſeruent beaucoup

J. B. P. O. L. V.

M 4

aux maladies chaudes, & arrestent  
puissamment les douleurs & fluxions,  
& superpurgations, aussi-bien que  
celle de Rome.

Auant que finir, & faire vne con-  
clusion toute contraire à la sienne, ie  
diray que l'antidote de François de  
Combes estoit le diatessaron, fortifié  
par l'addition de l'angelique, ainsi  
que personnes dignes de foy, & qui  
professent la Medecine, me disent  
auoir recognu. Et qu'un Maistre Chi-  
rurgien de ceste Ville, Monsieur Fe-  
ret, fit vne composition antipestilen-  
tielle, qui auoit pour sa base les tro-  
chisques de viperes Lyonoises, & assés  
bonne quantité de Theriaque Lyon-  
noise, laquelle a esté tres-vtile à ceux  
mesme qui estoient dans l'infection,  
& qui traittoient les malades pestife-  
rés, en l'an 1628. s'estants preserués tout  
à fait du mal, & se sentants gaillards,  
avec bon appetit, le iour qu'ils en  
vsoient.

vfoient. Cela est dict pour verifier l'vtilité de nos Viperes.

— Pour nos Theriaques, nous pourrons adjouster ce que i'ay appris de Galen, au liure *De Antidotis*, c.14. que i'ay parcouru, lors que nostre Antiparallele estoit fort auancé, & presque sous la presse : *Tibi verò petroselinum estreaticum si defuerit, ne peiorem existimes theriacam futuram, si aliud imposueris : non enim si mortiferis venenis, se venenatoris moribus aliud à petroselino estreatico minus congruit, propterea etiam reliquis morbis, aut torminibus ventriculo debili, aque inter cutem, segiùs opitulentur.* Ceste autorité fait voir que la Theriaque n'est point plus mauuaise en changeant vn remede moins puissant à vn autre plus puissant, comme est la semence du persil d'autre pays, au respect de l'estreatique. Et après qu'il a dit, que pour faire la Theriaque il faut employer les meilleures dro-



gues, il dit que, *Tametsi nunc plus, nunc minus in eorum compositione impingant, eas tamen vsui non inutile faciunt.* Et encor que tous, sçauoir, *optimi quique Medici, & Vnguentarij*, desquels il parle, fissent des fautes, c'est à dire, substituant tantost plus, tantost moins en leurs compositions, ils ne les font pour cela inutiles pour s'en seruir. Pour faire voir que Galen n'a pas estimé que les herbes des autres pays ne soyent bonnes, c'est qu'il assure d'auoir donné les marques de bien eslire les meilleurs medicamēts, non seulement pour l'vtilité des Medecins qui frequentoient Rome, mais aussi pour la commodité des autres qui habitent *in cæteris terrarum partibus*: car s'ils cognoissent les conditions ou marques des choses tres bonnes, ils pourront faire choix des choses les plus excellentes qui croissent chez eux, ou leurs voisins. Dequoy tres-bien informés les Medecins

decins de France, ont tous iugé qu'en la France naissent des simples tres-cōuenables pour faire la Theriaque, qui ne sera inutile pour s'en seruir. Mais le Paralelliste passe par dessus, & les censure tous.

Le m'estonne puis qu'il se dit si zelé au bien public, comme il se destourne de l'intention des Autheurs, luy qui fait gloire de suivre les meilleurs. Que ne considere-il que les Arabes, lesquels nous imitons en pratiquant, & suivant leurs dispensaires dont nos boutiques sont dressées, nous montrent euidentement, s'il nous faut sortir hors de nos terres, & aller aux esloignées & incognues, pour y chercher ce que nous pouuons auoir commodément pour nostre profession & Art de Medecine. Galen Palæmon des Medecins bien qu'il aye composé la Theriaque, & autres compositions: & qu'il ayt entre ses œuures fait mention

tion de plusieurs simples qu'il n'auoit pas en main, n'a pas entendu qu'il fust necessaire d'aller hors de Rome pour y chercher ce qu'il possedoit: ains au contraire, lors qu'il a mis la main à l'œuure, il dit franchement en ses escrits, qu'il n'a vsurpé autres simples que ceux du pays, lors qu'il s'y en est treuue de bons. Ce ne seroit pas l'auoir en bon estime, que de croire, que luy estant venu à Rome pour exercer la Medecine, ainsi qu'il s'y est veu du temps de nos peres, & du nostre plusieurs Medecins de diuerses Nations, & Prouinces, il n'eust sceu faire, ny eux aussi la Medecine qu'avec les remedes de Grece, de Pergame, & ainsi des autres. A sçauoir mon si les animaux, les plantes, & tout ce de quoy nous choisissons les aliments, & medicaments, iouissans de mesme influence celeste, de mesme air, & presque de mesmes aliments & nourriture

nois

re

re (quoy qu'en die le Paralelliste) ne  
respondent mieux à nostre tempera-  
ment, & naturelle complexion, que  
celles qu'on nous apporte des pays  
estrangers. Nous sçauons ce que nous  
pouuôs employer, & ce que nous de-  
uons mandier chés autruy. Il ne faut  
donc tesmoigner sa passion, ny auoir  
en horreur sa Patrie. S'il est si bon Ga-  
leniste, comme il veut qu'on le croye,  
qu'il suiue ses documents, & il verra  
que ses liures, *de Paratu facilibus*, ne  
semblent pretendre autre chose, qu'à  
nous persuader que la terre est en tous  
endroits pleine de medicaments.  
Quelle contrarieté n'apporte-il en  
ses sentiments? Il veut que nous cher-  
chions lojn, & avec despence excessi-  
ue ( bien que nous n'espargnons rien  
qui soit, pour cela :) & puis il dit en  
tous lieux, qu'il veut charitablement  
exercer & retrancher le superflu, &  
sur tout des cordiaux, qui sôt de prix,  
10119  
luy

luy qui se dit Docteur de Montpel-  
lier, ce qu'il n'a pourtant appris en  
vne telle eschole, & au contraire veut  
imiter, dit-il, ses Maistres de Paris. J'ay  
l'honneur d'en cognoistre, & d'auoir  
praticqué sous eux, non point dans cét  
erreur, & telle qu'il la clabaude par  
tout. Si ceux qui le protegent en ses  
opinions auoient les effets de Platon,  
comme ils en veulent à sa morgue,  
sçauoient qu'vn des puissants argu-  
ments qu'il auoit, estoit de blasmer  
& reprendre les infracteurs de la loy,  
qu'il loüe tant, par laquelle il estoit  
prohibé à tous d'aller querir de l'eau  
chés son voisin, pour bonne qu'elle  
fust, que premierement ils n'eussent  
creusé dans leur fonds, iusques à l'ar-  
gile, c'est à dire, qu'ils fussent assurés  
de n'en pouuoir recouurer chés eux.  
Partant, quoy qu'il veuille argumen-  
ter, ie ne me departiray iamais de  
mon opinion, puis que nous ne nous  
esloi



esloignons en façon quelconque du deuoir : & nous nous meublons autant qu'il se peut de tout ce qui est prescrit par les anciens, soit esloigné, ou proche, quoy qu'il veuille s'ingérer de tarifer ce qu'il ne cognoist. Nos seruices sont recognus de la discretion du public, & ne le seront de sa volonté, qui a plus de malice que de bonté.

Nous pouuons maintenant conclurre contre son Parallele, Que la Theriaque Lyonnaise faicte en presence des Medecins collegies à Lyon ( le mesme soit iugé de celles qui se font à Montpellier, à Aix en Prouence, Auignon, Poictiers, & ailleurs ) n'est point à mespriser, & qu'elle ne cede en rien à celle qui est faicte en ce pays des herbes Candiotes, & a les mesmes vertus que la Theriaque d'Andromachus. Nos Viperes ont toutes les marques des vrayes Vipe-

res.

res.

res. Nous les chassons en temps deu  
& cōuenable, & és lieux secs, ou pro-  
che iceux. Nos herbes, ou des pays  
circonuoifins, ne cedent en rien aux  
herbes estrangeres, qui par la lon-  
gueur du temps, & force de l'air de la  
mer perdent leur force, & le plus sou-  
uent, lors que l'on nous les apporte  
ne sont avec la faueur & odeur deuë.  
Nous auons aussi souuent experi-  
menté leur vertu contre les breuuua-  
ges empoisonnés, la morsure des vi-  
peres, la furie de la peste, & le cours  
impetueux de la dissenterie, & des su-  
perpurgations, & à la nuisance des  
remedes somniferes, suiuant la diuer-  
sité de leur aage. Que si nous auons  
egard que nos viperes sont moins  
veneneuses, que les Romaines : Que  
la peste n'est icy si dangereuse, ny si  
contagieuse, comme à Rome & pays  
excedants en chaleur : Que nos her-  
bes ont plus de familiarité avec nous,  
que

que les Candiotes, & se peuuent bien  
accorder avec les sucz, racines, gom-  
mes, larmes, espiceries, & drogues, qui  
toutes ne sont à present si fortes,  
qu'elles estoient du temps de Galen;  
soit qu'on ne nous apporte pas les  
meilleures, soit qu'elles s'alterent par  
la longueur du chemin, ou du temps  
que les marchands les gardent, ou  
que les Autheurs disent beaucoup de  
choses qu'ils n'ont pas experimenté,  
ou que toutes choses courent à leur  
fin. Il faudra conclurre en toute veri-  
té, Que nos Theriaques Lyonnaises,  
estants bien faictes, avec peu ou point  
de substitués (car mettre du scordium  
de ce pays, pour celuy de Rome, ce  
n'est pas proprement substituer, ou  
faire grand changement d'une her-  
be pour vne autre, puis qu'elles sont  
toutes deux sous vne meisme espèce,  
le scordium Romain n'estant pas  
mieux scordium, que celuy que nous

J. B. P. R.

N

cueillons en nos terres, ou lieux circonuoisins, ny point, ou peu meilleur que le nostre, nous pouuons conclure que nos Theriaques sont aussi bonnes pour nous guerir, & preseruer de la morsure des bestes homicides, de la malice des poisons, & furie de la peste, de trachees & torrent de la dysenterie, du rauage des superpurgations, de la nuissance des somniferes, comme celle de Rome peut guerir, ou preseruer les Romains, celle de Candie les Candiots des inconueniens susdicts. C'est doncques sans raison que nostre Paralelliste rejette nos Viperes, comme nuisibles, & qu'il assure nos Theriaques n'estre qu'un diatessaró en effect, qui est neantmoins vne bonne & ancienne composition, laquelle nos Theriaques surpassent de beaucoup, ayants vne force plus grande de resister à la nuissance, non seulement des venins, morsure des animaux veneneux,

neneux, & de la peste, par le mélange des Viperes, & plus grande quantité d'alexitaires. Mais encor pour arrester la dysenterie, appaiser les fluxions, douleurs de superpurgations, & autres dispositions contre nature, auxquelles est propre la Theriaque d'Andromachus, à laquelle la Lyonnoise ne cede ny peu ny point, estant fidelement dispensée; & supposé qu'elle ne soit qu'un diatessaron, en effet & vertu, ce qui n'est pas; peut-il assurer, qu'elles corrompent nos humeurs, puisque le diatessaron, de beaucoup inferior à nos Theriaques, ne le fait.

○ Sa malice avec mespris de sa Patrie fait esclater visiblement la repugnance qu'il a conceuë mal à propos des medicaments que Dieu luy a donné. (*Medicamenta enim manus Deorum sunt.*) Et du mespris passant à la mesdisance il blasme les Maistres Apoticaire d'avarice, les arguë d'imposture, & les



taxe de fausseté; injuriant en outre le College des Medecins, demerant leurs Approbations, & blafonnant ceux qui affisterent à la deliberation tenuë en l'Hostel - Dieu, le mois de May dernier, du nom de Pseudogalenites, d'Hermaphrodites du temps, les qualifiants Chiens gardiens du Capitole, qui n'osent abbayer, craignans de perdre leur curee, & d'Abuseurs des Sieurs Recteurs.

Après tant d'inuectives satyriques, il ose prier le Lecteur de parcourir son œuvre d'un œil sain & benin, & sans se stomacher. On auroit l'estomach bien desuoyé & peruertý, si on ne s'offençoit de lire tant d'iniures en six pages remplies de faussetés, impostures & mensonges, au lieu de raisons: de satyres en place d'arguments: & tant de calomnies où la verité deuroit paroistre route nuë. De là il se iette dans les protestations de repliquer à nos

nos discours, estimât en vain d'étouffer nostre Antiparallele, en sa naissance. Ces menaces sont pour intimider ceux qui ne le cognoissent pas. Qu'il prenne garde de ne pas entreprendre vne troisieme fallie, s'il n'est assure de la rendre plus heureuse, & mieux receüe, que les deux precedentes, qui nous esmeuent plustost à la compassion de son infirmité, qu'à l'indignation de sa malice. Si Melué ne luy a pas esté favorable en la premiere, Galen ne luy sera pas plus propice en la seconde: encores qu'il soit vray, que les choses qui symbolisent en similitude, s'apparient & se rapportent facilement ensemble, *symbolorum facilis est unio*. Il est Medecin, mais de l'Hostel - Dieu seulement, non par defect de doctrine, mais par excez de malice, n'ayant pas voulu profiter des bons aduis qu'il deuoit receuoir des Gardiens d'Esculape, au

preiudice desquels il fulmine, Qu'il  
ruïnera dans Lyon la Pharmacie, la-  
quelle y a esté si long-temps & avec  
tant d'integrité exercée. Il n'a retenu  
de la vipere que le venin, & comme  
elle le couue sous la dent, il le fomen-  
te dans son cœur, & apres l'estale par  
la langue. Du coq il n'a rien profité,  
il est denué de prudence & de force,  
deux principaux moyens pour abou-  
tir au but de ses pensees & desseins  
d'alliance. Qu'il donne de la croyan-  
ce aux sages: autrement apres s'estre  
seruy de luy pour esclorre ses mau-  
uaises intentions, il se piquera luy-  
mesme, & on le lairra dans la risée &  
l'opprobre, comme est l'Auerruncus  
dans les iardins inutile à bien faire;  
ce qui est fort necessaire pour vn heu-  
reux hymen. Que s'il veut encor vne  
fois entrer en lice, & que la deman-  
geaison d'escrire le tourmente, qu'il  
se ressouuienne d'estre à l'aduenir  
plus

plus iudicieux en ses raisons, plus vé-  
ritable en ses propositions, mieux  
concluant en ses consequences, &  
plus modeste en ses paroles. <sup>Page. 61.</sup> S'il est  
tel, il n'aura pas sujet de se pourrir  
contre nos iugemens, ( ainsi que  
Machetas à son Roy sommeillant ) qui  
seront aussi favorables à sa resipiscen-  
ce, qu'ils semblent estre rudes à ses  
caprices.

Nous sommes trop assurez de la  
malignité de ses humeurs noires pour  
appeller du Paralelliste au Paralelli-  
ste en faueur de nos Viperes ( mais  
prudents comme elles ) à l'exemple  
de S. Paul qui recognoissant la mali-  
ce des Iuifs appella d'iceux à Cesar,  
vsant du priuilege des citoyens Ro-  
mains, du nombre desquels il estoit.  
Estants Lyonnois nous appellons du  
Paralelliste au College de Medecine,  
& implorons la Iustice des Magi-  
strats, & Corps de Ville, pour arre-

N 4

ster la furie de sa passion, qui sans  
raison luy fait décrier ce que la terre  
natale luy fournit, & agir contre la  
reputation du Corps des Marchands  
Espiciers, & Maistres Apoticairez, &  
des Approbations des Medecins qui  
président à la composition de nos  
Theriaques, & contre le pouuoir de  
Messieurs les Magistrats qui les au-  
thorisent. Que s'il ne change, ie ne  
tiendrày iamais pour Medecin, celuy  
qui ne pratique la vénération de ce-  
ste maxime, qui est en la sainte Es-  
criture (où il feuillette si souuent)

*Deus dedit Medicinam, vir Sapiens de-  
lectabitur in ea.*

**Ad maiorem Dei Virginis que**

**MARIE gloriam,**



Attestation  
DE MONSIEVR OLIER,  
CONSEILLER DV ROY EN  
ses Conseils d'Estat & priué,  
Sur-intendant en la Iustice,  
& Police de la Ville  
de Lyon.

**N**OUS IACQUES OLIER,  
Seigneur de Verneuil, Cheualier, Con-  
seiller du Roy en ses Conseils d'Estat &  
priué, Surintendant en la Iustice & Police  
de la Ville de Lyon, pays & ressorts de  
Lyonois, Forests, & Beaujolois ; Certifions  
qu'en nostre presence, assistez des President,  
Lieutenans General & particulier, d'au-  
cuns des Conseillers, & des gens du Roy du  
Siege Presidial dudit Lyon, LOVYS LA  
GRYVE, Maistre Apoticaire du Roy,  
& Garde juré en ladite Ville, a fait l'ex-  
position, meslange, & composition du

ETTA

N 5

Theriaque, les drogues veuës, examinees,  
 & jugees bonnes par les Docteurs Medecins,  
 & Maistres Apoticairez de ladite Ville  
 à ce presents & appellez: Et pendant le  
 temps de la fermentation, l'une des clefs du  
 Vaisseau est demeuré en nos mains, & la-  
 dite composition parfaite, en a esté reserué  
 quantité dans vn Vase de la Chine, clos &  
 cachetté de nos armes, de celle de ladite Vil-  
 le, & College des Medecins, pour estre pre-  
 sentée à sa Majesté. En foy de quoy nous  
 auons signé le present Certificat, & iceluy  
 fait sceller de nosdites armes. A Lyon, le 25.  
 Octobre, 1619.

Signé **OLIER.**  
 Et plus bas par mondit Sieur,  
**PALERNE.**  
 Et scellé.

ATTE

## Attestation

DE MESSIEURS LES  
Preuost des Marchands & Escheuins  
de la Ville de Lyon.

**N**OUS Preuost des Marchands &  
Escheuins de la Ville de Lyon,  
Certifions à tous ceux qu'il appar-  
tiendra, Que LOVYS LA GRUYE,  
Maistre Apoticaire du Roy, & Garde  
Iuré en ladite Ville, a fait l'exposi-  
tion, meflange & composition du  
*Theriaque*, les drogues à ce necessaires  
ayant esté examinees & iugees bon-  
nes par les Docteurs Medecins, &  
Maistres Apoticaire de ceste dite  
Ville, à ce presens & appelez, en pre-  
sence de Monsieur Olier, Conseiller  
du Roy en ses Conseils d'Etat & pri-  
ué, Sur-intendant en la Iustice, & Po-  
lice de ladite Ville, assisté des Sieurs  
Presi

President, Lieutenant General, & Particulier, d'aucuns des Conseillers, & des Gens du Roy du Siege Presidial dudit Lyon: Et pendant le temps de la fermentation, l'une des clefs du Vaisseau est demeurée entre les mains dudit Sieur Olier; Et ladite Composition parfaite, en a esté réservée quelque quantité dans vn Vase de la Chine, clos & cachetté des armes de ladite Ville, dudit Sieur Sur-intendant, & du College des Medecins de ceste dite Ville, pour estre présenté à sa Majesté. En tesmoin dequoy, Nous François de Merle, Conseiller du Roy, President, Tresorier General de France en la Generalité de Lyon, Notaire & Secretaire de sa Majesté, Preuost des Marchands, Alexandre Chollier, Conseiller du Roy en la Seneschauſſee, & Siege Presidial dudit Lyon, Octavien Vanelle, Philippe Seue, & Benoit Bezin, Escheuins de ladite

dite Ville & Communauté, Auons  
faict expedier, & signer le present  
Certificat par le Commis au Secreta-  
rial, & sceller du scel, & armes auten-  
tiques de ladite Ville & Communau-  
té. Le vingt-sixieme Octobre, l'an mil  
six cents dixneuf.

*Signé,*

**DE MERLE.**

**CHOLLIER.**

**VANELLE.**

**SEVE.**

**BEZIN.**

*Et plus bas par mesdits Sieurs,*

**GVERIN, Commis.**

*Et scellé des armes de ladite Ville.*

Appro



# Approbation

DES DOCTEURS MEDECINS,  
& Maistres Apoticairez  
de la Ville de  
Lyon.



*O M M E* chez les anciens le Temple de la Vertu seruoit d'entree à celuy de l'Honneur, cestuy-cy estant la iuste recompense de celle-là ; ce qui a faict dire que les Arts recognoissent l'Honneur pour leur pere nourricier : Aussi c'est prostituer & perdre la Vertu, que de la priuer de son prix, & luy desnier les eloges, qui doiuent suiure son merite. Que s'il y a quelque chose qui s'en attribue dignement le nom, c'est sans doute, selon l'aduis des plus iudicieux, le seruice rendu au public & à la Patrie : tellement honoré des suffrages de tous les siecles, que les premiers, crainte de ne le recognoistre assez, ont logé  
 orqqa parmy

parmy les Dieux ceux qui auoient obligé  
le public de leurs inuentions, leur accordant  
plus qu'il ne leur falloit, pour ne leur estre  
auares de ce qu'il sembloit leur estre acquis:  
es les derniers, les ont releué de toutes sor-  
tes de témoignages, & ne leur ont refusé  
aucune louange, à fin que ceste recomman-  
dation seruit d'esperon, pour porter toutes  
sortes d'esprit, à bien meriter de la chose pu-  
blique. C'est pourquoy M<sup>c</sup> LOVYS LA  
GRIVE Apoticaire du Roy, & Garde  
Juré en ceste Ville de Lyon, s'estant présenté  
à nostre College pour Nous remonstrer,  
Qu'ayant apres plusieurs autres fois prepara-  
ré dernièrement la Theriaque, en presence  
de la pluspart des Docteurs Medecins du-  
dit College, & des Maistres Apoticaire de  
ladite Ville, avec autant de soin, diligence,  
& fidelité, que l'on peut desirer à une si  
importante Composition, pour l'ornement  
de laquelle, outre la recherche des drogues  
les plus rares, il auroit pour le premier esta-  
lé les Trochisques des Viperes non mendiez  
d'ailleurs,

d'ailleurs, mais préparez en presence des Docteurs Medecins, & Maistres Apoticaires deputez, des Viperes chassées & prinſes en lieu & ſaiſon conuenable, dans noſtre terroir Lyonois, ce qu'autre auparauant luy n'auoit fait, deſcouurant qu'en vain on les recherchoit d'autre part, puis que nous en abondions en nos quartiers, comme il l'a fait veoir par la quantité de celles qui ont eſté tuees & preparees en ſa boutique, pour la confection deſdits Trochiſques, legitimees aux ſignes & marques indubitables, par leſquelles elles ſe ſont reconnoiſtre. Et partant qu'il nous ſupplioit, veu ce qu'il auoit rapporté d'eſtude & de trauail, non ſeulement ſuiuant, mais auſſi par deſſus la couſtume, pour l'enrichiſſement & perfection de ladite Theriaque, que le tout pour luy ſeruir, & au public, ne paruſt qu'avec noſtre Approbation. Nous ANGELIN FOURNIER, Doyen du College, par l'aduis des Docteurs, qui jugeants ſes demandes juſtes, ont trouué à propos d'accorder

der sa requeste, à fin qu'il ne soit fraudé de  
la louange qu'il merite pour s'estre acquitté  
si dignement qu'il a fait de ceste Compositi-  
on, & que rendant ce tesmoignage à son  
industrie, ceste recommandation serue d'e-  
quillon à bien faire à tous ceux qui en sem-  
blable occasion le suyront. Certifions que  
ledit L A G R Y V E en nostre présence,  
& celle de Messieurs Maistres ISAAC  
COGNAIN, HEREMIE LAGNIER,  
PANCRACE MARCELLIN,  
JEAN PIERRE BUGHNET, JEAN  
RICHARDON, PHILIBERT  
SARRASIN, CLAUDE DV BOST,  
JEAN DE LAMONIERE, HENRY  
DERHODES, FRANÇOIS COGNAIN,  
Docteurs agregés de nostre Colleege : après  
avoir esté les simples & drogues necessai-  
res à la susdite Confection, entre lesquelles  
estoyent les Trochisques sus mentionnés des  
Viperes preparees en presence desdicts Do-  
cteurs, des Viperes chassées & prinsees en  
lieu & saison conuenable en ce terroir Lyon-

G. M. L. L. L.

O

nois, autre Apoticaire auparauant luy  
 n'ayant rien attente de semblable, & nos  
 boutiques luy demeurant obligees de ceste  
 descouuerte, a procedé du depuis au meslan-  
 ge desdictes drogues, y adfistants les Do-  
 ctors & Maistres Apoticairez lures, depu-  
 tés & nommes d'office par Messire A C-  
 QUES O L I E R, Conseiller du Roy en  
 ses Conseils d'Etat & priué, & Surinten-  
 dant en la iustice & police de la Ville de  
 Lyon, & c. qui honnoit ceste Action de sa  
 presence, accompagne de Messieurs les Pre-  
 sident, Lieutenant general & particulier,  
 Conseillers, & gens du Roy de la Senes-  
 chaussee, & Siege Presidial de la Ville de  
 Lyon, & tous les autres Maistres Apoticairez,  
 & que, soit en l'estalement, & exami-  
 nation des drogues, soit audit meslange,  
 tout y est passé selon l'aduis des Docteurs  
 Medecins, & Maistres Apoticairez

Matthieu Cheurier, Garde luré député  
 & nommé d'office.

Guillaume



Guillaume Nesme, *qui nonnullis*  
 David Mose, & *qui nonnullis*  
 Guillaume Rouffet, *deputés et nommés*  
*d'office.*  
 Jacques Callier, *qui nonnullis*  
 François Pauillon, *qui nonnullis*  
 Antoine Dondeyne, *qui nonnullis*  
 Jean Vimard, *qui nonnullis*  
 Nicolas Charlin, *qui nonnullis*  
 I. Philibert Verdan, *qui nonnullis*  
 Pierre Biffalard, *qui nonnullis*  
 André Viau, *qui nonnullis*  
 Guillaume Bugnet, *qui nonnullis*  
 Jacques Chastillon, *qui nonnullis*  
 Saluator Dondeine, *qui nonnullis*  
 Sebastien Vanini, *qui nonnullis*  
 Pierre Cheurier, & *qui nonnullis*  
 François Declercy. *qui nonnullis*  
*adstant, qui n'ont peu ne luy rendre ce*  
*tesmoignage, que peu de semblables compo-*  
*sitions, plus accomplies en medicaments*  
*choisis selon l'Art, la methode, & l'intention*  
*de l'Authour, auoyent paru jusques alors.*

O 2

Et qu'après le mélange, le temps nécessaire à la fermentation luy ayant esté prescript par nostredictz College, qui condamnant la coustume de ceux qui mettent en usage le Theriaque aussi-tost après sa confection, l'a censuré comme erronnée, & a jugé raisonnable, qu'elle ne fust débitee avant le temps nécessaire : Il a déclaré, que son dessein, en tout ce qui dependoit de sa profession, n'estoit autre que l'utilité publique, & qu'à ceste fin il feroit tout ce qu'il luy seroit enjoint, puis que le College en decernoit en ceste façon. Ayant aussi tost remis les clefs du vase où estoit contenu ladicte Theriaque entre les mains de Monsieur l'Intendant, qui s'en reservant l'une, & luy en permettant une autre, voulut que les autres fussent gardées par Nous, & par l'un des Gardes Jurés Apoticaires, pour les rapporter lors qu'ils seroyent requis de venir remuer ladicte Composition. Le temps doncques de la fermentation estant expiré, Nous déclarons ladicte Theriaque estre telle, qu'ayant esté

s<sup>i</sup>

*si fidelement preparee qu'il n'est possible de plus, selon les regles de l'Art, elle peut estre non seulement debitee vtilement, mais aussi qu'asseurement l'on en doit attendre les vertus, lesquelles l'Autheur de ce souverain medicament luy a attribuees, confirmees par une longue & indubitable experience. En foy dequoy Nous auons signé la presente Approbation, & y auons fait apposer le seel de nostre College, & les Maistres Apoticaires celuy de leur Communauté, & leur seing manuel. A Lyon, ce vingtcinquieme Octobre, mil six cents dixneuf.*

## Au Lecteur.

**D**Ans les heures que j'ay peu prendre du loisir pour relire ce Liure lors de l'impression des dernieres feuilles, j'ay remarqué quelques fautes passées aux precedentes, par la precipitation de la presse roulante de l'Imprimeur : & plustost par le peu de commodité que j'ay eu d'y assister, retenu en mes occupations ordinaires qui veulent des heures precises : mais encores ay-ie recognu que ce sont fautes tolerées en l'imprimerie par ceux qui sçauent que c'est de l'Art : comme aussi de l'orthographe, les poinçts & virgules obmis, ou mal mis, à quoy ceux qui daigneront relire la periode d'un œil favorable supplieront.

## Fautes à corriger.

Page 40. ligne 20. remuer, *lisez* premier : pag. 55.  
 lig. 22. epidemes, *lis*. epidermes : pag. 64. lig. 7.  
 apres expert, adioustez tant : pag. 71. lig. 19. ne  
 sont pas plus, *lis*. sont plus : pag. 72. lig. 11. l'icte-  
 ritis, *lis*. l'icteritie : pag. 80. lig. 16. puis, *lis*. pris:  
 pag. 101. lig. 13. chystus, *lis*. chyftis; de mesmes en  
 la pag. 105. lig. 23. pag. 127. lig. 9. reperis, *lis*. repe-  
 ritur : pag. 133. lig. 17. deuant le mot, qui mettez  
 ou : pag. 139. lig. 3. surpassent, *lis*. surpassant, & lig.  
 17. feroient, *lis*. feroient : lig. 9. ostez le mot, ores:  
 pag. 145. lig. 9. difference, *lis*. differente : pag. 153.  
 lig. 23. eradicatif, *lis*. eradicatif, & par tout  
 ailleurs.

P. V. G. E. T. P. R. du Roy.

V. En le commencement de Mon  
 sieur le Procureur du Roy, il est  
 parvenu à l'impression ledit Livre, avec  
 de l'indes en tel cas reconstruites.  
 Et sur Lyon ce 10. Novembre 1644.

MORON.





*Consentement de Monsieur le Procureur  
du Roy.*

**I**E n'empesche pour le Roy, que le  
Traité intitulé *L'Antiparallele en fa-  
ueur de la Theriaque Lyonoise*, soit im-  
primé & mis en lumiere par Claude  
& Jean Chastellard, Pere & Fils, avec  
defences à tous autres en tel cas ac-  
coustumees. A Lyon, ce 8. Nouem-  
bre, 1632.

P V G E T, Pr. du Roy.

*Permission de Monsieur le Lieutenant  
General.*

**V**Eu le consentement de Mon-  
sieur le Procureur du Roy, il est  
permis d'imprimer ledit Liure, avec  
defences en tel cas accoustumees.  
Faiçt à Lyon, ce 10. Nouembre, 1632.

MOIRON.